

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE BEUZEC-CAP-SIZUN

5.3 RISQUES



PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture du Finistère

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Arrêté préfectoral du 25 octobre 2012
relatif au droit à l'information des citoyens
sur les risques naturels et technologiques majeurs
dans le département du Finistère

AP n° 2012299-0010

Le Préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 124-14 ;
- VU le code minier, notamment l'article 94 ;
- VU l'arrêté interministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité ;
- SUR proposition du directeur de cabinet du préfet du Finistère,

ARRETE

Article 1

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département du Finistère est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) annexé au présent arrêté.

Article 2

Dans les conditions mentionnées aux articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14 du code de l'environnement susvisé, cette information contenue dans le dossier départemental sur les risques majeurs sera complétée, dans les communes listées dans le tableau également annexé au présent arrêté, par le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) élaboré par le maire et par l'affichage des risques pris en compte, la fréquence radio à écouter et les consignes de sécurité à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Article 3

La liste des communes concernées fait l'objet d'une mise à jour annuelle publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère et consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans le département.

Article 4

Le dossier départemental sur les risques majeurs est consultable à la préfecture du Finistère à Quimper, dans les sous-préfectures de Brest, Châteaulin et Morlaix, ainsi que dans les mairies du département.

Le dossier départemental sur les risques majeurs est également consultable à partir du site Internet des services de l'Etat dans le département.

Article 5

Les arrêtés préfectoraux n° 2006-1285 du 14 novembre 2006 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs et n° 2011-0646 du 16 mai 2011 portant actualisation de la liste des communes exposées à un risque majeur sont abrogés.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet du Finistère, les sous-préfets des arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix, les chefs des services départementaux de l'Etat et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.



Jean-Jacques BROT

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture du Finistère

Service interministériel
de défense et de protection civiles

Arrêté préfectoral du 27 janvier 2015
portant actualisation annuelle de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à
l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs
dans le département du Finistère

AP n° 2015027-0001

Le Préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14 ;

VU le code minier, notamment l'article 94 ;

VU l'arrêté interministériel du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012 299 0010 du 25 octobre 2012 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs, portant approbation du dossier départemental sur les risques majeurs du Finistère, et notamment l'article 3 de cet arrêté ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013329-0001 du 25 novembre 2013, portant actualisation annuelle de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère ;

CONSIDÉRANT que la liste des communes où s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs doit être mise à jour chaque année et publiée au recueil des actes administratifs de l'État dans le Finistère ;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet du Finistère,

ARRETE

Article 1

La liste actualisée des communes concernées par un ou plusieurs risques majeurs identifiés (avec ou sans plan de prévention des risques prescrit ou approuvé) figure en annexe n°1 au présent arrêté.

Le cahier actualisé des cartographies des communes concernées figure en annexe n°2 au présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle, sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Finistère, et sera par ailleurs consultable sur le site Internet départemental des services de l'État.

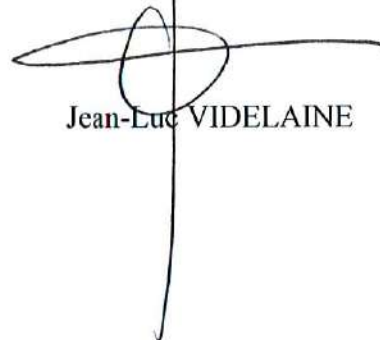
Article 3

L'arrêté préfectoral n° 2013329-0001 du 25 novembre 2013, portant actualisation annuelle de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet du Finistère, les sous-préfets des arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix, les chefs des services départementaux de l'État et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Fait à Quimper, le 27 JAN. 2015



Jean-Luc VIDELAINE

Annexe n°1 de l'arrêté préfectoral n° 2012299-0010 du 25 octobre 2012
relatif au droit à l'information des citoyens
sur les risques naturels et technologiques majeurs
dans le département du Finistère

Tableau de synthèse des communes du Finistère concernées par un ou plusieurs
risques majeurs identifiés (avec ou sans PPR prescrit ou approuvé)

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
ARGOL		x		x	x			
ARZANO					x			
AUDIERNE		x	PPR (A)		x			
BANNALEC					x			
BAYE					x			
BENODET		PPR (P)		x	x			
BERRIEN					x			x
BEUZEC CAP SIZUN		x		x	x			
BODILIS					x			
BOHARS		x		x	x			
BOLAZEC					x			
BOTMEUR					x			
BOTSORHEL					x			
BOURG BLANC					x			
BRASPARTS					x			
BRELES		x			x			
BRENNILIS					x	x		
BREST		x	x	x	x	PPR (P)	x	
BRIEC DE L'ODET					x			
BRIGNOGAN PLAGES		PPR (A)			x			
CAMARET SUR MER		x		x	x			
CARANTEC		x		x	x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
CARHAIX PLOUGUER				x	x	x		
CAST					x			
CHATEAULIN	PPR (A)	x	PPR (P)	x	x			
CHATEAUNEUF DU FAOU	PPR (P)			x	x			
CLEDEN CAP SIZUN		x		x	x			
CLEDEN POHER				x	x			
CLEDER		PPR (A)		x	x			
CLOHARS CARNOET		x		x	x			
CLOHARS FOUESNANT		x			x			
CLOITRE PLEYBEN (LE)					x			
CLOITRE SAINT THEGON.					x			
COAT MEAL					x			
COLLOREC					x			
COMBRIT		PPR (A*)		x	x			
COMMANA					x			
CONCARNEAU		PPR (P)		x	x	x		
CONFORT-MEILARS					x			
CONQUET (LE)		x	x	x	x			
CORAY					x			
CROZON		x	x	x	x	PPR (P)	x	
DAOULAS	PPR (A)	x			x			
DINEAULT		x			x			
DIRINON		x			x	x		
DOUARNENEZ		x	PPR (A)	x	x	x		
DRENNEC (LE)					x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
EDERN					x			
ELLIANT					x	PPR (A)		
ERGUE GABERIC	PPR (A)				x			
ESQUIBIEN		x		x	x			
FAOU (LE)	PPR (A)	x			x			
FEUILLEE (LA)					x			
FOLGOET (LE)				x	x			
FOREST LANDERNEAU (LA)		x		x	x			
FORET FOUESNANT (LA)		PPR (P)			x			
FOUESNANT		PPR (A*)		x	x			
GARLAN				x	x			
GOUESNACH		x			x			
GOUESNOU					x			
GOUEZEC	PPR (P)			x	x			
GOULIEN		x		x	x			
GOULVEN		PPR (A)			x			
GOURLIZON					x			
GUENGAT	PPR (A)				x			
GUERLESQUIN					x			x
GUICLAN		x		x	x			
GUILER SUR GOYEN					x			
GUILERS		x		x	x			
GUILLIGOMARC'H					x			
GUILVINEC (LE)		PPR (P)		x	x			
GUIMAEC		x			x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
GUIMILIAU					x			
GUIPAVAS		x		x	x	x		
GUIPRONVEL					x			
GUISSENY		PPR (A)		x	x			
HANVEC		x		x	x			
HENVIC		x			x			
HOPITAL CAMFROUT (L')		x			x			
HUELGOAT				x	x			
ILE DE BATZ		x		x	x			
ILE DE SEIN		x			x			
ILE MOLENE		x			x			
ILE TUDY		PPR (A*)			x			
IRVILLAC				x	x			
JUCH (LE)					x			
KERGLOFF					x			
KERLAZ		x		x	x			
KERLOUAN		PPR (A)			x			
KERNILIS					x			
KERNOUES					x			
KERSAINT PLABENNEC					x			
LAMPAUL GUIMILIAU					x			
LAMPAUL PLOUARZEL		x		x	x			
LAMPAUL PLOUDALMEZ.		x			x			
LANARVILY					x			
LANDEDA		x		x	x			
LANDELEAU					x	x		
LANDERNEAU	PPR (A)	x			x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
LANDEVENNEC		x			x			
LANDIVISIAU					x			
LANDREVARZEC					x	x		
LANDUDAL					x			
LANDUDEC					x			
LANDUNVEZ		x		x	x			
LANGOLEN					x			
LANHOUARNEAU					x			
LANILDUT		x		x	x			
LANMEUR					x			
LANNEANOU					x			
LANNEDERN					x			
LANNEUFFRET					x			
LANNILIS		x		x	x			
LANRIVOARE					x			
LANVEOC		x		x	x		x	
LAZ					x			
LENNON				x	x			
LESNEVEN					x			
LEUHAN					x			
LOC BREVALAIRE				x	x			
LOC EGUINER					x			
LOC EGUINER ST THEGONNEC					x			
LOCMARIA BERRIEN					x			
LOCMARIA PLOUZANE		x		x	x			
LOCMELAR					x			
LOCQUENOLE		x			x			
LOCQUIREC		x			x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
LOCRONAN					x			
LOCTUDY		PPR (A*)			x			
LOCUNOLE					x			
LOGONNA DAOULAS		x			x			
LOPEREC				x	x			
LOPERHET		x			x			
LOQUEFFRET					x	x		
LOTHEY				x	x			
MAHALON		x			x			
MARTYRE (LA)					x			
MELGVEN					x	x		
MELLAC					x			
MESPAUL					x			
MILIZAC					x			
MOELAN SUR MER		x	x	x	x			
MORLAIX	PPR (A)	x	x	x	x			
MOTREFF				x	x	PPR (A)		
NEVEZ		x			x			
OUessant (ILE D')		x		x	x			
PENCRAN	PPR (A)	x			x			
PENMARC'H		PPR (A*)		x	x			
PEUMERIT					x			
PLABENNEC					x			
PLEUVEN		x			x			
PLEYBEN	PPR (P)			x	x			
PLEYBER CHRIST					x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
PLOBANNALEC-LESCONIL		PPR (A*)			x			
PLOEVEN		x			x			
PLOGASTEL SAINT GERMAIN					x			
PLOGOFF		x		x	x			
PLOGONNEC					x			
PLOMELIN		x			x			
PLOMEUR		x		x	x			
PLOMODIERN		x			x			
PLONEIS				x	x			
PLONEOUR LANVERN		x			x			x
PLONEVEZ DU FAOU					x	x		
PLONEVEZ PORZAY		x		x	x			
PLOUARZEL		x		x	x			
PLOULDALMEZEAU		x		x	x			
PLOUDANIEL					x			
PLOUDIRY					x			
PLOUEDERN	PPR (A)	x			x			
PLOUEGAT GUERRAND		x			x			
PLOUEGAT MOYSAN					x			
PLOUENAN		x			x			
PLOUESCAT		PPR (A)		x	x			
PLOUEZOC'H		x		x	x			
PLOUGAR					x			
PLOUGASNOU		x		x	x			
PLOUGASTEL DAOULAS		x		x	x			
PLOUGONVELIN		x		x	x			
PLOUGONVEN					x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
PLOUGOULM		x			x			
PLOUGOURVEST					x			
PLOUGUERNEAU		PPR (A)	x	x	x			
PLOUGUIN		x			x			
PLOUHINEC		x		x	x			
PLOUIDER		x			x			
PLOUIGNEAU					x			
PLOUMOGUER		x		x	x			
PLOUNEOUR MENEZ					x			
PLOUNEOUR TREZ		PPR (A)		x	x			
PLOUNEVENTER	PPR (A)				x			
PLOUNEVEZ LOCHRIST		PPR (A)		x	x			
PLOUNEVEZEL				x	x			
PLOURIN					x			
PLOURIN LES MORLAIX	PPR (A)				x			
PLOUVIEN		x			x			
PLOUVORN					x			
PLOUYE					x			
PLOUZANE		x		x	x			
PLOUZEVEDE					x			
PLOVAN		x			x			
PLOZEVET		x			x			
PLUGUFFAN					x			
PONT AVEN	PPR (P)	x			x			
PONT CROIX		x			x			
PONT DE BUIS QUIMERC'H	PPR (A)	x		x	x	PPR (A)		

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
PONT L'ABBE		PPR (P)			x			
PONTHOU (LE)					x			
PORSPODER		x		x	x			
PORT LAUNAY	PPR (A)	x	PPR (P)	x	x			
POULDERGAT					x			
POULDREUZIC		x			x			
POULLAN SUR MER		x		x	x			
POULLAOUEN			x		x			
PRIMELIN		x			x			
QUEMENEVEN					x	x		
QUERRIEN					x			
QUIMPER	PPR (A)	x	x		x			
QUIMPERLE	PPR (A)	x	PPR (P)	x	x			
REDENE				x	x			
RELECQ KERHUON (LE)		x		x	x	x		
RIEC SUR BELON		x			x			
ROCHE MAURICE (LA)	PPR (A)	x			x			
ROSCANVEL		x		x	x		x	
ROSCOFF		PPR (A)		x	x			
ROSNOEN		x		x	x			
ROSPORDEN	PPR (P)				x	PPR (A)		
SAINT COULITZ	PPR (A)			x	x			
SAINT DERRIEN					x			
SAINT DIVY					x			
SAINT ELOY					x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
SAINT EVARZEC					x			
SAINT FREGANT					x			
SAINT GOAZEC	PPR (P)			x	x			
SAINT HERNIN				x	x			
SAINT JEAN DU DOIGT		x		x	x			
SAINT JEAN TROLIMON		x		x	x			
SAINT MARTIN DES CHAMPS	PPR (A)	x			x			
SAINT MEEN					x			
SAINT NIC		x		x	x			
SAINT PABU		x		x	x			
SAINT POL DE LEON		PPR (A)		x	x			
SAINT RENAN					x			
SAINT RIVOAL					x			
SAINT SAUVEUR					x			
SAINT SEGAL		x		x	x			
SAINT SERVAIS					x			
SAINT THEGONNEC					x			
SAINT THOIS					x			
SAINT THONAN					x			
SAINT THURIEN					x			
SAINT URBAIN					x			
SAINT VOUGAY					x			
SAINT YVI					x			
SAINTE SEVE					x			
SANTEC		PPR (A)		x	x			
SCAER	PPR (P)				x			

Communes	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
SCRIGNAC					x			
SIBIRIL		PPR (A)			x			
SIZUN				x	x			x
SPEZET				x	x			
TAULE		x			x			
TELGRUC SUR MER		x		x	x			
TOURCH					x			
TREBABU		x			x			
TREFFIAGAT		PPR (A*)		x	x			
TREFLAOUENAN					x			
TREFLEVEZ					x			
TREFLEZ		PPR (A)		x	x			
TREGARANTEC					x			
TREGARVAN		x			x			
TREGLONOU		x			x			
TREGOUREZ					x			
TREGUENNEC		x		x	x			
TREGUNC		x		x	x			
TREHOU (LE)					x			
TREMAOUEZAN					x			
TREMEOC					x			x
TREMEVEN	PPR (A)				x			
TREOGAT		x			x			
TREOUERGAT					x			
TREVOUX (LE)					x			
TREZILIDE					x			

	Risques naturels					Risques technologiques		
	Inondation par débordement de rivière	Inondation par submersion marine	Mouvements de terrain	Cavités souterraines	Sismique	Industriel	Nucléaire	Rupture de barrage
Communes								

Communes avec PPR prescrits	7	12	3	0	0	2	0	0	24
Communes avec PPR approuvés	19	21	2	0	0	4	0	0	46

Nombre de PPR prescrits	3	2	2	0	0	3	0	0	10
Nombre de PPR approuvés	8	8	2	0	0	3	0	0	21

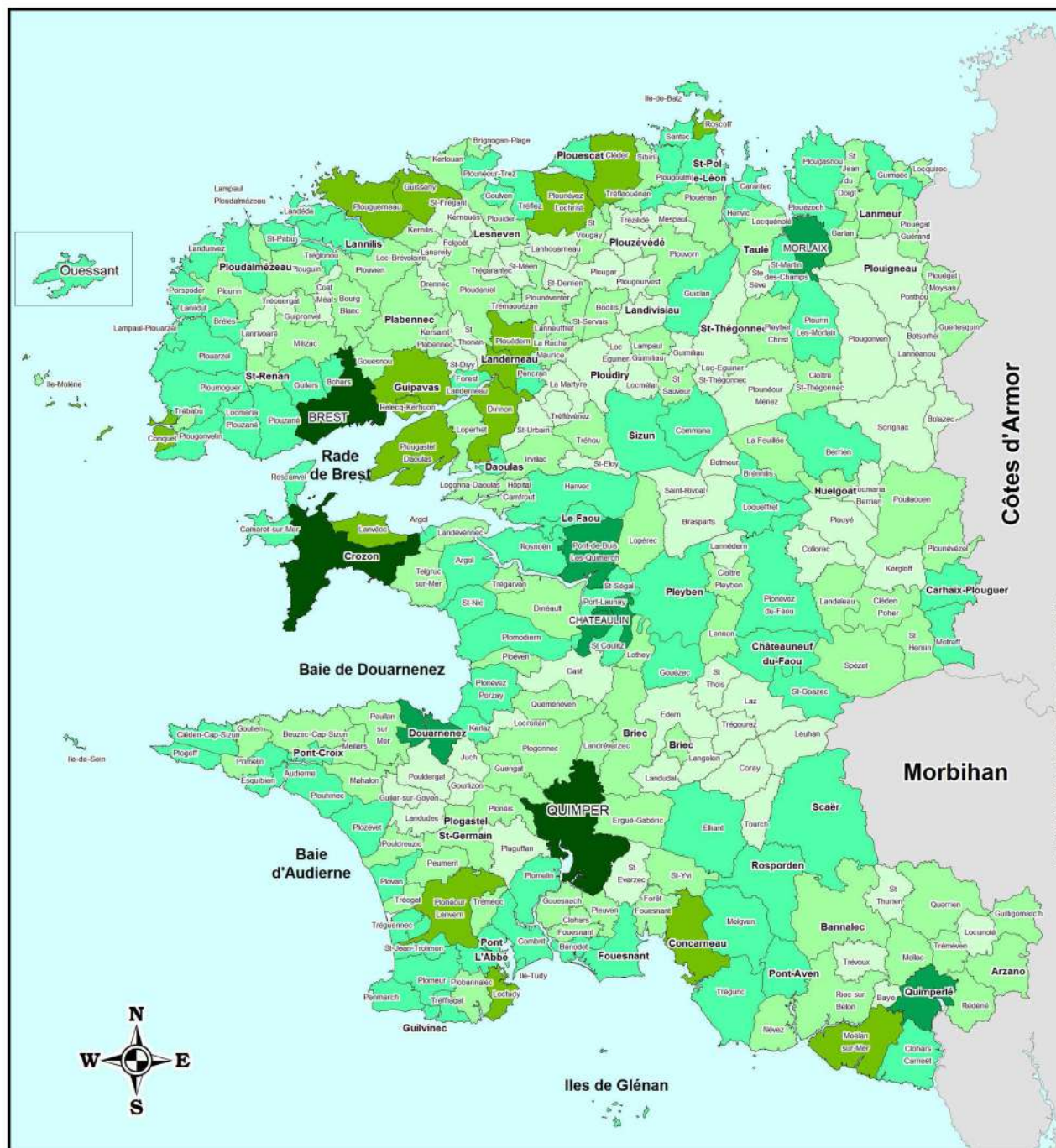
<u>Légende</u>	
x	Risque identifié
PPR (P)	Risque identifié avec PPR prescrit
PPR (A)	Risque identifié avec PPR approuvé
PPR(A*)	Risque identifié avec PPR en révision

Annexe n°2 de l'arrêté préfectoral n° 2015027-0001 du 27 janvier 2015
relatif au droit à l'information des citoyens
sur les risques naturels et technologiques majeurs
dans le département du Finistère

Cahier des cartographies des communes du Finistère concernées par un ou plusieurs
risques majeurs identifiés (avec ou sans PPR prescrit ou approuvé)

COMMUNES A RISQUES MAJEURS

Carte de synthèse (tous risques localisés confondus)



Légende

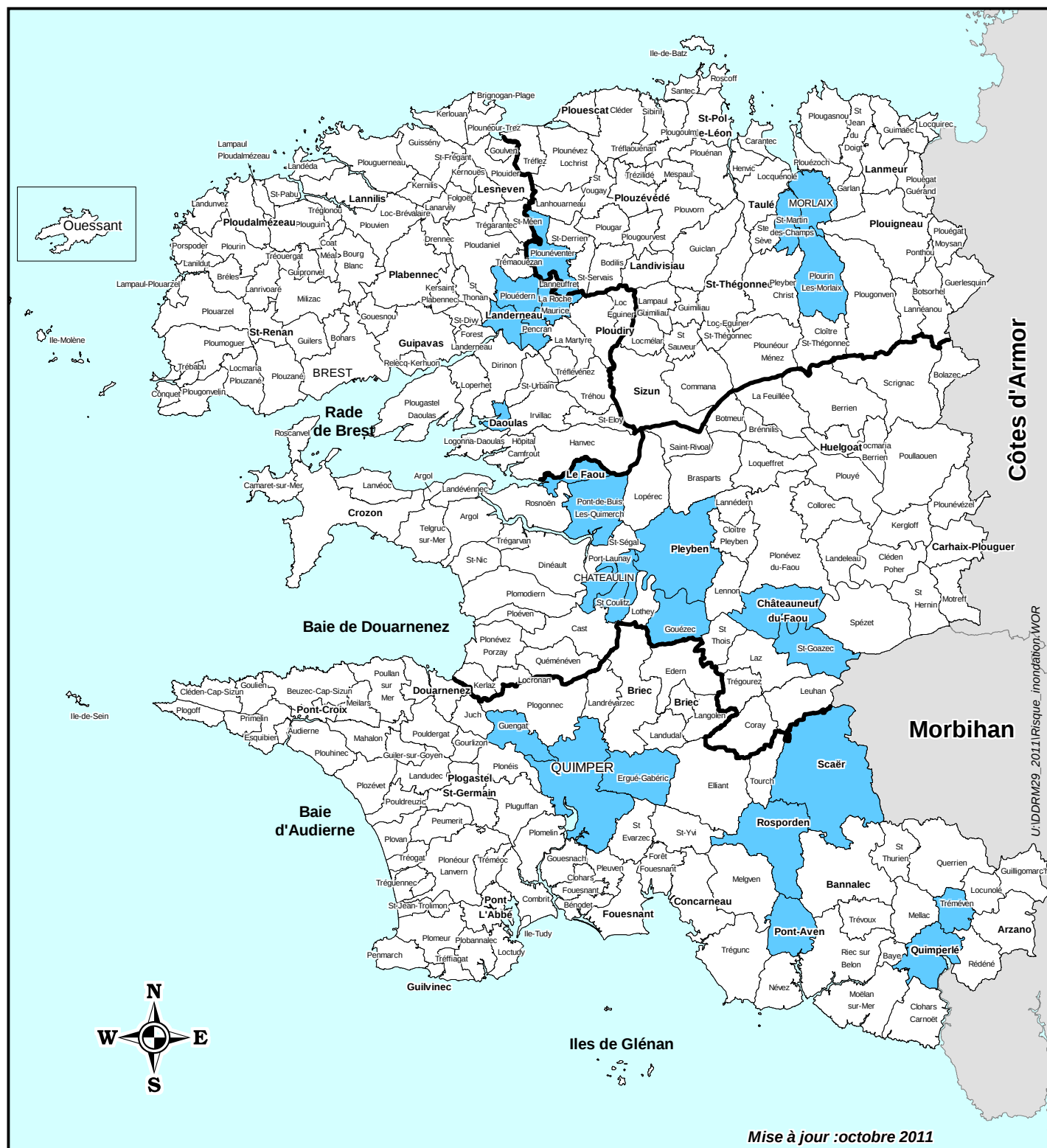
1 risque majeur	(70)
2 risques majeurs	(98)
3 risques majeurs	(89)
4 risques majeurs	(17)
5 risques majeurs	(6)
6 risques majeurs	(3)

Mise à jour : Janvier 2015

D.D.R.M.

LE RISQUE D'INONDATION TERRESTRE

Communes identifiées comme étant exposées au phénomène



Suivant les communes,
ce risque peut se manifester :

- > par débordement direct et/ou indirect
- > par ruissellement en secteur urbain
- > par submersion de zones littorales
- > par destruction d'ouvrages

Inondation de rivière

D.D.R.M.

Carte administrative du département du Finistère en France, montrant les communes, les arrondissements, les cantons, les rades, les baies, les îles de Glénan et les îles de l'océan Atlantique. La carte est datée de janvier 2015.

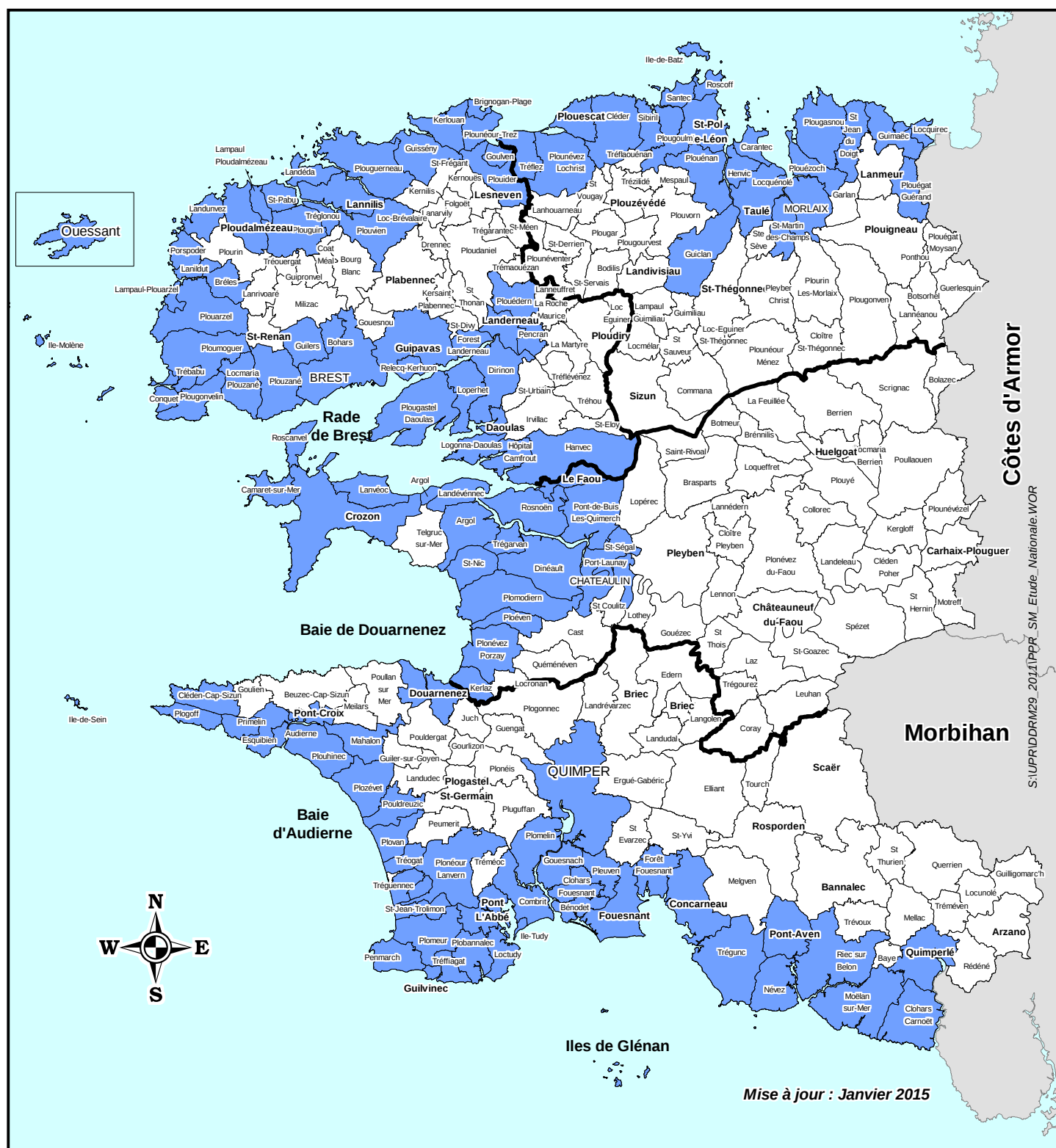
U:\DDRM29_20116\Etat_avancement_PPRI.WOR

■ PPRI approuvés ou avec révision approuvée
■ PPRI prescrits

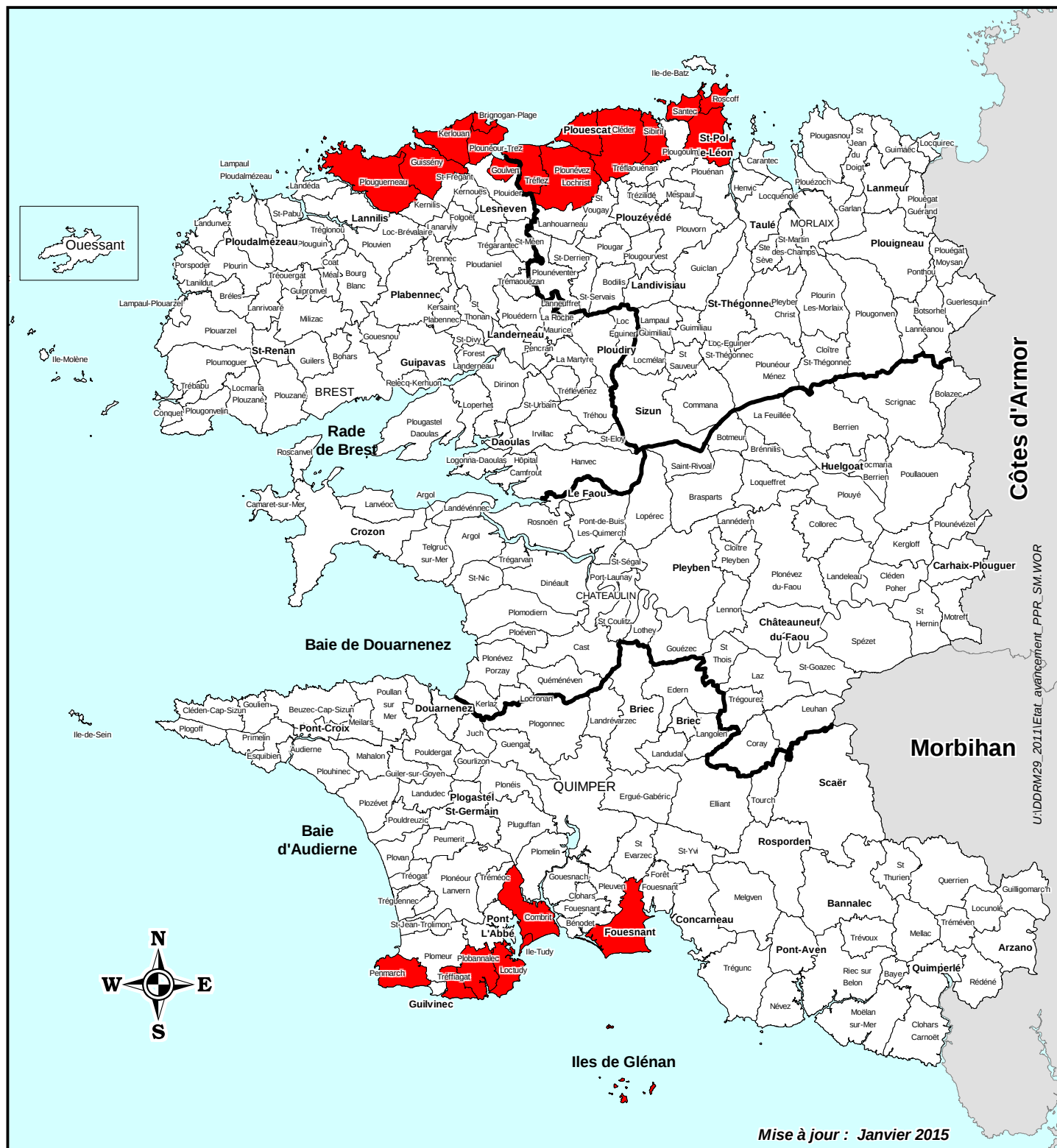
D.D.R.M.

LE RISQUE D'INONDATION MARITIME

Communes identifiées comme étant exposées au phénomène
(d'après la note méthodologique du 22 janvier 2013 relative aux études
"statistiques des niveaux marins extrêmes des côtes de France"
éditées en 2008 et 2012 par le SHOM/CETMEF)



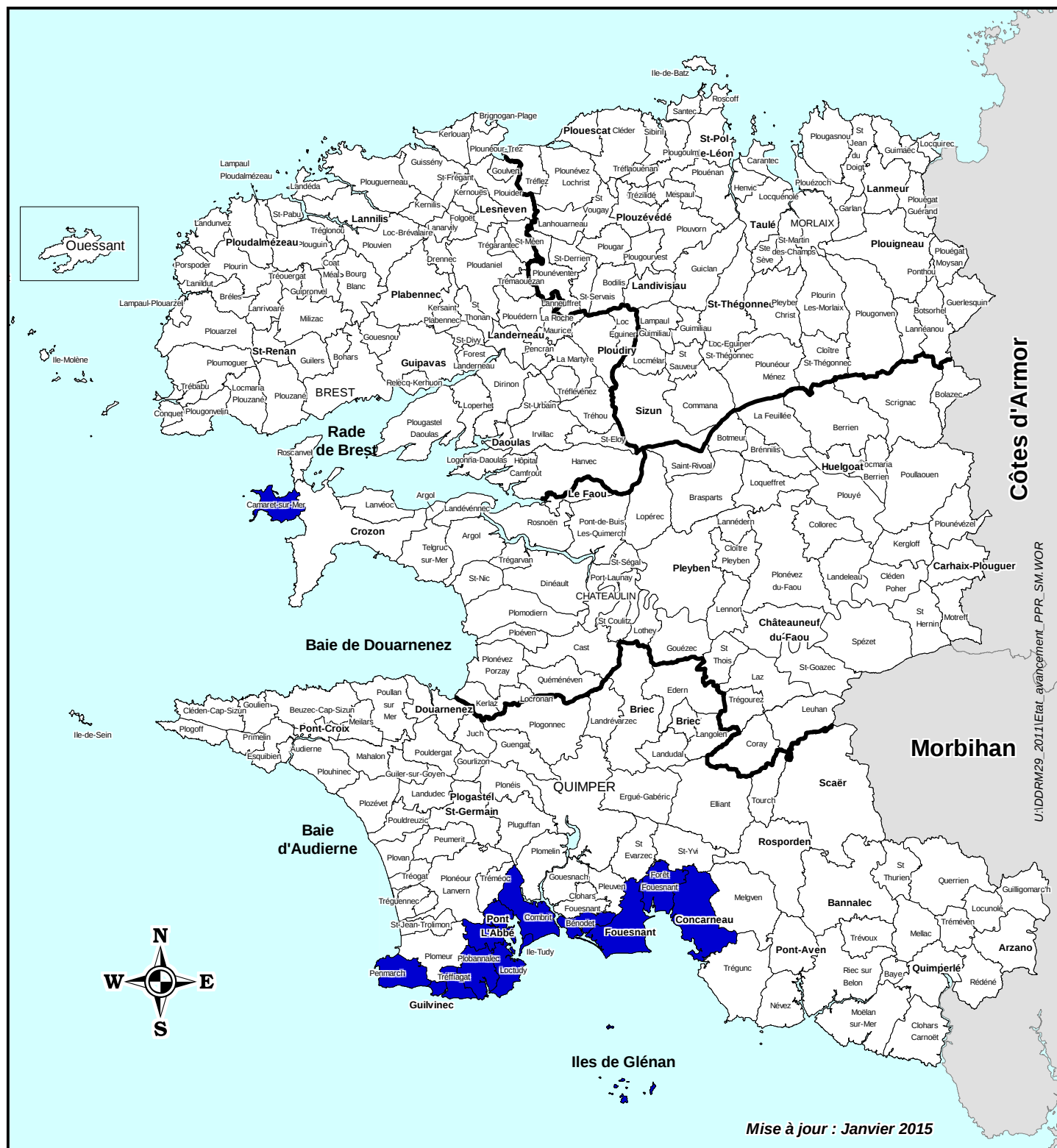
Etat d'avancement des procédures des Plans de Prévention des Risques (PPR) : Inondation par SUBMERSION MARINE



■ PPR-SM approuvés ou avec révision approuvée

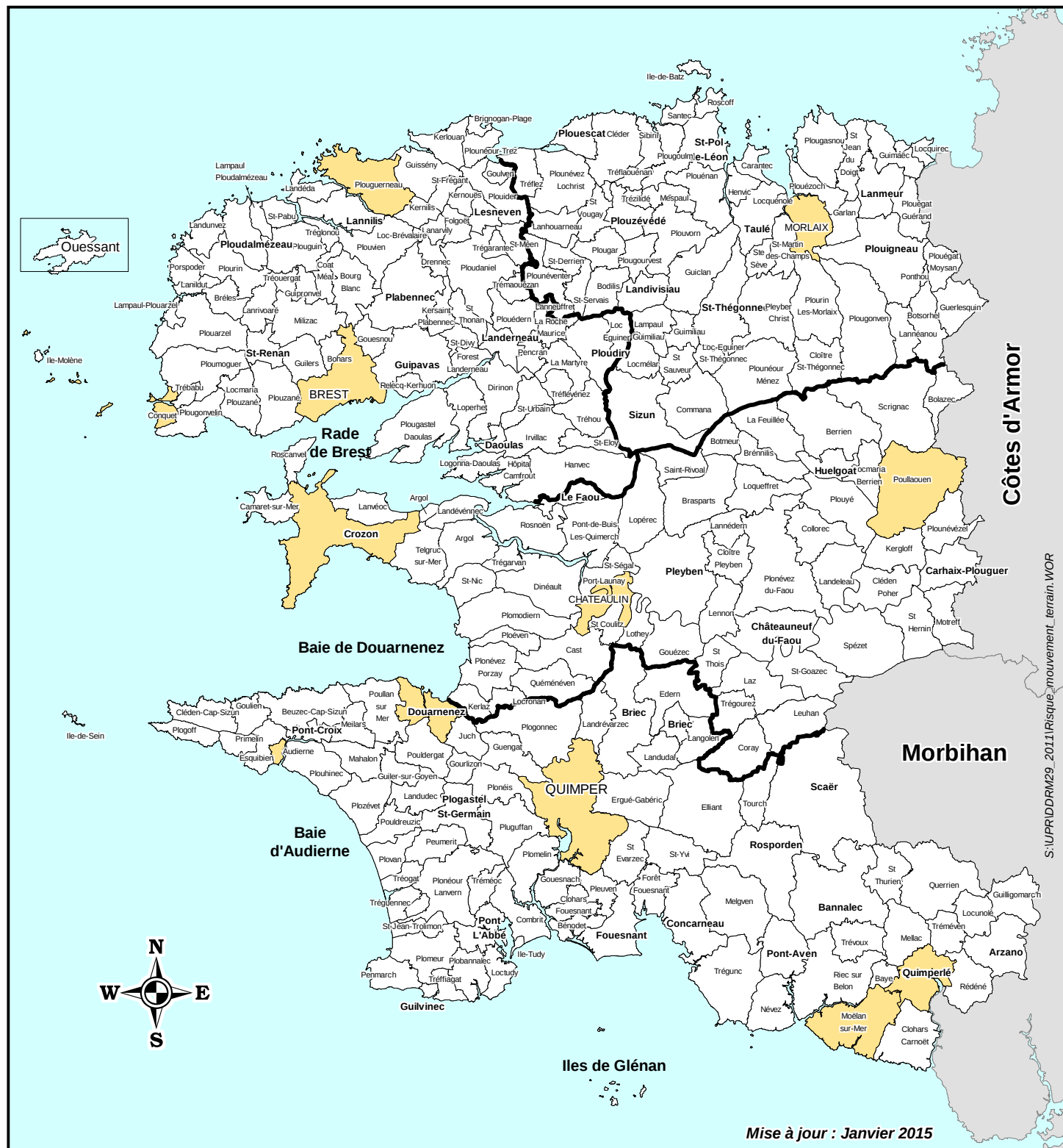
D.D.R.M.

Etat d'avancement des procédures des Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPR-L)



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Communes identifiées comme étant significativement exposées au phénomène



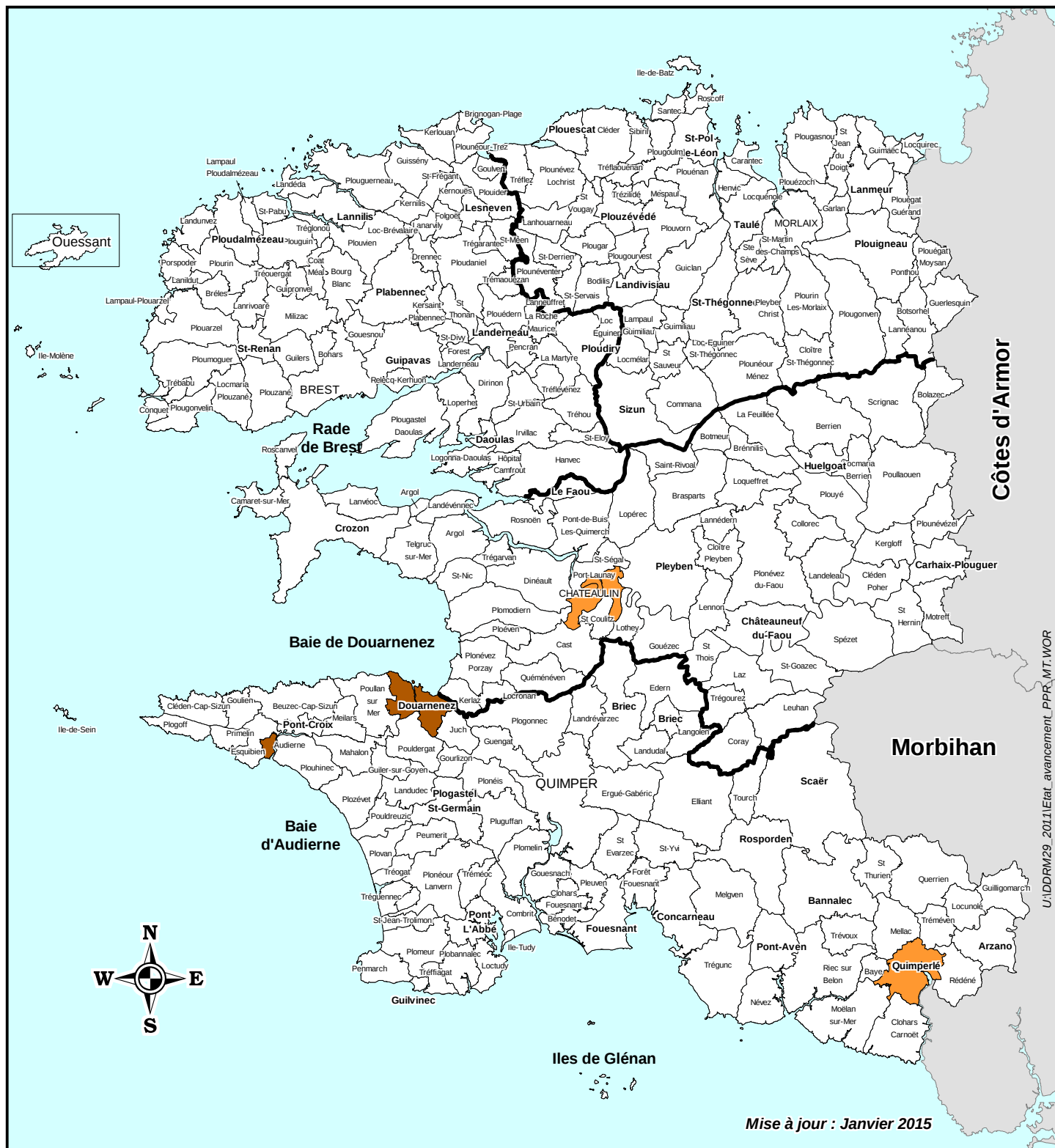
Mise à jour : Janvier 2015

Suivant les communes,
ce risque peut se manifester: > par érosion littorale
> par effondrements, écoulements et chute de blocs

 risque mouvement de terrain

D.D.R.M.

Etat d'avancement des procédures des Plans de Prévention des Risques (PPR) : MOUVEMENT DE TERRAIN

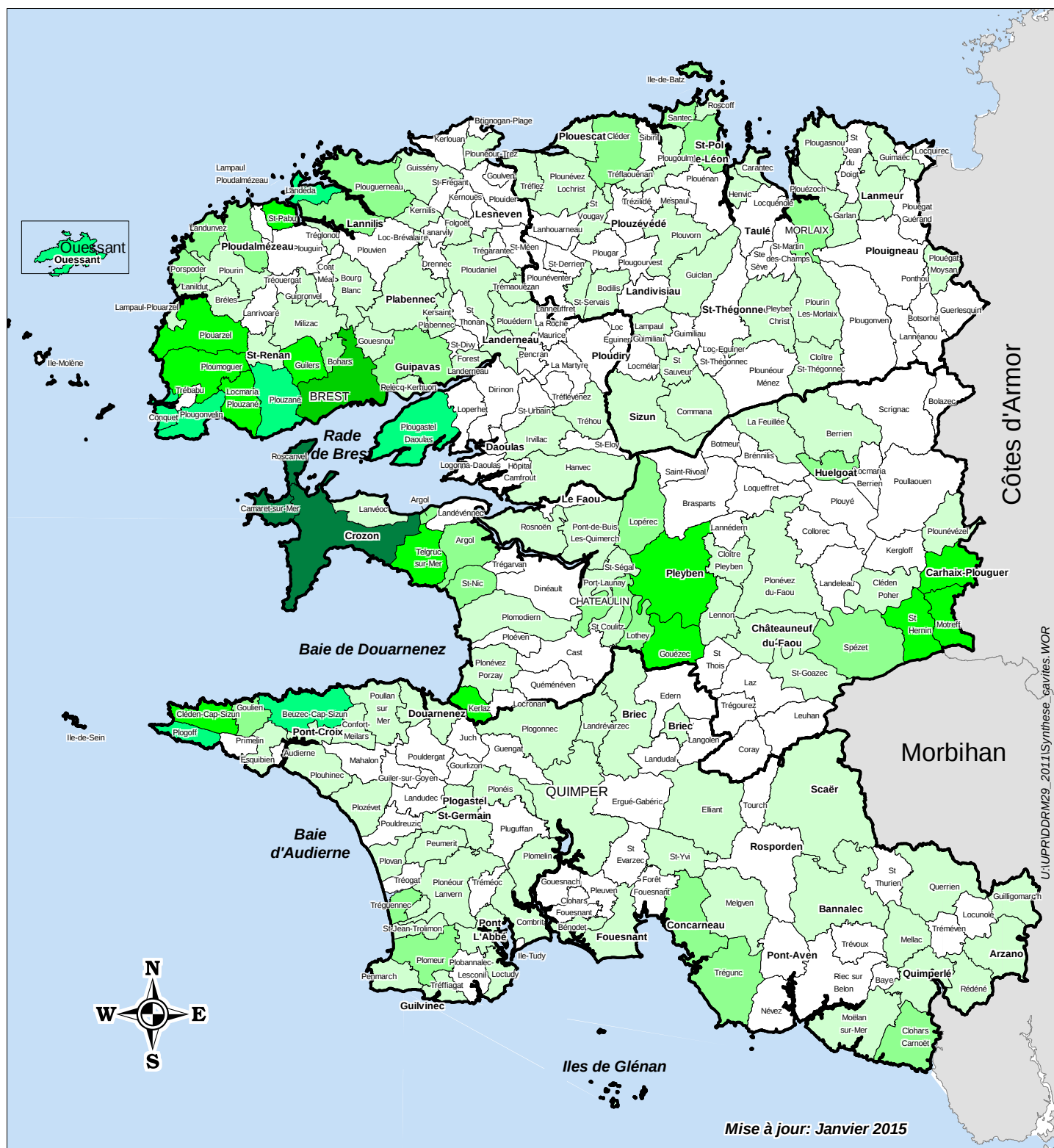


- PPR-MT approuvés
- PPR-MT prescrits

D.D.R.M.

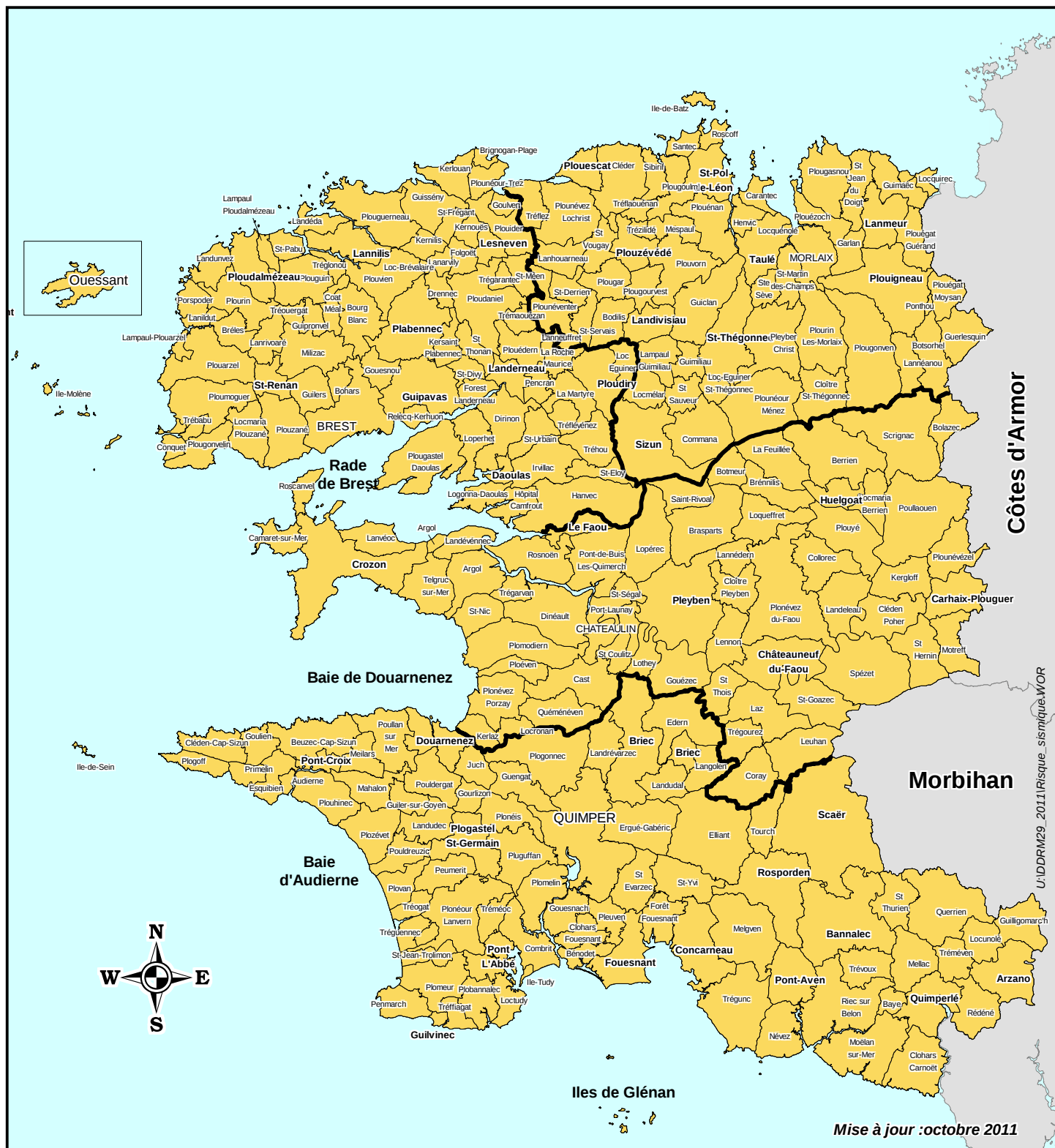
LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Communes exposées à l'effondrement de cavités souterraines



LE RISQUE SISMIQUE

Zonage réglementaire des zones de sismicité



L'IDRM29, 2011, Risque sismique

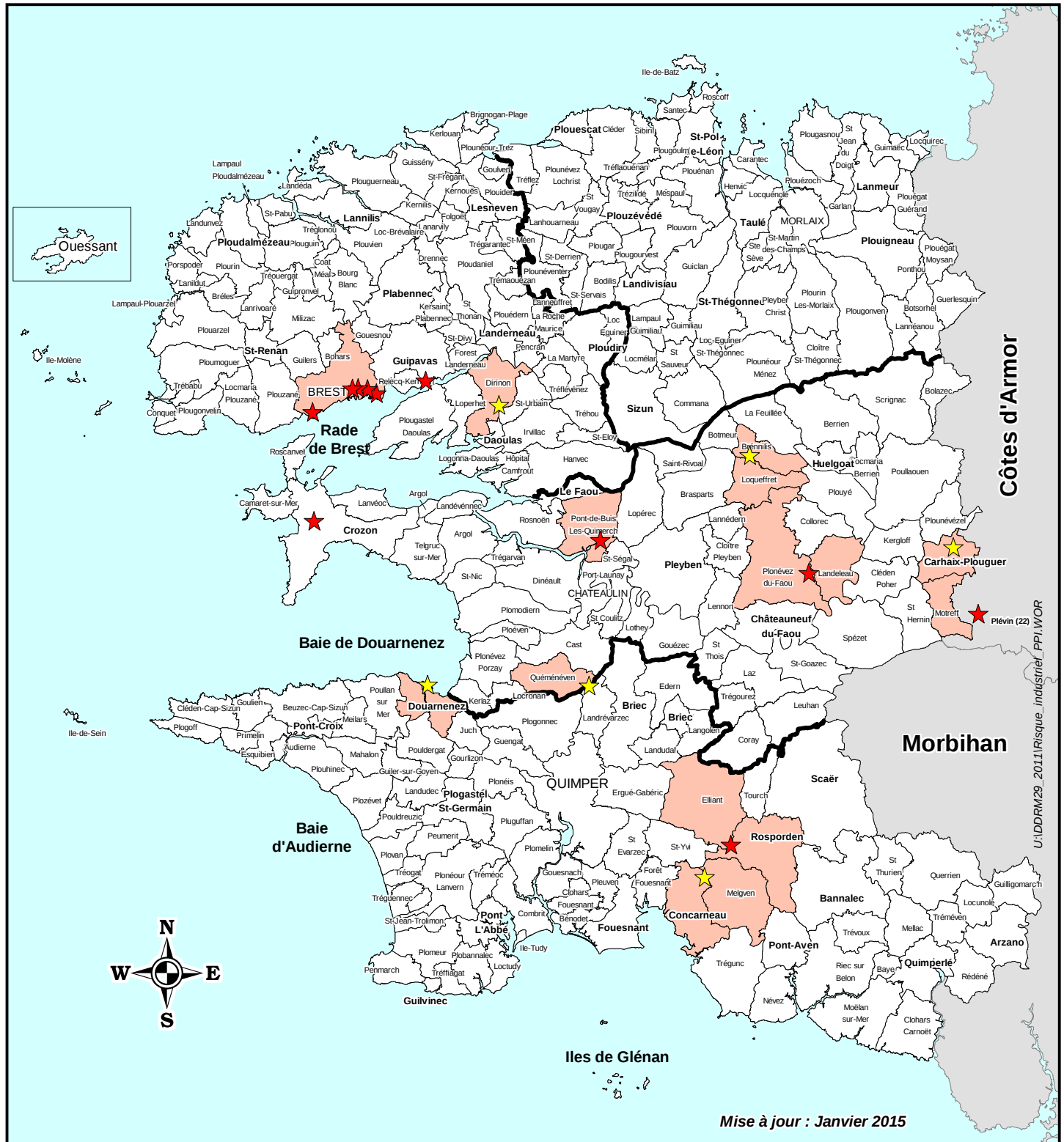
■ Communes classées en zone de sismicité 2 (faible)

D.D.R.M.

LE RISQUE INDUSTRIEL

(Etablissements "SEVESO")

Communes dont une partie du territoire est comprise dans les zones d'effet des plans d'urgence



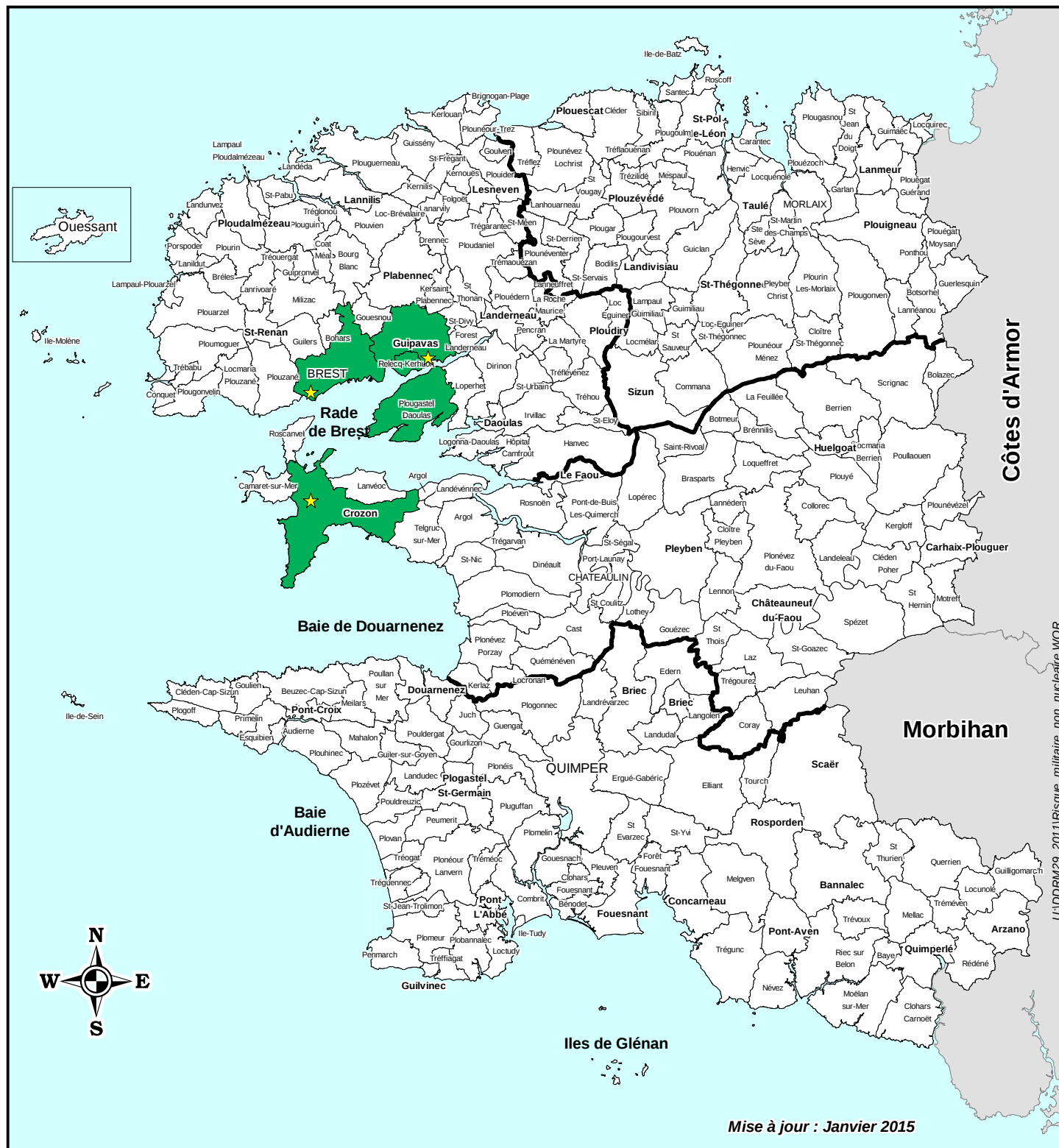
- Communes dont une partie du territoire est comprise dans les zones d'effet des plans d'urgence
- ★ Localisation des sites "Seveso" seuil haut
- ★ Localisation des sites "Seveso" seuil bas

D.D.R.M.

LE RISQUE INDUSTRIEL

SITES MILITAIRES NON NUCLEAIRE

Communes dans lesquelles s'exercent les principales prescriptions de maîtrise de l'urbanisation autour des installations concernées

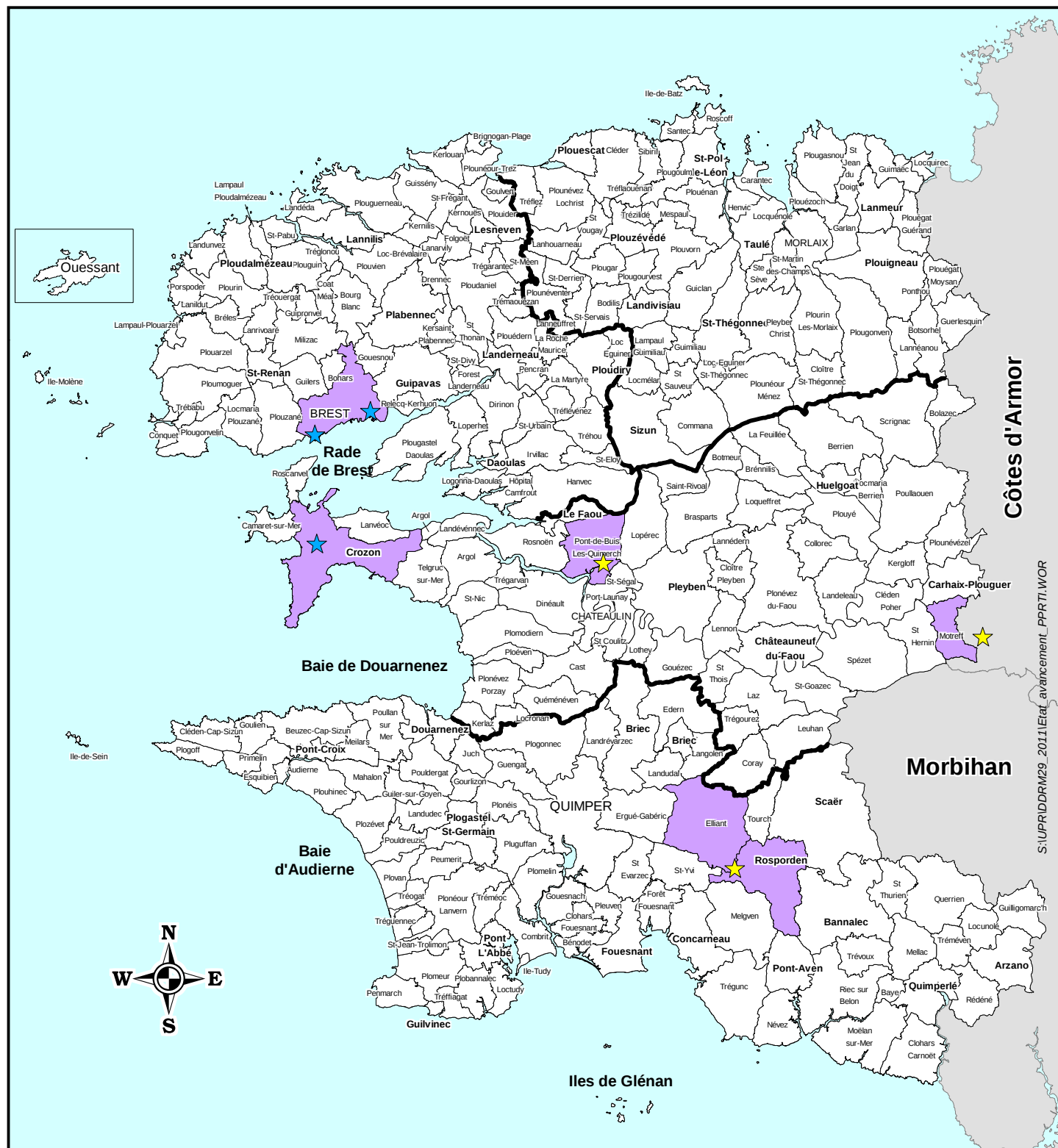


 Communes dans lesquelles s'exercent les principales prescriptions de maîtrise de l'urbanisation autour des installations concernées

 Localisation des équipements ou installations

D.D.R.M.

Etat d'avancement des procédures des Plans de Prévention des Risques (PPR) : TECHNOLOGIQUES



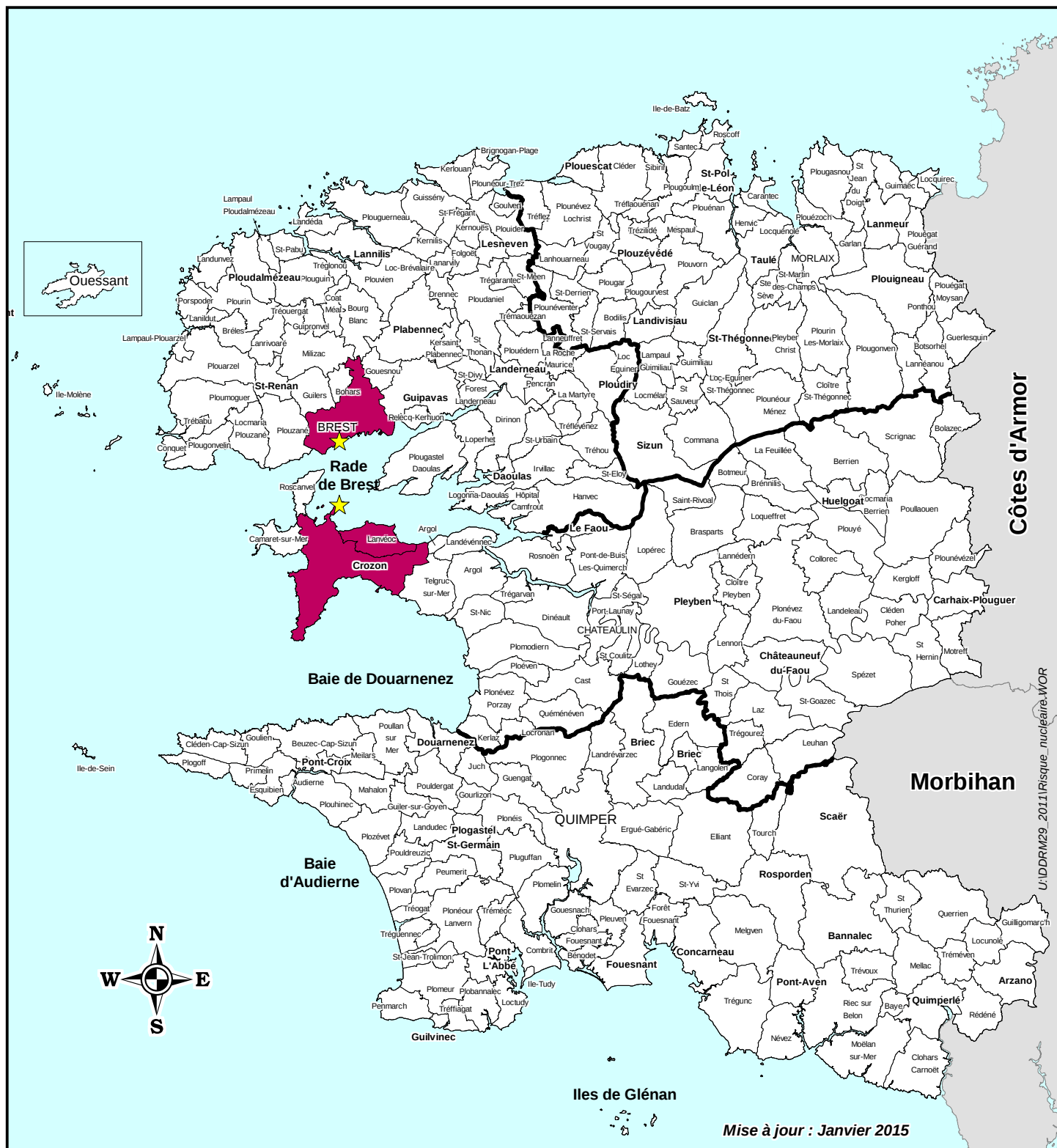
- Communes concernées par un PPR-T
- PPR-T approuvés
- PPR-T prescrits

Mise à jour : Janvier 2015

D.D.R.M.

LE RISQUE NUCLEAIRE

Communes dont une partie du territoire
est comprise dans la zone d'effet du plan d'urgence



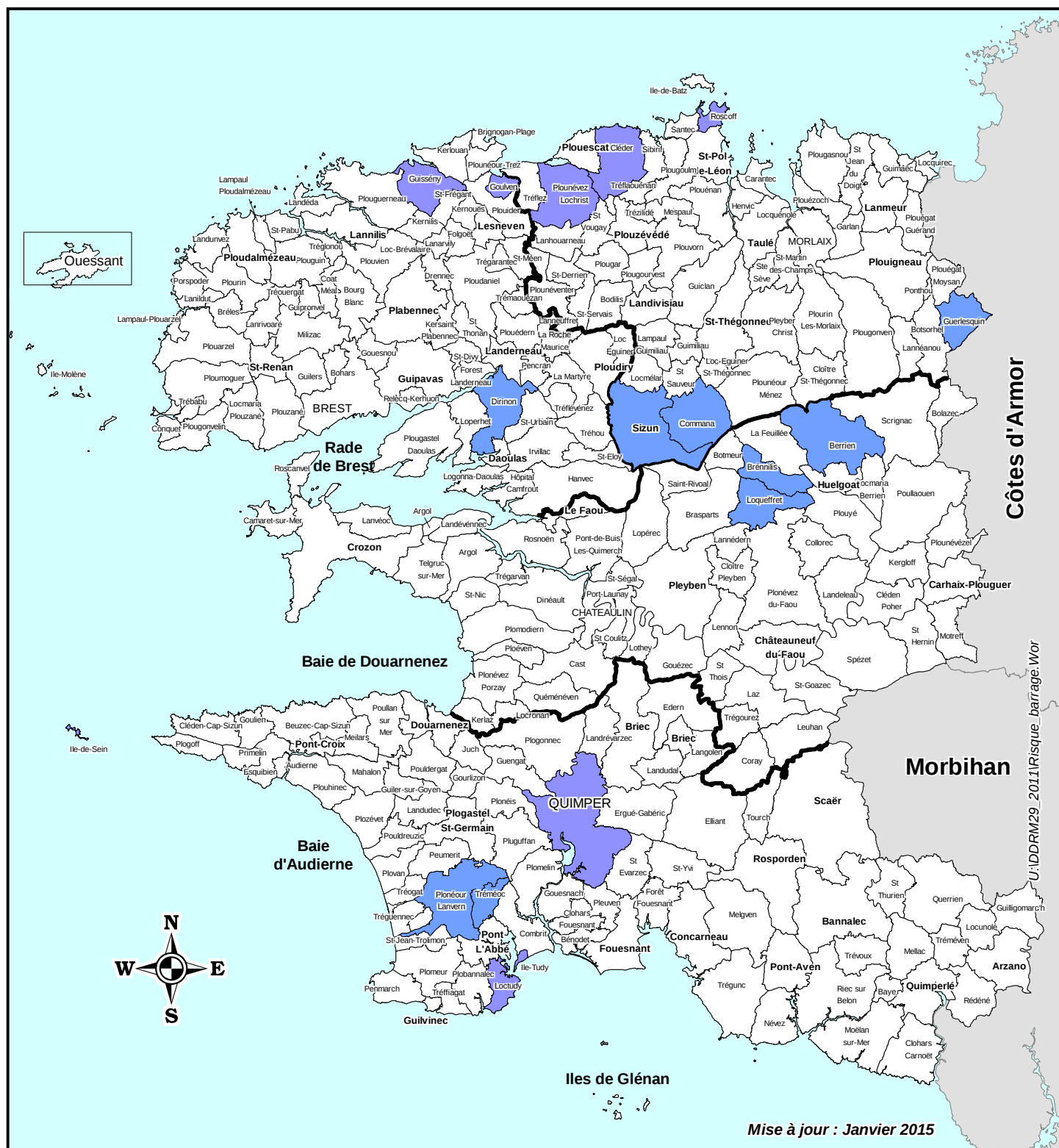
Communes dont une partie du
territoire est comprise dans la
zone d'effet du plan d'urgence

★ Localisation des implantations
des sites nucléaires

D.D.R.M.

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE ET DIGUE

Ouvrages hydrauliques classés A-B ou C



■ Communes d'implantation des ouvrages hydrauliques (barrages classés A-B-C)

■ Communes d'implantation des ouvrages hydrauliques (digues classées A-B-C)

D.D.R.M.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture

Cabinet du préfet

Service interministériel de défense et
de protection civiles

Arrêté préfectoral n° 2016266-0006
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5, R 125-23 à R 125-27 et R 563-1 à R 563-8 ;
- VU le code de la construction et de l'habitation ;
- VU le code de commerce ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère ;
- VU l'arrêté conjoint du ministre de la Défense et du préfet du Finistère n° 2016202-0005 du 20 juillet 2016 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour des installation du dépôt d'hydrocarbures de la Maison Blanche, à Brest ;
- VU L'arrêté n° 2016194-0003 du 12 juillet 2016 portant approbation du plan de prévention des risques littoraux Est-Odet ;
- VU L'arrêté n° 2016194-0004 du 12 juillet 2016 portant approbation du plan de prévention des risques littoraux Ouest-Odet ;
- SUR proposition du directeur de cabinet du préfet du Finistère,

ARRETE

Article 1

La liste des communes sur lesquelles s'appliquent les obligations prévues aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement, annexée à l'arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère, est modifiée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011 demeurent inchangées.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux maires concernés et au président de la chambre départementale des notaires, accompagné du nouveau dossier communal d'information, ainsi qu'à l'ensemble des maires du département du Finistère.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, mis en ligne sur le site Internet des services de l'Etat dans le Finistère (www.finistere.gouv.fr) et affiché en mairie.

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 2016116-0001 du 25 avril 2016 portant modification du tableau annexé à l'arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Finistère est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet du préfet, les sous-préfets des arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix, le directeur départemental des territoires et de la mer et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 12 2 SEP. 2016

IL

Pascal LELARGE

Annexe 1

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2016266-0006 du 22 septembre 2016 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes où s'appliquent les obligations d'information prévues aux articles I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location

LÉGENDE

	I : inondation
PPR Naturels	(I) : PPR Inondation ayant fait l'objet de mesures par anticipation (Art. L562-2 du code de l'environnement) devenues non directement opposables à l'issue du délai de 3 ans à compter de ces mesures.
	MT : mouvements de terrain
	SM : submersion marine
PPR Technologiques	L : risques littoraux
	T : technologique
Zonage sismique	la zone de sismicité faible est définie à l'article 1 ^{er} du décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et affecte la totalité du territoire de l'ensemble des communes du Finistère en vertu des dispositions de l'article 1 ^{er} du décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.
*	présence de carte au dossier.
▲	se reporter à la liste, présentée par commune, des arrêtés ministériels portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, jointe au présent tableau.

N° INSEE	COMMUNES	Zonage sismique (classement) Voir légende	PPR Naturels			PPR Technologiques		P.P.R. À prendre en compte (* nombre de communes concernées par ces P.P.R.)	Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique
			Prescrits	Prescrits dont application passée par anticipation	Approuvés	Prescrits	Approuvés		
29001	Argol	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29002	Arzano	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29003	Audierne (Esquibien)	2 (faible)	/	/	MT*	/	/	PPR-MT Audierne (1)	▲
29004	Bannalec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29005	Baye	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29006	Bénodet	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Est » de Bénodet à Concarneau (4)	▲
29007	Berrien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29008	Beuzec-Cap-Sizun	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29010	Bodilis	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29011	Bohars	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29012	Bolazec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29013	Botmeur	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29014	Botsorhel	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29015	Bourg-Blanc	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29016	Brasparts	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29017	Brélès	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29018	Brennilis	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29019	Brest	2 (faible)	/	/	/	T*	T*	PPR-T Brest (<i>Imporgal/Stockbrest</i>) (1) PPR-T Brest (<i>dépôt Maison Blanche</i>) (1)	▲
29020	Briec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29021	Brignogan-Plage	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29022	Camaret-sur-Mer	2 (faible)	L	/	/	/	/	PPR-L de Camaret-sur-Mer	▲
29023	Carantec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29024	Carhaix-Plouguer	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29025	Cast	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29026	Châteaulin	2 (faible)	MT*	/	I*	/	/	PPR-I Châteaulin (3) PPR-MT Châteaulin/Port-Launay (2)	▲
29027	Châteauneuf-du-Faou	2 (faible)	I*	(I)*	/	/	/	PPR-I Aulne Amont (4) (mesures par anticipation caduques)	▲
29028	Clédén-Cap-Sizun	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29029	Clédén-Pohér	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29030	Cléder	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 2 (5)	▲
29031	Clohars-Carnoët	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29032	Clohars-Fouesnant	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29033	Cloître-Pleyben (Le)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29034	Cloître-Saint-Thégonnec (Le)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29035	Coat-Méal	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29036	Collorec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲

N° INSEE	COMMUNES	Zonage sismique (classement) <i>Voir légende</i>	PPR Naturels			PPR Technologiques		P.P.R. À prendre en compte (* nombre de communes concernées par ces P.P.R.)	Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique
			Prescrits	Prescrits dont application passée par anticipation	Approuvés	Prescrits	Approuvés		
29037	Combrit	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29038	Commana	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29039	Concarneau	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Est » de Bénodet à Concarneau (4)	▲
29040	Conquet	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29041	Coray	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29042	Crozon	2 (faible)	/	/	/	/	T*	PPR-T Crozon (<i>Pyrotechnie Guenvenez</i>) (1)	▲
29043	Daoulas	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Daoulas (1)	▲
29044	Dinéault	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29045	Dirinon	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29046	Douarnenez	2 (faible)	/	/	MT*	/	/	PPR-MT Douarnenez (1)	▲
29047	Drennec (Le)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29048	Edern	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29049	Elliant	2 (faible)	/	/	/	/	T*	PPR-T Rosporden/Elliant (<i>McBride</i>) (2)	▲
29051	Ergué-Gabéric	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Quimper (3)	▲
29052	Esquibien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29053	Faou (Le)	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Le Faou (1)	▲
29054	Feuillée (La)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29055	Folgoët	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29056	Forest-Landemeau (La)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29057	Forêt-Fouesnant (La)	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Est » de Bénodet à Concarneau (4)	▲
29058	Fouesnant	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Est » de Bénodet à Concarneau (4)	▲
29059	Garlan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29060	Gouesnach	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29061	Gouesnou	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29062	Gouézec	2 (faible)	I*	(I)*	/	/	/	PPR-I Aulne Amont (4) (mesures par anticipation caduques)	▲
29063	Goulien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29064	Goulven	2 (faible)		/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29065	Gourlizon	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29066	Guengat	2 (faible)		/	I*	/	/	PPR-I Quimper (3)	▲
29067	Guerlesquin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29068	Guiclan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29069	Guilers	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29070	Guiler-sur-Goyen	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29071	Guilligomarc'h	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29072	Guilvinec (Le)	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29073	Guimaéc	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29074	Guimiliau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29075	Guipavas	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29076	Guipronvel	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29077	Guissény	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29078	Hanvec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29079	Henvic	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29080	Hôpital-Camfrout (L')	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29081	Huelgoat	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29082	Île-de-Batz	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29083	Île-de-Sein	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29084	Île-Molène	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29085	Île-Tudy	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29086	Irvillac	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29087	Juch (Le)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29089	Kergloff	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29090	Kerlaz	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29091	Kerlouan	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29093	Kernilis	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲

N° INSEE	COMMUNES	Zonage sismique (classement) <i>Voir légende</i>	PPR Naturels			PPR Technologiques		P.P.R. À prendre en compte (+ nombre de communes concernées par ces P.P.R.)	Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique
			Prescrits	Prescrits dont application passée par anticipation	Approuvés	Prescrits	Approuvés		
29094	Kernouës	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29095	Kersaint-Plabennec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29097	Lampaul-Guiliiau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29098	Lampaul-Plouarzel	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29100	Lanarvily	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29101	Landéda	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29102	Landeleau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29103	Landerneau	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Landerneau (5)	▲
29104	Landévennec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29105	Landivisiau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29106	Landrévarzec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29107	Landudal	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29108	Landudec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29109	Landunvez	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29110	Langolen	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29111	Lanhouarneau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29112	Lanildut	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29113	Lanmeur	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29114	Lannéanou	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29115	Lannédern	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29116	Lanneuffret	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29117	Lannilis	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29119	Lanrivouré	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29120	Lanvéoc	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29122	Laz	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29123	Lennon	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29124	Lesneven	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29125	Leuhan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29126	Loc-Brévalaire	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29128	Loc-Eguiner	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29129	Locmaria-Berrien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29130	Locmaria-Plouzané	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29131	Locmélar	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29132	Locquéholé	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29133	Locquirec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29134	Locronan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29135	Loctudy	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29136	Locunolé	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29137	Logonna-Daoulas	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29139	Lopérec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29140	Loperhet	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29141	Loqueffret	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29142	Lothey	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29143	Mahalon	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29144	Martyre (La)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29145	Confort-Meilars	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29146	Melgven	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29147	Mellac	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29148	Mespaul	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29149	Milizac	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29150	Moëlan-sur-Mer	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29151	Morlaix	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Morlaix (3)	▲
29152	Motreff	2 (faible)	/	/	/		T*	PPR-T Plévin/Tréogan/Motreff(<i>Titanobel</i>) (3)	▲
29153	Névez	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲

N° INSEE	COMMUNES	Zonage sismique (classement) <i>Voir légende</i>	PPR Naturels			PPR Technologiques		P.P.R. À prendre en compte (* nombre de communes concernées par ces P.P.R.)	Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique
			Prescrits	Prescrits dont application passée par anticipation	Approuvés	Prescrits	Approuvés		
29155	Ouessant	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29156	Pencran	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Landerneau (5)	▲
29158	Penmarch	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29159	Peumérít	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29160	Plabennec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29161	Pleuven	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29162	Pleyben	2 (faible)	I*	(I)*	/	/	/	PPR-I Aulne Amont (4) (mesures par anticipation caduques)	▲
29163	Pleyber-Christ	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29165	Plobannalec-Lesconil	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29166	Plœven	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29167	Plogastel-Saint-Germain	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29168	Plogoff	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29169	Plogonnec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29170	Plomelin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29171	Plomeur	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29172	Plomodiern	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29173	Plonéis	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29174	Plonéour-Lanvern	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29175	Plonévez-du-Faou	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29176	Plonévez-Porzay	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29177	Plouarzel	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29178	Ploudalmézeau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29179	Ploudaniel	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29180	Ploudiry	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29181	Plouédern	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Landerneau (5)	▲
29182	Plouégat-Guérand	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29183	Plouégat-Moysan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29184	Plouénan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29185	Plouescat	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29186	Plouezoc'h	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29187	Plougar	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29188	Plougasnou	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29189	Plougastel-Daoulas	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29190	Plougonvelin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29191	Plougouven	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29192	Plougoulim	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29193	Plougourvest	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29195	Plouguerneau	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Plouguerneau (1)	▲
29196	Plouguin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29197	Plouhinec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29198	Plouider	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29199	Plouigneau	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29201	Ploumoguer	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29202	Plounéour-Ménez	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29203	Plounéour-Trez	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29204	Plounéventer	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Landerneau (5)	▲
29205	Plounévez	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29206	Plounévez-Lochrist	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29207	Plourin-lès-Morlaix	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Morlaix (3)	▲
29208	Plourin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29209	Plouvien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29210	Plouvorn	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29211	Plouyé	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29212	Plouzané	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲

N° INSEE	COMMUNES	Zonage sismique (classement) <i>Voir légende</i>	PPR Naturels			PPR Technologiques		P.P.R. À prendre en compte (* nombre de communes concernées par ces P.P.R.)	Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique
			Prescrits	Prescrits dont application passée par anticipation	Approuvés	Prescrits	Approuvés		
29213	Plouzévédé	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29214	Plovan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29215	Plozévet	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29216	Pluguffan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29217	Pont-Aven	2 (faible)	I*	(I)*		/	/	PPR-I Bassin versant de l'Aven (2) (<i>Mesures par anticipation caduques</i>)	▲
29218	Pont-Croix	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	2 (faible)	/	/	I*	/	T*	PPR-I Pont-de-Buis (1) PPR-T Pont-de-Buis (<i>Nobel Sport</i>) (1)	▲
29219	Ponthou (Le)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29220	Pont-l'Abbé	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29221	Porspoder	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29222	Port-Launay	2 (faible)	MT*	/	I*	/	/	PPR-I Châteaulin (3) PPR-MT Châteaulin/Port-Launay (2)	▲
29224	Pouldergat	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29225	Pouldreuzic	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29226	Poullan-sur-Mer	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29227	Poullaouen	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29228	Primelin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29229	Quéménéven	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29230	Querrien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29232	Quimper	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Quimper (3)	▲
29233	Quimperlé	2 (faible)	MT	/	I*	/	/	PPR-MT Quimperlé (1) PPR-I Quimperlé (2)	▲
29234	Rédéné	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29235	Relecq-Kerhuon (Le)	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29236	Riec-sur-Belon	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29237	Roche-Maurice (La)	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Landerneau (5)	▲
29238	Roscanvel	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29239	Roscoff	2 (faible)			SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 2 (5)	▲
29240	Rosnoën	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29241	Rosporden	2 (faible)	I*	(I)*	/		T*	PPR-I Bassin versant de l'Aven (2) (<i>Mesures par anticipation caduques</i>) PPR-T Rosporden/Elliant (<i>McBride</i>) (2)	▲
29243	Saint-Coulitz	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Châteaulin (3)	▲
29244	Saint-Derrien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29245	Saint-Divy	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29246	Saint-Eloy	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29247	Saint-Évarzec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29248	Saint-Frégant	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29249	Saint-Goazec	2 (faible)	I*	(I)*	/	/	/	PPR-I Aulne Amont (4) (<i>mesures par anticipation caduques</i>)	▲
29250	Saint-Hernin	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29251	Saint-Jean-du-Doigt	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29252	Saint-Jean-Trolimon	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29254	Saint-Martin-des-Champs	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Morlaix (3)	▲
29255	Saint-Méen	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29256	Saint-Nic	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29257	Saint-Pabu	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29259	Saint-Pol-de-Léon	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 2 (5)	▲
29260	Saint-Renan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29261	Saint-Rivoal	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29262	Saint-Sauveur	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29263	Saint-Ségat	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29264	Saint-Servais	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29265	Sainte-Sève	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲

N° INSEE	COMMUNES	Zonage sismique (classement) <i>Voir légende</i>	PPR Naturels			PPR Technologiques		P.P.R. À prendre en compte (+ nombre de communes concernées par ces P.P.R.)	Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle ou technologique
			Prescrits	Prescrits dont application passée par anticipation	Approuvés	Prescrits	Approuvés		
29266	Saint-Thégonnec_Loc-Eguiner	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29267	Saint-Thois	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29268	Saint-Thonan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29269	Saint-Thurien	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29270	Saint-Urbain	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29271	Saint-Vougay	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29272	Saint-Yvi	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29273	Santec	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 2 (5)	▲
29274	Scaër	2 (faible)	I*	(I)*	/	/	/	PPR-I Scaër (1) (Mesures par anticipation caduques)	▲
29275	Scrignac	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29276	Sibiril	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 2 (5)	▲
29277	Sizun	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29278	Spézet	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29279	Taulé	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29280	Telgruc-sur-Mer	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29281	Tourch	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29282	Trébabu	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29284	Treffagat	2 (faible)	/	/	L*	/	/	PPR-L « Ouest » de Penmarc'h à Combrit (8)	▲
29285	Tréflaouénan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29286	Tréflévénez	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29287	Tréfléz	2 (faible)	/	/	SM*	/	/	PPR-SM Côte Nord 1 (8)	▲
29288	Trégarantec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29289	Trégarvan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29290	Tréglonou	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29291	Trégourez	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29292	Tréguennec	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29293	Trégunc	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29294	Tréhou	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29295	Trémaouézan	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29296	Tréméoc	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29297	Tréméven	2 (faible)	/	/	I*	/	/	PPR-I Quimperlé (2)	▲
29298	Tréogat	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29299	Tréouergat	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29300	Trévoux	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲
29301	Trézilidé	2 (faible)	/	/	/	/	/	/	▲

Annexe 2

Liste jointe au tableau annexé à l'arrêté préfectoral n° 2016266-0006 du 22 septembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°2011-0645 du 13 mai 2011 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

INSEE	Commune	Risque	Date début	Date fin	Date arrêté	Date JO
29001	Argol	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29001	Argol	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29001	Argol	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29001	Argol	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29001 NB	3					
29002	Arzano	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29002	Arzano	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29002	Arzano	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29002	Arzano	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29002	Arzano	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	31/01/14	02/02/14
29002 NB	5					
29003	Audierne	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29003	Audierne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29003	Audierne	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29003	Audierne	Eboulements rocheux	22/01/95	22/01/95	20/04/95	06/05/95
29003	Audierne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29003	Audierne	Inondations et coulées de boue	17/04/00	17/04/00	12/02/01	23/02/01
29003	Audierne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29003	Audierne	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	04/01/14	31/01/14	02/02/14
29003	Audierne	Eboulements rocheux	19/11/94	19/11/94	03/03/95	17/03/95
29003 NB	9					
29004	Bannalec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29004	Bannalec	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29004	Bannalec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29004	Bannalec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29004	Bannalec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	12/02/01	23/02/01
29004 NB	5					
29005	Baye	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29005	Baye	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29005	Baye	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29005 NB	3					
29006	Bénodet	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/84	24/11/84	11/01/85	26/01/85
29006	Bénodet	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/11/84	24/11/84	14/03/85	29/03/85
29006	Bénodet	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29006	Bénodet	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29006	Bénodet	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
29006	Bénodet	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29006	Bénodet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29006	Bénodet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29006	Bénodet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	06/01/14	31/01/14	02/02/14
29006	Bénodet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/02/14	05/02/14	22/04/14	26/04/14
29006 NB	10					
29007	Berrien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29007	Berrien	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29007	Berrien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29007	Berrien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29007	Berrien	Inondations et coulées de boue	11/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29007	Berrien	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	22/04/14	26/04/14
29007 NB	6					
29008	Beuzec-Cap-Sizu	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29008	Beuzec-Cap-Sizu	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29008	Beuzec-Cap-Sizu	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29008 NB	3					

29010	Bodilis	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29010	Bodilis	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29010	Bodilis	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29010	Bodilis	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29010	Bodilis	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29010	Bodilis	Inondations et coulées de boue	05/06/98	05/06/98	18/09/98	03/10/98
29010	Bodilis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29010	Bodilis	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29010 NB	8					
29011	Bohars	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29011	Bohars	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29011	Bohars	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29011	Bohars	Inondations et coulées de boue	07/08/97	07/08/97	26/05/98	11/06/98
29011	Bohars	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29011	Bohars	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29011	Bohars	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	30/01/12	02/02/12
29011 NB	7					
29012	Bolazec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29012	Bolazec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29012	Bolazec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29012 NB	3					
29013	Botmeur	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29013	Botmeur	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29013	Botmeur	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29013	Botmeur	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29013 NB	4					
29014	Botsorhel	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29014	Botsorhel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29014 NB	2					
29015	Bourg-Blanc	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29015	Bourg-Blanc	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29015	Bourg-Blanc	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29015	Bourg-Blanc	Inondations et coulées de boue	05/02/14	07/02/14	07/08/14	10/08/14
29015 NB	4					
29016	Brasparts	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29016	Brasparts	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29016	Brasparts	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29016	Brasparts	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29016	Brasparts	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29016 NB	5					
29017	Brélès	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29017	Brélès	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29017 NB	2					
29018	Brennilis	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29018	Brennilis	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29018	Brennilis	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29018	Brennilis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29018	Brennilis	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29018 NB	5					
29019	Brest	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29019	Brest	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	11/09/89	11/09/89	05/12/89	13/12/89
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	07/08/97	07/08/97	26/05/98	11/06/98
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	20/07/98	20/07/98	29/12/98	13/01/99
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29019	Brest	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08

29019	Brest	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	25/06/09	01/07/09
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	27/12/11	03/01/12
29019	Brest	Inondations et coulées de boue	01/07/14	01/07/14	07/08/14	10/08/14
29019 NB	13					
29020	Briec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29020	Briec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29020	Briec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29020	Briec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29020	Briec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29020 NB	5					
29021	Brignogan-Plages	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29021	Brignogan-Plages	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	28/09/95	15/10/95
29021	Brignogan-Plages	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'a	19/02/96	20/02/96	17/07/96	04/09/96
29021	Brignogan-Plages	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29021	Brignogan-Plages	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29021	Brignogan-Plages	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	05/02/14	22/04/14	26/04/14
29021 NB	6					
29022	Camaret-sur-Mer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29022	Camaret-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29022	Camaret-sur-Mer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29022	Camaret-sur-Mer	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29022 NB	4					
29023	Carantec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29023	Carantec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29023	Carantec	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29023	Carantec	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29023	Carantec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29023	Carantec	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'a	19/02/96	20/02/96	17/07/96	04/09/96
29023	Carantec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29023	Carantec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29023 NB	8					
29024	Carhaix-Plouguer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29024	Carhaix-Plouguer	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29024	Carhaix-Plouguer	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29024	Carhaix-Plouguer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29024	Carhaix-Plouguer	Inondations et coulées de boue	11/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29024	Carhaix-Plouguer	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29024 NB	6					
29025	Cast	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29025	Cast	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29025	Cast	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29025	Cast	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29025	Cast	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29025	Cast	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29025	Cast	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29025 NB	7					
29026	Châteaulin	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29026	Châteaulin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	04/10/87	04/10/87	02/12/87	16/01/88
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29026	Châteaulin	Eboulements rocheux	05/05/98	05/05/98	18/09/98	03/10/98
29026	Châteaulin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	12/12/00	15/12/00	21/12/00	22/12/00

29026	Châteaulin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29026	Châteaulin	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29026 NB	12					
29027	Châteauneuf-du-Faou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	18/08/89	06/09/89
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29027	Châteauneuf-du-Faou	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29027 NB	9					
29028	Clédén-Cap-Sizun	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29028	Clédén-Cap-Sizun	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29028	Clédén-Cap-Sizun	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29028	Clédén-Cap-Sizun	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29028 NB	4					
29029	Clédén-Poher	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29029	Clédén-Poher	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29029	Clédén-Poher	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29029	Clédén-Poher	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29029	Clédén-Poher	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29029	Clédén-Poher	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29029	Clédén-Poher	Inondations et coulées de boue	05/01/01	06/01/01	12/02/01	23/02/01
29029	Clédén-Poher	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29029 NB	8					
29030	Cléder	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29030	Cléder	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29030	Cléder	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29030	Cléder	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29030	Cléder	Inondations et coulées de boue	07/02/01	10/02/01	06/07/01	18/07/01
29030	Cléder	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29030	Cléder	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	07/07/14	09/07/14
29030	Cléder	Mouvements de terrain	06/02/14	07/02/14	28/07/14	06/08/14
29030	Cléder	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	28/07/14	06/08/14
29030 NB	9					
29031	Clohars-Carnoët	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29031	Clohars-Carnoët	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29031	Clohars-Carnoët	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29031	Clohars-Carnoët	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	07/01/14	31/01/14	02/02/14
29031 NB	4					
29032	Clohars-Fouesnant	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29032	Clohars-Fouesnant	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
29032	Clohars-Fouesnant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29032	Clohars-Fouesnant	Inondations par remontées de nappe phréatique	07/02/14	12/02/14	02/10/14	04/10/14
29032 NB	4					
29033	Le Cloître-Pleyben	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

29033	Le Cloître-Pleyben	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29033 NB	2					
29034	Le Cloître-Saint-Thégonnec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29034	Le Cloître-Saint-Thégonnec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29034 NB	2					
29035	Coat-Méal	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29035	Coat-Méal	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
29035	Coat-Méal	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29035 NB	3					
29036	Collorec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29036	Collorec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29036	Collorec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29036	Collorec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29036	Collorec	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29036 NB	5					
29037	Combrit	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29037	Combrit	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	08/01/96	28/01/96
29037	Combrit	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29037	Combrit	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/01/14	05/01/14	22/04/14	26/04/14
29037 NB	4					
29038	Commana	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29038	Commana	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29038	Commana	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29038	Commana	Inondations et coulées de boue	13/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29038	Commana	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29038 NB	5					
29039	Concarneau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29039	Concarneau	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29039	Concarneau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29039	Concarneau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29039	Concarneau	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29039	Concarneau	Inondations et coulées de boue	05/01/01	07/01/01	12/02/01	23/02/01
29039	Concarneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29039	Concarneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	04/01/14	31/01/14	02/02/14
29039	Concarneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	14/02/14	15/02/14	13/05/14	18/05/14
29039 NB	9					
29040	Le Conquet	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29040	Le Conquet	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29040	Le Conquet	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29040	Le Conquet	Inondations et coulées de boue	07/08/97	07/08/97	26/05/98	11/06/98
29040	Le Conquet	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29040	Le Conquet	Inondations et coulées de boue	21/04/99	21/04/99	14/04/00	28/04/00
29040 NB	6					
29041	Coray	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29041	Coray	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29041	Coray	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29041	Coray	Inondations et coulées de boue	11/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29041	Coray	Inondations et coulées de boue	05/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29041	Coray	Inondations et coulées de boue	15/08/04	15/08/04	11/01/05	15/01/05
29041 NB	6					
29042	Crozon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29042	Crozon	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29042	Crozon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29042	Crozon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29042	Crozon	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29042	Crozon	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29042	Crozon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29042	Crozon	Inondations et coulées de boue	06/02/14	06/02/14	27/03/15	31/03/15

29042	Crozon	Inondations par remontées de nappe naturelle	06/02/14	06/02/14	28/10/15	29/10/15
29042 NB	9					
29043	Daoulas	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29043	Daoulas	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29043	Daoulas	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29043	Daoulas	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29043	Daoulas	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29043 NB	5					
29044	Dinéault	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29044	Dinéault	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29044	Dinéault	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29044	Dinéault	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29044	Dinéault	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29044	Dinéault	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29044	Dinéault	Inondations et coulées de boue	16/12/11	16/12/11	18/10/12	21/10/12
29044 NB	7					
29045	Dirinon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29045	Dirinon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29045	Dirinon	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29045 NB	3					
29046	Douarnenez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29046	Douarnenez	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29046	Douarnenez	Inondations et coulées de boue	22/05/90	22/05/90	04/12/90	15/12/90
29046	Douarnenez	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29046	Douarnenez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29046	Douarnenez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29046	Douarnenez	Inondations et coulées de boue	07/10/09	07/10/09	11/02/10	14/02/10
29046	Douarnenez	Inondations et coulées de boue	20/07/13	20/07/13	10/09/13	13/09/13
29046	Douarnenez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29046 NB	9					
29047	Le Drennec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29047	Le Drennec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29047 NB	2					
29048	Ederne	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29048	Ederne	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29048	Ederne	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29048	Ederne	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29048	Ederne	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29048	Ederne	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29048 NB	6					
29049	Elliant	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29049	Elliant	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29049	Elliant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29049	Elliant	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29049	Elliant	Inondations et coulées de boue	05/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29049	Elliant	Inondations et coulées de boue	02/05/11	02/05/11	15/07/11	21/07/11
29049 NB	6					
29051	Ergué-Gabéric	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29051	Ergué-Gabéric	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29051	Ergué-Gabéric	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29051	Ergué-Gabéric	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	24/10/95	31/10/95
29051	Ergué-Gabéric	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29051	Ergué-Gabéric	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29051	Ergué-Gabéric	Inondations et coulées de boue	01/01/01	06/01/01	12/02/01	23/02/01
29051	Ergué-Gabéric	Mouvements de terrain	22/01/14	23/01/14	28/07/14	06/08/14
29051 NB	8					
29052	Esquibien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29052	Esquibien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29052	Esquibien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99

29052	Esquibien	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	05/01/14	31/01/14	02/02/14
29052 NB	4					
29053	Le Faou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29053	Le Faou	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29053	Le Faou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29053	Le Faou	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29053	Le Faou	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29053	Le Faou	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29053 NB	6					
29054	La Feuillée	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29054	La Feuillée	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29054	La Feuillée	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29054 NB	3					
29055	Le Folgoët	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29055	Le Folgoët	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29055	Le Folgoët	Inondations et coulées de boue	31/08/94	31/08/94	15/11/94	24/11/94
29055	Le Folgoët	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29055	Le Folgoët	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29055	Le Folgoët	Inondations et coulées de boue	26/08/11	26/08/11	12/12/11	15/12/11
29055 NB	6					
29056	La Forest-Landerneau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29056	La Forest-Landerneau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29056	La Forest-Landerneau	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29056	La Forest-Landerneau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29056	La Forest-Landerneau	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29056	La Forest-Landerneau	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29056 NB	6					
29057	La Forêt-Fouesnant	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations et coulées de boue	02/02/88	15/02/88	02/08/88	13/08/88
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations et coulées de boue	17/01/95	05/02/95	03/05/95	07/05/95
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29057	La Forêt-Fouesnant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29057 NB	8					
29058	Fouesnant	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29058	Fouesnant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29058	Fouesnant	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29058	Fouesnant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29058	Fouesnant	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29058	Fouesnant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29058	Fouesnant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/01/14	07/01/14	22/04/14	26/04/14
29058 NB	7					
29059	Garlan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29059	Garlan	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29059	Garlan	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29059	Garlan	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29059	Garlan	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29059	Garlan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29059	Garlan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29059	Garlan	Inondations et coulées de boue	08/02/01	09/02/01	06/07/01	18/07/01

29059 NB	8					
29060	Gouesnach	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29060	Gouesnach	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29060	Gouesnach	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29060 NB	3					
29061	Gouesnou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29061	Gouesnou	Inondations et coulées de boue	11/09/89	11/09/89	05/12/89	13/12/89
29061	Gouesnou	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29061	Gouesnou	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29061	Gouesnou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29061 NB	5					
29062	Gouézec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	04/07/91	07/07/91	01/04/92	03/04/92
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29062	Gouézec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	27/04/07	27/04/07	27/07/07	01/08/07
29062	Gouézec	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29062 NB	9					
29063	Goulien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29063	Goulien	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29063	Goulien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29063	Goulien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29063 NB	4					
29064	Goulven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29064	Goulven	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29064	Goulven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29064	Goulven	Inondations et coulées de boue	05/02/14	07/02/14	07/08/14	10/08/14
29064	Goulven	Inondations par remontées de nappe phréatique	06/02/14	07/02/14	02/10/14	04/10/14
29064 NB	5					
29065	Gourlizon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29065	Gourlizon	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29065	Gourlizon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29065 NB	3					
29066	Guengat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29066	Guengat	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	07/12/90	19/12/90
29066	Guengat	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29066	Guengat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29066	Guengat	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	12/02/01	23/02/01
29066 NB	5					
29067	Guerlesquin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29067	Guerlesquin	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29067	Guerlesquin	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29067	Guerlesquin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29067	Guerlesquin	Inondations et coulées de boue	25/06/03	25/06/03	03/10/03	19/10/03
29067 NB	5					
29068	Guiclan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	05/12/89	13/12/89
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29068	Guiclan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	12/02/01	23/02/01
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	30/04/07	30/04/07	27/07/07	01/08/07
29068	Guiclan	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29068 NB	9					
29069	Guilers	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

29069	Guilers	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29069	Guilers	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29069	Guilers	Inondations et coulées de boue	07/08/97	07/08/97	26/05/98	11/06/98
29069	Guilers	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29069	Guilers	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29069 NB	6					
29070	Guiler-sur-Goyen	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29070	Guiler-sur-Goyen	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29070 NB	2					
29071	Guilligomarc'h	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29071	Guilligomarc'h	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29071	Guilligomarc'h	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29071	Guilligomarc'h	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29071	Guilligomarc'h	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29071 NB	5					
29072	Guilvinec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29072	Guilvinec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29072	Guilvinec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29072	Guilvinec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	04/01/14	31/01/14	02/02/14
29072 NB	4					
29073	Guimaëc	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29073	Guimaëc	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29073	Guimaëc	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29073	Guimaëc	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29073	Guimaëc	Inondations et coulées de boue	08/02/01	09/02/01	06/07/01	18/07/01
29073 NB	5					
29074	Guimiliau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29074	Guimiliau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29074	Guimiliau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29074 NB	3					
29075	Guipavas	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	11/09/89	11/09/89	05/12/89	13/12/89
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29075	Guipavas	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	07/07/04	08/07/04	11/01/05	15/01/05
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	07/07/04	08/07/04	15/04/05	23/04/05
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29075	Guipavas	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	30/01/12	02/02/12
29075 NB	11					
29076	Guipronvel	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29076	Guipronvel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29076 NB	2					
29077	Guissény	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29077	Guissény	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29077	Guissény	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29077 NB	3					
29078	Hanvec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29078	Hanvec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29078	Hanvec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29078	Hanvec	Inondations et coulées de boue	09/05/00	09/05/00	25/09/00	07/10/00
29078	Hanvec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29078 NB	5					
29079	Henvic	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29079	Henvic	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29079	Henvic	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94

29079	Henvic	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29079 NB	4					
29080	Hôpital-Camfrout	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29080	Hôpital-Camfrout	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29080	Hôpital-Camfrout	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29080	Hôpital-Camfrout	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	02/10/14	04/10/14
29080 NB	4					
29081	Huelgoat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29081	Huelgoat	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29081	Huelgoat	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29081	Huelgoat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29081	Huelgoat	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29081 NB	5					
29082	Île-de-Batz	Inondations et coulées de boue	03/06/85	03/06/85	15/07/85	27/07/85
29082	Île-de-Batz	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29082	Île-de-Batz	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29082	Île-de-Batz	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29082	Île-de-Batz	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29082 NB	5					
29083	Île-de-Sein	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29083	Île-de-Sein	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29083	Île-de-Sein	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29083	Île-de-Sein	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29083	Île-de-Sein	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29083 NB	5					
29084	Île-Molène	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29084	Île-Molène	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29084	Île-Molène	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29084	Île-Molène	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29084 NB	4					
29085	Île-Tudy	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/84	24/11/84	11/01/85	26/01/85
29085	Île-Tudy	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/11/84	24/11/84	14/03/85	29/03/85
29085	Île-Tudy	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29085	Île-Tudy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29085	Île-Tudy	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/02/14	05/02/14	22/04/14	26/04/14
29085 NB	5					
29086	Irvillac	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29086	Irvillac	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	05/12/89	13/12/89
29086	Irvillac	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29086	Irvillac	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29086	Irvillac	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29086	Irvillac	Inondations et coulées de boue	09/05/00	09/05/00	25/09/00	07/10/00
29086	Irvillac	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29086	Irvillac	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29086 NB	8					
29087	Le Juch	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29087	Le Juch	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29087	Le Juch	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29087	Le Juch	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29087	Le Juch	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29087 NB	5					
29089	Kergloff	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29089	Kergloff	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29089	Kergloff	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29089	Kergloff	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29089	Kergloff	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29089	Kergloff	Inondations et coulées de boue	11/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00

29089	Kergloff	Inondations et coulées de boue	05/01/01	06/01/01	12/02/01	23/02/01
29089	Kergloff	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29089 NB	8					
29090	Kerlaz	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29090	Kerlaz	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29090	Kerlaz	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29090	Kerlaz	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29090	Kerlaz	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29090	Kerlaz	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	11/06/08	14/06/08
29090	Kerlaz	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	04/01/14	31/01/14	02/02/14
29090	Kerlaz	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29090 NB	8					
29091	Kerlouan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29091	Kerlouan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29091	Kerlouan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29091	Kerlouan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29091	Kerlouan	Inondations et coulées de boue	05/02/14	07/02/14	07/07/14	09/07/14
29091 NB	5					
29093	Kernilis	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29093	Kernilis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29093 NB	2					
29094	Kernouës	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29094	Kernouës	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29094 NB	2					
29095	Kersaint-Plabennec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29095	Kersaint-Plabennec	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29095	Kersaint-Plabennec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29095 NB	3					
29097	Lampaul-Guimiliau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29097	Lampaul-Guimiliau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29097	Lampaul-Guimiliau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29097	Lampaul-Guimiliau	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29097	Lampaul-Guimiliau	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29097 NB	5					
29098	Lampaul-Plouarzel	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29098	Lampaul-Plouarzel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29098 NB	2					
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	13/05/14	18/05/14
29099	Lampaul-Ploudalmézeau	Inondations par remontées de nappe naturelle	06/02/14	08/02/14	23/12/15	22/01/16
29099 NB	4					
29100	Lanarvily	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29100	Lanarvily	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29100 NB	2					
29101	Landéda	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29101	Landéda	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29101	Landéda	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29101	Landéda	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	06/02/14	07/07/14	09/07/14
29101	Landéda	Inondations par remontées de nappe naturelle	30/01/14	06/02/14	23/12/15	22/01/16
29101 NB	5					
29102	Landeleau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

29102	Landeleau	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29102	Landeleau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29102	Landeleau	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29102	Landeleau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29102	Landeleau	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29102	Landeleau	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29102 NB	7					
29103	Landerneau	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/84	24/11/84	11/01/85	26/01/85
29103	Landerneau	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/11/84	24/11/84	14/03/85	29/03/85
29103	Landerneau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29103	Landerneau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	25/10/99	25/10/99	07/02/00	26/02/00
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29103	Landerneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29103	Landerneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	05/01/14	31/01/14	02/02/14
29103	Landerneau	Inondations et coulées de boue	01/01/14	02/01/14	31/01/14	02/02/14
29103 NB	13					
29104	Landévennec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29104	Landévennec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29104	Landévennec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29104	Landévennec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29104	Landévennec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29104 NB	5					
29105	Landivisiau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29105	Landivisiau	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29105	Landivisiau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29105	Landivisiau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29105 NB	4					
29106	Landrévarzec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29106	Landrévarzec	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29106	Landrévarzec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29106	Landrévarzec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29106	Landrévarzec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29106	Landrévarzec	Inondations et coulées de boue	01/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29106 NB	6					
29107	Landudal	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29107	Landudal	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29107	Landudal	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29107	Landudal	Inondations et coulées de boue	20/07/13	20/07/13	21/11/13	23/11/13
29107 NB	4					
29108	Landudec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29108	Landudec	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29108	Landudec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29108	Landudec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29108 NB	4					
29109	Landunvez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29109	Landunvez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29109	Landunvez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29109	Landunvez	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	07/07/14	09/07/14
29109	Landunvez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	06/02/14	07/07/14	09/07/14
29109	Landunvez	Inondations et coulées de boue	12/08/15	13/08/15	18/11/15	19/11/15
29109 NB	6					
29110	Langolen	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29110	Langolen	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29110	Langolen	Inondations et coulées de boue	04/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92

29110	Langolen	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29110	Langolen	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29110	Langolen	Inondations et coulées de boue	11/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29110	Langolen	Inondations et coulées de boue	05/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29110 NB	7					
29111	Lanhouarneau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29111	Lanhouarneau	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29111	Lanhouarneau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29111	Lanhouarneau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29111	Lanhouarneau	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29111 NB	5					
29112	Lanildut	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29112	Lanildut	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29112	Lanildut	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	07/07/14	09/07/14
29112	Lanildut	Inondations et coulées de boue	12/08/15	13/08/15	18/11/15	19/11/15
29112 NB	4					
29113	Lanmeur	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29113	Lanmeur	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	04/07/00	04/07/00	25/10/00	15/11/00
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	08/02/01	09/02/01	06/07/01	18/07/01
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	31/05/07	31/05/07	18/10/07	25/10/07
29113	Lanmeur	Inondations et coulées de boue	21/07/07	21/07/07	05/12/07	08/12/07
29113 NB	9					
29114	Lannéanou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29114	Lannéanou	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29114	Lannéanou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29114 NB	3					
29115	Lannédern	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29115	Lannédern	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29115	Lannédern	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29115 NB	3					
29116	Lanneuffret	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29116	Lanneuffret	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29116	Lanneuffret	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29116	Lanneuffret	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08
29116	Lanneuffret	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29116 NB	5					
29117	Lannilis	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29117	Lannilis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29117	Lannilis	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	30/01/12	02/02/12
29117 NB	3					
29119	Lanrivoaré	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29119	Lanrivoaré	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29119 NB	2					
29120	Lanvéoc	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29120	Lanvéoc	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29120	Lanvéoc	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29120	Lanvéoc	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29120	Lanvéoc	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29120	Lanvéoc	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29120	Lanvéoc	Mouvements de terrain	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29120 NB	7					
29122	Laz	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29122	Laz	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	18/08/89	06/09/89
29122	Laz	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29122	Laz	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94

29122	Laz	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29122	Laz	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29122	Laz	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29122	Laz	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29122 NB	8					
29123	Lennon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29123	Lennon	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29123	Lennon	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29123	Lennon	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29123	Lennon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29123	Lennon	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29123 NB	6					
29124	Lesneven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29124	Lesneven	Inondations et coulées de boue	31/08/94	31/08/94	15/11/94	24/11/94
29124	Lesneven	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29124	Lesneven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29124	Lesneven	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29124	Lesneven	Inondations et coulées de boue	26/08/11	26/08/11	12/12/11	15/12/11
29124	Lesneven	Inondations et coulées de boue	05/07/12	05/07/12	30/11/12	06/12/12
29124	Lesneven	Inondations et coulées de boue	12/08/15	13/08/15	28/10/15	29/10/15
29124 NB	8					
29125	Leuhan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29125	Leuhan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29125	Leuhan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29125	Leuhan	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29125	Leuhan	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	31/01/14	02/02/14
29125 NB	5					
29126	Loc-Brévalaire	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29126	Loc-Brévalaire	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
29126	Loc-Brévalaire	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29126 NB	3					
29127	Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29127	Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29127 NB	2					
29128	Loc-Eguiner	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29128	Loc-Eguiner	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29128	Loc-Eguiner	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29128	Loc-Eguiner	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29128	Loc-Eguiner	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29128	Loc-Eguiner	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29128	Loc-Eguiner	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29128 NB	7					
29129	Locmaria-Berrien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29129	Locmaria-Berrien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29129	Locmaria-Berrien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29129	Locmaria-Berrien	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29129	Locmaria-Berrien	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29129 NB	5					
29130	Locmaria-Plouzané	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29130	Locmaria-Plouzané	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29130	Locmaria-Plouzané	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29130	Locmaria-Plouzané	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	05/01/14	31/01/14	02/02/14

29130	Locmaria-Plouzané	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	28/07/14	06/08/14
29130 NB	5					
29131	Locmélard	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29131	Locmélard	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29131	Locmélard	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29131	Locmélard	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29131	Locmélard	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29131	Locmélard	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29131 NB	6					
29132	Locquénolé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29132	Locquénolé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29132 NB	2					
29133	Locquirec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29133	Locquirec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29133	Locquirec	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29133	Locquirec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29133	Locquirec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29133	Locquirec	Inondations et coulées de boue	07/02/01	07/02/01	06/07/01	18/07/01
29133	Locquirec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29133 NB	7					
29134	Locronan	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29134	Locronan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29134	Locronan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29134	Locronan	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29134 NB	4					
29135	Loctudy	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29135	Loctudy	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	24/10/95	31/10/95
29135	Loctudy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29135	Loctudy	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29135	Loctudy	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	05/01/14	31/01/14	02/02/14
29135 NB	5					
29136	Locunolé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29136	Locunolé	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29136	Locunolé	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29136	Locunolé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29136	Locunolé	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29136	Locunolé	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29136 NB	6					
29137	Logonna-Daoulas	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29137	Logonna-Daoulas	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29137 NB	2					
29139	Lopérec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29139	Lopérec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29139	Lopérec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29139	Lopérec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29139	Lopérec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29139 NB	5					
29140	Loperhet	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29140	Loperhet	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29140	Loperhet	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29140	Loperhet	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29140	Loperhet	Inondations et coulées de boue	25/10/99	25/10/99	07/02/00	26/02/00
29140	Loperhet	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29140	Loperhet	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29140	Loperhet	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29140 NB	8					
29141	Loqueffret	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29141	Loqueffret	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90

29141	Loqueffret	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29141	Loqueffret	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29141	Loqueffret	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29141	Loqueffret	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29141 NB	6					
29142	Lothey	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29142	Lothey	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29142	Lothey	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29142	Lothey	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29142	Lothey	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29142	Lothey	Inondations et coulées de boue	13/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29142	Lothey	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	31/01/14	02/02/14
29142 NB	7					
29143	Mahalon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29143	Mahalon	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29143	Mahalon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29143 NB	3					
29144	La Martyre	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29144	La Martyre	Inondations et coulées de boue	05/06/98	05/06/98	18/09/98	03/10/98
29144	La Martyre	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29144 NB	3					
29145	Confort-Meilars	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29145	Confort-Meilars	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29145	Confort-Meilars	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29145 NB	3					
29146	Melgven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29146	Melgven	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29146	Melgven	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29146	Melgven	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29146	Melgven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29146	Melgven	Inondations et coulées de boue	10/02/14	12/02/14	07/07/14	09/07/14
29146 NB	6					
29147	Mellac	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29147	Mellac	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29147	Mellac	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29147 NB	3					
29148	Mespaul	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29148	Mespaul	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29148	Mespaul	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29148	Mespaul	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29148 NB	4					
29149	Milizac	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29149	Milizac	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29149 NB	2					
29150	Moëlan-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	08/12/82	31/12/82	04/02/83	06/02/83
29150	Moëlan-sur-Mer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29150	Moëlan-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	02/02/88	15/02/88	02/08/88	13/08/88
29150	Moëlan-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29150	Moëlan-sur-Mer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29150	Moëlan-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29150 NB	6					
29151	Morlaix	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29151	Morlaix	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29151	Morlaix	Glissement de terrain	14/02/90	14/02/90	16/03/90	23/03/90
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29151	Morlaix	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00

29151	Morlaix	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29151	Morlaix	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	28/09/13	28/09/13	21/01/14	24/01/14
29151	Morlaix	Inondations et coulées de boue	01/01/14	02/01/14	31/01/14	02/02/14
29151	Morlaix	Mouvements de terrain	06/02/14	07/02/14	29/12/14	06/01/15
29151 NB	14					
29152	Motreff	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29152	Motreff	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29152	Motreff	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29152	Motreff	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29152	Motreff	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29152	Motreff	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29152 NB	6					
29153	Névez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29153	Névez	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29153	Névez	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29153	Névez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29153	Névez	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29153	Névez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	08/02/14	09/02/14	22/04/14	26/04/14
29153	Névez	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/02/14	06/02/14	22/04/14	26/04/14
29153 NB	7					
29155	Ouessant	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29155	Ouessant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29155	Ouessant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29155	Ouessant	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29155	Ouessant	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	13/05/14	18/05/14
29155 NB	5					
29156	Pencran	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29156	Pencran	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29156	Pencran	Inondations et coulées de boue	05/06/98	05/06/98	18/09/98	03/10/98
29156	Pencran	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29156	Pencran	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29156	Pencran	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	13/05/14	18/05/14
29156 NB	6					
29158	Penmarch	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/84	24/11/84	11/01/85	26/01/85
29158	Penmarch	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/11/84	24/11/84	14/03/85	29/03/85
29158	Penmarch	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29158	Penmarch	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29158	Penmarch	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29158	Penmarch	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29158	Penmarch	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	11/03/08	18/04/08	23/04/08
29158	Penmarch	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	06/01/14	31/01/14	02/02/14
29158	Penmarch	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29158 NB	9					
29159	Peumerit	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29159	Peumerit	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	07/12/90	19/12/90
29159	Peumerit	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29159	Peumerit	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29159 NB	4					
29160	Plabennec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29160	Plabennec	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29160	Plabennec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29160	Plabennec	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	30/01/12	02/02/12
29160 NB	4					
29161	Pleuven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29161	Pleuven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29161 NB	2					
29162	Pleyben	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	18/08/89	06/09/89
29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29162	Pleyben	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	27/04/07	27/04/07	27/07/07	01/08/07
29162	Pleyben	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29162 NB	9					
29163	Pleyber-Christ	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29163	Pleyber-Christ	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29163	Pleyber-Christ	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29163	Pleyber-Christ	Inondations et coulées de boue	31/12/13	02/01/14	31/01/14	02/02/14
29163	Pleyber-Christ	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	31/01/14	02/02/14
29163	Pleyber-Christ	Inondations par remontées de nappe phréatique	23/12/13	07/01/14	07/07/14	09/07/14
29163 NB	6					
29165	Plobannalec-Lesconil	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29165	Plobannalec-Lesconil	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29165 NB	2					
29166	Ploéven	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29166	Ploéven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29166	Ploéven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29166 NB	3					
29167	Plogastel-Saint-Germain	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29167	Plogastel-Saint-Germain	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	07/12/90	19/12/90
29167	Plogastel-Saint-Germain	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29167	Plogastel-Saint-Germain	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29167 NB	4					
29168	Plogoff	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29168	Plogoff	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29168	Plogoff	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29168	Plogoff	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29168 NB	4					
29169	Plogonnec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29169	Plogonnec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29169	Plogonnec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29169	Plogonnec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	12/02/01	23/02/01
29169 NB	4					
29170	Plomelin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29170	Plomelin	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29170	Plomelin	Inondations et coulées de boue	22/05/90	22/05/90	04/12/90	15/12/90
29170	Plomelin	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29170	Plomelin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29170	Plomelin	Inondations et coulées de boue	01/08/02	01/08/02	29/10/02	10/11/02
29170 NB	6					
29171	Plomeur	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29171	Plomeur	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29171	Plomeur	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29171 NB	3					
29172	Plomodiern	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29172	Plomodiern	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29172	Plomodiern	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29172	Plomodiern	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29172	Plomodiern	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29172	Plomodiern	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29172	Plomodiern	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/01/14	04/01/14	22/04/14	26/04/14

29172 NB	7					
29173	Plonéis	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29173	Plonéis	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29173	Plonéis	Inondations et coulées de boue	22/05/90	22/05/90	04/12/90	15/12/90
29173	Plonéis	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29173	Plonéis	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29173 NB	5					
29174	Plonéour-Lanvern	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29174	Plonéour-Lanvern	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29174	Plonéour-Lanvern	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29174	Plonéour-Lanvern	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29174	Plonéour-Lanvern	Inondations et coulées de boue	11/02/14	12/02/14	03/03/15	04/03/15
29174	Plonéour-Lanvern	Inondations et coulées de boue	07/02/14	07/02/14	23/12/15	22/01/16
29174 NB	6					
29175	Plonévez-du-Faou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29175	Plonévez-du-Faou	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29175	Plonévez-du-Faou	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29175	Plonévez-du-Faou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29175	Plonévez-du-Faou	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29175 NB	5					
29176	Plonévez-Porzay	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29176	Plonévez-Porzay	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29176	Plonévez-Porzay	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29176	Plonévez-Porzay	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29176	Plonévez-Porzay	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29176	Plonévez-Porzay	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29176	Plonévez-Porzay	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29176 NB	7					
29177	Plouarzel	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29177	Plouarzel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29177 NB	2					
29178	Ploudalmézeau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29178	Ploudalmézeau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29178	Ploudalmézeau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29178	Ploudalmézeau	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	13/05/14	18/05/14
29178	Ploudalmézeau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	13/05/14	18/05/14
29178 NB	5					
29179	Ploudaniel	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29179	Ploudaniel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29179 NB	2					
29180	Ploudiry	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29180	Ploudiry	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29180	Ploudiry	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08
29180 NB	3					
29181	Plouédern	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29181	Plouédern	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29181	Plouédern	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29181	Plouédern	Inondations et coulées de boue	25/10/99	25/10/99	07/02/00	26/02/00
29181	Plouédern	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29181	Plouédern	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08

29181	Plouédern	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29181	Plouédern	Inondations par remontées de nappe phréatique	24/12/13	06/02/14	02/10/14	04/10/14
29181 NB	8					
29182	Plouégat-Guérand	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29182	Plouégat-Guérand	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29182	Plouégat-Guérand	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29182	Plouégat-Guérand	Inondations et coulées de boue	04/07/00	04/07/00	25/10/00	15/11/00
29182 NB	4					
29183	Plouégat-Moysan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29183	Plouégat-Moysan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29183 NB	2					
29184	Plouénan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29184	Plouénan	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29184	Plouénan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29184	Plouénan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29184	Plouénan	Inondations et coulées de boue	30/04/07	30/04/07	27/07/07	01/08/07
29184	Plouénan	Mouvements de terrain	06/02/14	06/02/14	02/10/14	04/10/14
29184 NB	6					
29185	Plouescat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29185	Plouescat	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29185	Plouescat	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29185	Plouescat	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29185	Plouescat	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29185	Plouescat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29185	Plouescat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29185 NB	7					
29186	Plouezoc'h	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29186	Plouezoc'h	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29186	Plouezoc'h	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29186	Plouezoc'h	Inondations et coulées de boue	21/07/07	21/07/07	05/12/07	08/12/07
29186	Plouezoc'h	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29186 NB	5					
29187	Plougar	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29187	Plougar	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29187	Plougar	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29187	Plougar	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29187 NB	4					
29188	Plougasnou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29188	Plougasnou	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29188	Plougasnou	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29188	Plougasnou	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29188	Plougasnou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29188	Plougasnou	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29188	Plougasnou	Inondations et coulées de boue	05/02/14	07/02/14	07/08/14	10/08/14
29188 NB	7					
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/84	24/11/84	11/01/85	26/01/85
29189	Plougastel-Daoulas	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/11/84	24/11/84	14/03/85	29/03/85
29189	Plougastel-Daoulas	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08

29189	Plougastel-Daoulas	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	11/06/12	15/06/12
29189	Plougastel-Daoulas	Inondations et coulées de boue	22/11/12	22/11/12	11/03/13	14/03/13
29189 NB	10					
29190	Plougonvelin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29190	Plougonvelin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29190	Plougonvelin	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29190	Plougonvelin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29190	Plougonvelin	Mouvements de terrain	16/12/11	16/12/11	30/11/12	06/12/12
29190	Plougonvelin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29190	Plougonvelin	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	13/05/14	18/05/14
29190	Plougonvelin	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	14/02/14	14/02/14	13/05/14	18/05/14
29190 NB	8					
29191	Plougonven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29191	Plougonven	Inondations et coulées de boue	31/08/87	31/08/87	03/11/87	11/11/87
29191	Plougonven	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29191	Plougonven	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29191	Plougonven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29191	Plougonven	Inondations et coulées de boue	13/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29191	Plougonven	Inondations et coulées de boue	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29191 NB	7					
29192	Plougoulm	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29192	Plougoulm	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29192	Plougoulm	Inondations et coulées de boue	05/07/91	05/07/91	01/04/92	03/04/92
29192	Plougoulm	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29192	Plougoulm	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29192	Plougoulm	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29192	Plougoulm	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29192	Plougoulm	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29192 NB	8					
29193	Plougourvest	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29193	Plougourvest	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	05/12/89	13/12/89
29193	Plougourvest	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29193	Plougourvest	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29193	Plougourvest	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29193 NB	5					
29195	Plouguerneau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29195	Plouguerneau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29195	Plouguerneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29195	Plouguerneau	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29195	Plouguerneau	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	31/01/14	02/02/14	22/04/14	26/04/14
29195	Plouguerneau	Inondations par remontées de nappe phréatique	06/02/14	08/02/14	29/12/14	06/01/15
29195 NB	6					
29196	Plouguin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29196	Plouguin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29196 NB	2					
29197	Plouhinec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29197	Plouhinec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29197	Plouhinec	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29197	Plouhinec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29197	Plouhinec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29197	Plouhinec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	07/01/14	31/01/14	02/02/14
29197 NB	6					
29198	Plouider	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29198	Plouider	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29198	Plouider	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29198	Plouider	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29198	Plouider	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29198 NB	5					

29199	Plouigneau	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29199	Plouigneau	Inondations et coulées de boue	31/08/87	31/08/87	03/11/87	11/11/87
29199	Plouigneau	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29199	Plouigneau	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29199	Plouigneau	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
29199	Plouigneau	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29199	Plouigneau	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	22/04/14	26/04/14
29199 NB	7					
29201	Ploumoguer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29201	Ploumoguer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29201	Ploumoguer	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29201	Ploumoguer	Inondations et coulées de boue	12/08/15	13/08/15	28/10/15	29/10/15
29201 NB	4					
29202	Plounéour-Ménez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29202	Plounéour-Ménez	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29202	Plounéour-Ménez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29202	Plounéour-Ménez	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29202 NB	4					
29203	Plounéour-Trez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29203	Plounéour-Trez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29203	Plounéour-Trez	Inondations par remontées de nappe phréatique	04/01/14	06/01/14	07/07/14	09/07/14
29203 NB	3					
29204	Plounéventer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29204	Plounéventer	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29204	Plounéventer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29204	Plounéventer	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29204	Plounéventer	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29204 NB	5					
29205	Plounévez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29205	Plounévez	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29205	Plounévez	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29205	Plounévez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29205	Plounévez	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29205	Plounévez	Inondations et coulées de boue	04/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29205 NB	6					
29206	Plounévez-Lochrist	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'a	19/02/96	20/02/96	17/07/96	04/09/96
29206	Plounévez-Lochrist	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29206 NB	8					
29207	Plourin-lès-Morlaix	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29207	Plourin-lès-Morlaix	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29207	Plourin-lès-Morlaix	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29207	Plourin-lès-Morlaix	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29207	Plourin-lès-Morlaix	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29207	Plourin-lès-Morlaix	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	28/07/14	06/08/14

29207 NB	6					
29208	Plourin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29208	Plourin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29208 NB	2					
29209	Plouvien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29209	Plouvien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29209	Plouvien	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29209	Plouvien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29209	Plouvien	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29209	Plouvien	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	13/05/14	18/05/14
29209 NB	6					
29210	Plouvorn	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29210	Plouvorn	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	05/12/89	13/12/89
29210	Plouvorn	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29210	Plouvorn	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29210	Plouvorn	Inondations et coulées de boue	05/07/99	05/07/99	29/09/99	20/10/99
29210	Plouvorn	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29210 NB	6					
29211	Plouyé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29211	Plouyé	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29211	Plouyé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29211 NB	3					
29212	Plouzané	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29212	Plouzané	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29212	Plouzané	Inondations et coulées de boue	23/08/87	23/08/87	03/11/87	11/11/87
29212	Plouzané	Inondations et coulées de boue	11/09/89	11/09/89	05/12/89	13/12/89
29212	Plouzané	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29212	Plouzané	Inondations et coulées de boue	07/08/97	07/08/97	26/05/98	11/06/98
29212	Plouzané	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29212	Plouzané	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29212	Plouzané	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	30/01/12	02/02/12
29212 NB	9					
29213	Plouzévédé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29213	Plouzévédé	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29213	Plouzévédé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29213 NB	3					
29214	Plovan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29214	Plovan	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	24/10/95	31/10/95
29214	Plovan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29214	Plovan	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	04/02/14	05/02/14	22/04/14	26/04/14
29214 NB	4					
29215	Plouzévet	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29215	Plouzévet	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29215	Plouzévet	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29215	Plouzévet	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29215 NB	4					
29216	Pluguffan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29216	Pluguffan	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29216	Pluguffan	Inondations et coulées de boue	22/05/90	22/05/90	04/12/90	15/12/90
29216	Pluguffan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29216	Pluguffan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29216 NB	5					
29217	Pont-Aven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	11/02/88	12/02/88	22/06/88	30/06/88
29217	Pont-Aven	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	05/07/91	05/07/91	01/04/92	03/04/92
29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29217	Pont-Aven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99

29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	12/12/00	15/12/00	21/12/00	22/12/00
29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	01/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29217	Pont-Aven	Inondations et coulées de boue	10/02/14	12/02/14	07/07/14	09/07/14
29217 NB	10					
29218	Pont-Croix	Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	22/11/84	24/11/84	11/01/85	26/01/85
29218	Pont-Croix	Chocs mécaniques liés à l'action des vagues	22/11/84	24/11/84	14/03/85	29/03/85
29218	Pont-Croix	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29218	Pont-Croix	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29218	Pont-Croix	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29218	Pont-Croix	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29218	Pont-Croix	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	06/07/01	18/07/01
29218	Pont-Croix	Inondations et coulées de boue	07/10/01	07/10/01	27/02/02	16/03/02
29218	Pont-Croix	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	11/06/08	14/06/08
29218 NB	9					
29219	Le Ponthou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29219	Le Ponthou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29219 NB	2					
29220	Pont-l'Abbé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29220	Pont-l'Abbé	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	24/10/95	31/10/95
29220	Pont-l'Abbé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29220 NB	3					
29221	Porspoder	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29221	Porspoder	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29221	Porspoder	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29221	Porspoder	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	13/05/14	18/05/14
29221	Porspoder	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	01/02/14	03/02/14	02/10/14	04/10/14
29221	Porspoder	Inondations et coulées de boue	12/08/15	13/08/15	23/12/15	22/01/16
29221 NB	6					
29222	Port-Launay	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29222	Port-Launay	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29222	Port-Launay	Inondations et coulées de boue	04/10/87	04/10/87	02/12/87	16/01/88
29222	Port-Launay	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29222	Port-Launay	Effondrement de terrain	04/04/94	05/04/94	06/06/94	25/06/94
29222	Port-Launay	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29222	Port-Launay	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29222	Port-Launay	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29222	Port-Launay	Inondations et coulées de boue	12/12/00	15/12/00	21/12/00	22/12/00
29222	Port-Launay	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29222 NB	10					
29224	Pouldergat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29224	Pouldergat	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29224	Pouldergat	Inondations et coulées de boue	22/05/90	22/05/90	25/01/91	07/02/91
29224	Pouldergat	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29224	Pouldergat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29224 NB	5					
29225	Pouldreuzic	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29225	Pouldreuzic	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29225	Pouldreuzic	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29225	Pouldreuzic	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29225	Pouldreuzic	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	03/01/14	31/01/14	02/02/14
29225 NB	5					
29226	Poullan-sur-Mer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29226	Poullan-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29226	Poullan-sur-Mer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29226 NB	3					
29227	Poullaouen	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29227	Poullaouen	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29227	Poullaouen	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29227	Poullaouen	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99

29227	Poullaouen	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29227	Poullaouen	Inondations et coulées de boue	05/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29227	Poullaouen	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29227 NB	7					
29228	Primelin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29228	Primelin	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29228	Primelin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29228 NB	3					
29229	Quéménéven	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29229	Quéménéven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29229	Quéménéven	Inondations et coulées de boue	04/10/87	04/10/87	02/12/87	16/01/88
29229	Quéménéven	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29229	Quéménéven	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29229	Quéménéven	Inondations et coulées de boue	06/09/95	07/09/95	08/01/96	28/01/96
29229	Quéménéven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29229	Quéménéven	Inondations et coulées de boue	23/10/99	24/10/99	07/02/00	26/02/00
29229	Quéménéven	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29229 NB	9					
29230	Querrien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29230	Querrien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29230	Querrien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29230	Querrien	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29230	Querrien	Inondations et coulées de boue	07/06/13	07/06/13	10/09/13	13/09/13
29230 NB	5					
29232	Quimper	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	22/05/90	22/05/90	04/12/90	15/12/90
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	24/10/95	31/10/95
29232	Quimper	Eboulement, glissement et affaissement de terrain	17/01/95	31/01/95	03/04/96	17/04/96
29232	Quimper	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	12/12/00	15/12/00	21/12/00	22/12/00
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	01/01/01	06/01/01	12/02/01	23/02/01
29232	Quimper	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29232	Quimper	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	06/01/14	31/01/14	02/02/14
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	31/01/14	02/02/14
29232	Quimper	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	13/05/14	18/05/14
29232 NB	14					
29233	Quimperlé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	02/02/88	15/02/88	02/08/88	13/08/88
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	18/05/88	18/05/88	02/08/88	13/08/88
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	11/01/93	13/01/93	23/06/93	08/07/93
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29233	Quimperlé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	31/12/00	07/01/01	12/02/01	23/02/01
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	20/01/03	21/01/03	30/04/03	22/05/03
29233	Quimperlé	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	28/02/10	28/02/10	10/05/10	13/05/10
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	15/12/11	16/12/11	18/10/12	21/10/12
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29233	Quimperlé	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	13/05/14	18/05/14
29233 NB	15					
29234	Rédené	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29234	Rédené	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29234	Rédené	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29234	Rédené	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99

29234	Rédené	Inondations et coulées de boue	01/01/14	03/01/14	27/02/14	01/03/14
29234 NB	5					
29235	Le Relecq-Kerhuon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	11/09/89	11/09/89	05/12/89	13/12/89
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	11/02/90	15/02/90	28/03/91	17/04/91
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	22/09/99	22/09/99	29/11/99	04/12/99
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	24/10/11	24/10/11	30/01/12	02/02/12
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	06/01/14	31/01/14	02/02/14
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	31/01/14	02/02/14
29235	Le Relecq-Kerhuon	Inondations et coulées de boue	31/12/13	02/01/14	31/01/14	02/02/14
29235 NB	12					
29236	Riec-sur-Bélon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations et coulées de boue	02/02/88	15/02/88	02/08/88	13/08/88
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	26/06/08	05/07/08
29236	Riec-sur-Bélon	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	04/01/14	31/01/14	02/02/14
29236 NB	8					
29237	La Roche-Maurice	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	05/06/98	05/06/98	18/09/98	03/10/98
29237	La Roche-Maurice	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13	25/04/13
29237	La Roche-Maurice	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29237 NB	10					
29238	Roscanvel	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29238	Roscanvel	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29238 NB	2					
29239	Roscoff	Inondations et coulées de boue	03/06/85	03/06/85	15/07/85	27/07/85
29239	Roscoff	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29239	Roscoff	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29239	Roscoff	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29239	Roscoff	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29239	Roscoff	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'a	19/02/96	20/02/96	17/07/96	04/09/96
29239	Roscoff	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29239	Roscoff	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29239 NB	8					
29240	Rosnoën	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

29240	Rosnoën	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29240	Rosnoën	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29240	Rosnoën	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29240	Rosnoën	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29240 NB	5					
29241	Rosporden	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	04/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29241	Rosporden	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	01/01/01	06/01/01	12/02/01	23/02/01
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	31/01/14	02/02/14
29241	Rosporden	Inondations et coulées de boue	10/02/14	12/02/14	07/08/14	10/08/14
29241 NB	9					
29243	Saint-Coulitz	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29243	Saint-Coulitz	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29243	Saint-Coulitz	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29243	Saint-Coulitz	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29243	Saint-Coulitz	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29243	Saint-Coulitz	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29243	Saint-Coulitz	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29243	Saint-Coulitz	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29243	Saint-Coulitz	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	31/01/14	02/02/14
29243 NB	9					
29244	Saint-Derrien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29244	Saint-Derrien	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29244	Saint-Derrien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29244	Saint-Derrien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29244	Saint-Derrien	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29244	Saint-Derrien	Inondations et coulées de boue	31/08/08	31/08/08	05/12/08	10/12/08
29244	Saint-Derrien	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	22/04/14	26/04/14
29244 NB	7					
29245	Saint-Divy	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29245	Saint-Divy	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29245	Saint-Divy	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29245	Saint-Divy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29245 NB	4					
29246	Saint-Eloy	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29246	Saint-Eloy	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29246 NB	2					
29247	Saint-Évarzec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29247	Saint-Évarzec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	21/02/95	24/02/95
29247	Saint-Évarzec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29247 NB	3					
29248	Saint-Frégant	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29248	Saint-Frégant	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29248	Saint-Frégant	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29248	Saint-Frégant	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29248 NB	4					
29249	Saint-Goazec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29249	Saint-Goazec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29249	Saint-Goazec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29249	Saint-Goazec	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29249	Saint-Goazec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29249	Saint-Goazec	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29249	Saint-Goazec	Inondations et coulées de boue	04/01/01	06/01/01	12/02/01	23/02/01
29249	Saint-Goazec	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14
29249 NB	8					

29250	Saint-Hernin	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29250	Saint-Hernin	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29250	Saint-Hernin	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29250	Saint-Hernin	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29250	Saint-Hernin	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29250	Saint-Hernin	Inondations et coulées de boue	05/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29250	Saint-Hernin	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	29/12/14	06/01/15
29250 NB	7					
29251	Saint-Jean-du-Doigt	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29251	Saint-Jean-du-Doigt	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29251	Saint-Jean-du-Doigt	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29251	Saint-Jean-du-Doigt	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29251	Saint-Jean-du-Doigt	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29251	Saint-Jean-du-Doigt	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29251 NB	6					
29252	Saint-Jean-Trolim	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29252	Saint-Jean-Trolim	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29252 NB	2					
29254	Saint-Martin-des-Champs	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29254	Saint-Martin-des-Champs	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	30/04/07	30/04/07	27/07/07	01/08/07
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	25/05/08	25/05/08	26/06/08	05/07/08
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	16/05/08	16/05/08	05/12/08	10/12/08
29254	Saint-Martin-des-Champs	Inondations et coulées de boue	28/09/13	28/09/13	21/01/14	24/01/14
29254 NB	11					
29255	Saint-Méen	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29255	Saint-Méen	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29255 NB	2					
29256	Saint-Nic	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29256	Saint-Nic	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29256	Saint-Nic	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29256	Saint-Nic	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29256	Saint-Nic	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29256	Saint-Nic	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29256	Saint-Nic	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29256 NB	7					
29257	Saint-Pabu	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29257	Saint-Pabu	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29257	Saint-Pabu	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29257	Saint-Pabu	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29257	Saint-Pabu	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	07/01/14	27/02/14	01/03/14
29257	Saint-Pabu	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	13/05/14	18/05/14
29257	Saint-Pabu	Inondations et coulées de boue	12/08/15	13/08/15	23/12/15	22/01/16
29257 NB	7					
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations et coulées de boue	03/06/85	03/06/85	15/07/85	27/07/85

29259	Saint-Pol-de-Léon	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations et coulées de boue	05/07/91	05/07/91	01/04/92	03/04/92
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'a	19/02/96	20/02/96	17/07/96	04/09/96
29259	Saint-Pol-de-Léon	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29259 NB	8					
29260	Saint-Renan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29260	Saint-Renan	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94	24/11/94
29260	Saint-Renan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	03/05/95	07/05/95
29260	Saint-Renan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29260	Saint-Renan	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08
29260 NB	5					
29261	Saint-Rivoal	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29261	Saint-Rivoal	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29261 NB	2					
29262	Saint-Sauveur	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29262	Saint-Sauveur	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29262	Saint-Sauveur	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29262 NB	3					
29263	Saint-Ségal	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29263	Saint-Ségal	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29263	Saint-Ségal	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29263	Saint-Ségal	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29263 NB	4					
29264	Saint-Servais	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29264	Saint-Servais	Inondations et coulées de boue	05/06/98	05/06/98	18/09/98	03/10/98
29264	Saint-Servais	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29264 NB	3					
29265	Sainte-Sève	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29265	Sainte-Sève	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29265	Sainte-Sève	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29265	Sainte-Sève	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29265	Sainte-Sève	Inondations et coulées de boue	30/04/07	30/04/07	27/07/07	01/08/07
29265 NB	5					
29266	Saint-Thégonnec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29266	Saint-Thégonnec	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	05/12/89	13/12/89
29266	Saint-Thégonnec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29266	Saint-Thégonnec	Inondations et coulées de boue	17/10/90	17/10/90	28/03/91	17/04/91
29266	Saint-Thégonnec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29266	Saint-Thégonnec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29266 NB	6					
29267	Saint-Thois	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29267	Saint-Thois	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29267	Saint-Thois	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29267	Saint-Thois	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29267 NB	4					
29268	Saint-Thonan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29268	Saint-Thonan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29268 NB	2					
29269	Saint-Thurien	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29269	Saint-Thurien	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29269	Saint-Thurien	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29269	Saint-Thurien	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29269	Saint-Thurien	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14	18/01/14

29269 NB	5				
29270	Saint-Urbain	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29270	Saint-Urbain	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29270	Saint-Urbain	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00
29270	Saint-Urbain	Inondations et coulées de boue	30/04/07	30/04/07	27/07/07
29270	Saint-Urbain	Inondations et coulées de boue	29/04/12	30/04/12	06/11/12
29270	Saint-Urbain	Inondations et coulées de boue	22/11/12	23/11/12	18/04/13
29270 NB	6				
29271	Saint-Vougay	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29271	Saint-Vougay	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93
29271	Saint-Vougay	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95
29271	Saint-Vougay	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29271	Saint-Vougay	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	28/07/14
29271 NB	5				
29272	Saint-Yvi	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29272	Saint-Yvi	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92
29272	Saint-Yvi	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95
29272	Saint-Yvi	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29272	Saint-Yvi	Inondations et coulées de boue	10/02/14	12/02/14	07/07/14
29272 NB	5				
29273	Santec	Inondations et coulées de boue	03/06/85	03/06/85	15/07/85
29273	Santec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29273	Santec	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90
29273	Santec	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93
29273	Santec	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95
29273	Santec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29273	Santec	Inondations et coulées de boue	08/02/01	09/02/01	06/07/01
29273	Santec	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08
29273	Santec	Inondations et coulées de boue	06/02/14	07/02/14	28/07/14
29273 NB	9				
29274	Scaër	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	09/08/94	09/08/94	15/11/94
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	06/08/95	06/08/95	24/10/95
29274	Scaër	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	11/12/00	12/12/00	21/12/00
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	01/01/01	05/01/01	12/02/01
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	02/05/11	02/05/11	15/07/11
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	06/06/13	06/06/13	29/07/13
29274	Scaër	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	17/01/14
29274 NB	12				
29275	Scrignac	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29275	Scrignac	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95
29275	Scrignac	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29275	Scrignac	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00
29275	Scrignac	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	31/01/14
29275 NB	5				
29276	Sibiril	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29276	Sibiril	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93
29276	Sibiril	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95
29276	Sibiril	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99
29276	Sibiril	Inondations et coulées de boue	07/02/01	10/02/01	06/07/01
29276	Sibiril	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08
29276 NB	6				
29277	Sizun	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87
29277	Sizun	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90
29277	Sizun	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93

29277	Sizun	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29277	Sizun	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29277	Sizun	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29277	Sizun	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	17/01/14	18/01/14
29277 NB	7					
29278	Spézet	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29278	Spézet	Inondations et coulées de boue	21/05/89	21/05/89	18/08/89	06/09/89
29278	Spézet	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29278	Spézet	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29278	Spézet	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29278	Spézet	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29278	Spézet	Inondations et coulées de boue	12/12/00	14/12/00	21/12/00	22/12/00
29278	Spézet	Inondations et coulées de boue	23/12/13	24/12/13	31/01/14	02/02/14
29278 NB	8					
29279	Taulé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29279	Taulé	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	14/05/90	24/05/90
29279	Taulé	Inondations et coulées de boue	05/07/91	05/07/91	01/04/92	03/04/92
29279	Taulé	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29279	Taulé	Inondations, coulées de boue et chocs mécaniques liés à l'a	19/02/96	20/02/96	17/07/96	04/09/96
29279	Taulé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29279	Taulé	Inondations et coulées de boue	30/04/07	30/04/07	27/07/07	01/08/07
29279 NB	7					
29280	Telgruc-sur-Mer	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29280	Telgruc-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29280	Telgruc-sur-Mer	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29280 NB	3					
29281	Tourch	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29281	Tourch	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29281	Tourch	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29281	Tourch	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29281	Tourch	Inondations et coulées de boue	01/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29281 NB	5					
29282	Trébabu	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29282	Trébabu	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29282	Trébabu	Inondations et coulées de boue	06/02/14	08/02/14	13/05/14	18/05/14
29282 NB	3					
29284	Treffiatgat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29284	Treffiatgat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	16/12/89	18/12/89	16/03/90	23/03/90
29284	Treffiatgat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29284	Treffiatgat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	10/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29284	Treffiatgat	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	07/01/14	31/01/14	02/02/14
29284 NB	5					
29285	Tréflaouénan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29285	Tréflaouénan	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29285	Tréflaouénan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29285	Tréflaouénan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29285	Tréflaouénan	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	07/07/14	09/07/14
29285	Tréflaouénan	Inondations par remontées de nappe phréatique	23/12/13	24/12/13	07/07/14	09/07/14
29285 NB	6					
29286	Tréflévénez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29286	Tréflévénez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29286 NB	2					
29287	Tréfleze	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29287	Tréfleze	Inondations et coulées de boue	27/05/92	27/05/92	04/02/93	27/02/93
29287	Tréfleze	Inondations et coulées de boue	08/06/93	09/06/93	28/09/93	10/10/93
29287	Tréfleze	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29287	Tréfleze	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29287 NB	5					
29288	Trégarantec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

29288	Trégarantec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29288 NB	2					
29289	Trégarvan	Poids de la neige - chutes de neige	10/02/83	11/02/83	11/04/83	15/04/83
29289	Trégarvan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29289	Trégarvan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29289 NB	3					
29290	Tréglonou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29290	Tréglonou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29290 NB	2					
29291	Trégourez	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29291	Trégourez	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29291	Trégourez	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29291	Trégourez	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29291	Trégourez	Inondations et coulées de boue	05/01/01	05/01/01	12/02/01	23/02/01
29291 NB	5					
29292	Tréguennec	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29292	Tréguennec	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29292 NB	2					
29293	Trégunc	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29293	Trégunc	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29293	Trégunc	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29293	Trégunc	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29293	Trégunc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	09/03/08	10/03/08	15/05/08	22/05/08
29293	Trégunc	Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	03/01/14	05/01/14	31/01/14	02/02/14
29293 NB	6					
29294	Le Tréhou	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29294	Le Tréhou	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29294	Le Tréhou	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29294 NB	3					
29295	Trémaouézan	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29295	Trémaouézan	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29295	Trémaouézan	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29295	Trémaouézan	Inondations et coulées de boue	12/12/00	12/12/00	21/12/00	22/12/00
29295	Trémaouézan	Inondations et coulées de boue	13/05/08	13/05/08	26/06/08	05/07/08
29295	Trémaouézan	Inondations par remontées de nappe phréatique	28/12/13	10/01/14	02/10/14	04/10/14
29295 NB	6					
29296	Tréméoc	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29296	Tréméoc	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29296	Tréméoc	Inondations et coulées de boue	20/05/90	20/05/90	31/08/90	16/09/90
29296	Tréméoc	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29296	Tréméoc	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29296 NB	5					
29297	Tréméven	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29297	Tréméven	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29297	Tréméven	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29297	Tréméven	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29297 NB	4					
29298	Tréogat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29298	Tréogat	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29298	Tréogat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29298	Tréogat	Inondations par remontées de nappe naturelle	12/02/14	12/02/14	18/11/15	19/11/15
29298 NB	4					
29299	Tréouergat	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29299	Tréouergat	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29299 NB	2					
29300	Le Trévoux	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29300	Le Trévoux	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29300	Le Trévoux	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29300	Le Trévoux	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00

29300 NB	4					
29301	Trézilidé	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29301	Trézilidé	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29301	Trézilidé	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29301	Trézilidé	Inondations et coulées de boue	23/12/13	25/12/13	07/07/14	09/07/14
29301 NB	4					
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations et coulées de boue	04/10/87	04/10/87	02/12/87	16/01/88
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations et coulées de boue	12/02/90	17/02/90	16/03/90	23/03/90
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations et coulées de boue	05/07/91	06/07/91	01/04/92	03/04/92
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations et coulées de boue	17/01/95	31/01/95	06/02/95	08/02/95
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations et coulées de boue	26/12/94	31/12/94	20/04/95	06/05/95
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
29302	Pont-de-Buis-lès-Quimerch	Inondations et coulées de boue	12/12/00	13/12/00	21/12/00	22/12/00
29302 NB	8					
Total	1522					

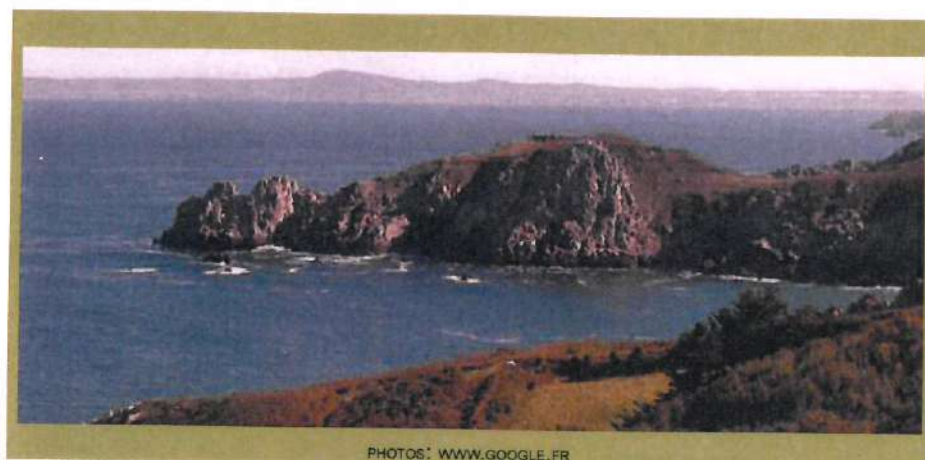


**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Information

SUR LES **RISQUES** NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



PHOTOS: WWW.GOOGLE.FR

ARTICLE R 125-11 - II.5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

**TRANSMISSION DES INFORMATIONS AU MAIRE
DE LA COMMUNE DE :**

BEUZEC-CAP-SIZUN

NOVEMBRE 2012 (MISE À JOUR FEVRIER 2015)

TRANSMISSION D'INFORMATIONS
DU PRÉFET AU MAIRE
sur les **Risques** naturels et technologiques

INFORMATION PRÉVENTIVE

Commune de:

BEUZEC-CAP-SIZUN

Informez, c'est prévenir!

INTRODUCTION

La loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels.

Le décret du 2 août 2005 abroge celui du 11 octobre 1990, (texte codifié aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement) a précisé le contenu et la forme des informations auxquelles doivent avoir accès les personnes susceptibles d'être exposées à des risques majeurs, ainsi que les conditions selon lesquelles ces informations seront portées à leur connaissance.

La commune de **Beuzec-Cap-Sizun** est concernée par deux risques majeurs localisés (répertoriés au DDRM 2012) : **le risque effondrement de cavités souterraines, le risque sismique.**

Un risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains ou matériels importants. Il peut être naturel – risque d'inondation ou de mouvement de terrain par exemple - ou technologique – risque lié à l'existence de certains établissements industriels, au transport de marchandises dangereuses, ...

Ces risques ont des conséquences importantes sur la réglementation de l'occupation des sols de la commune et, pour ses habitants, sur les comportements à respecter.

La présente **transmission d'informations, du Préfet au Maire, sur les risques majeurs concernant la commune**, est celle qui est plus particulièrement prescrite par l'article R 125-11 II, 5ème alinéa du code de l'environnement.

Elle a pour objet de présenter les principales caractéristiques de ces risques, ainsi que les précautions prises ou à prendre pour s'en protéger.

A partir de ces informations et en les complétant, **la commune d'Arzano est chargée d'établir ou de modifier, le DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui sera consultable en mairie.

Par ailleurs, l'**organisation de l'affichage réglementaire** des consignes de sécurité face aux risques majeurs, à l'attention des citoyens qui vivent, travaillent et circulent dans les zones à risques, est à engager par le maire sur sa commune, en s'appuyant également sur les éléments contenus dans la présente transmission.

La commune de **Beuzec-Cap-Sizun**, comme la plupart des communes du Finistère est également soumise à d'autres risques plus diffus, au premier rang desquels se trouvent, les tempêtes, les feux de forêt, ...

Il est précisé que ces risques diffus, contrairement aux risques localisés, ne se prêtent généralement pas, par nature, à une représentation graphique.

Ce dossier rappelle succinctement ces risques, non spécifiques à la commune, mais réels, dans un but à la fois pédagogique et d'information.

Sommaire

A - Les Risques Naturels et Technologiques.....	7
Généralités.....	7
1 - Risques naturels et technologiques majeurs.....	9
1.1 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?.....	9
1.2 La prévention des risques majeurs.....	9
2 - Principaux Textes de Référence.....	10
2.1 Application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.....	11
2.2 Intégration dans les documents d'urbanisme.....	11
3 - L'information préventive.....	12
L'information des citoyens.....	12
4 - Documents à valeur informative.....	14
4.1 Le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs).....	14
4.2 La transmission d'informations du Préfet au Maire sur les risques majeurs de sa commune.....	15
4.3 Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).....	15
4.4 L'AZI (Atlas des Zones Inondables).....	15
5 - Documents à portée organisationnelle.....	17
5.1 Le PPI (Plan Particulier d'Intervention).....	17
5.2 Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde).....	18
6 - Documents à valeur réglementaire.....	19
6.1 Le PPRNP (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles).....	19
6.2 Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques).....	19
6.3 Le Porter à Connaissance « Risques Technologiques ».....	20
6.4 L'IAL (Information des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs).....	20
7 - Dispositions complémentaires.....	22
7.1 La CSS (Commission de Suivi de Site).....	22
7.2 Autres dispositions.....	22
8 - Synthèse des documents existants.....	24
9 - Recommandations.....	25
B – Les Risques Naturels et Technologiques.....	27
1 - Obligations Réglementaires du Maire.....	29
2 - Le Risque Mouvement de Terrain.....	31
2.1 Historique du phénomène dans la commune.....	31
2.2 L' aléa Retrait – Gonflement des sols argileux.....	31
2.3 L' aléa Cavités souterraines.....	32
3 - Les Risques Diffus.....	33
3.1 Le risque sismique.....	33
3.2 Le risque feu de forêt.....	33
3.3 Le risque tempête.....	34
4 - Mesures réglementaires concernant la commune.....	35
4.1 L'IAL (Information des acquéreurs et locataires).....	35
4.2 Lien Internet.....	35
C - Annexes.....	37
1 - Liste des Arrêtés de Catastrophes Naturelles (source : Prim.net).....	39

2 - Modèle d'affiche communale	40
<i>Commune de Beuzec-Cap-Sizun</i>	40
3 - Modèle d'affiche pour les consignes particulières à un immeuble.....	41
4 - Cartographie des zones du risque - «Retrait-Gonflement des sols argileux» - «Cavités souterraines»	42
Retrait - Gonflement des sols argileux - Cavités souterraines	42
5 - Sigles et abréviations.....	43

A - LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

GÉNÉRALITÉS

1 - RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

1.1 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou lié à l'action de l'homme, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réactions habituelles de la société.

1.2 La prévention des risques majeurs

Elle regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou d'origine humaine prévisible sur les personnes et les biens. Elle tente de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales d'un développement imprudent de la société.

Les principaux axes de recherche pour une meilleure compréhension des aléas sont les suivants :

- **La surveillance** pour anticiper le phénomène et alerter les populations à temps,
- **La vigilance** météorologique,
- **La mitigation** qui vise à atténuer les dommages en réduisant soit l'intensité de certains aléas (inondations...), soit la vulnérabilité des enjeux (conception adaptée des bâtiments...),
- **La prise en compte des risques** dans l'aménagement (Plan de Prévention des Risques (PPR)),
- **Le retour d'expériences** (rapport sur les catastrophes comme par exemple, la mission d'expertise sur les crues de décembre 2000 et janvier 2001 en Bretagne),
- **L'information préventive**, Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par le préfet, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le maire,
- **Les Commissions de Suivi de Site (CSS)** pour les établissements classés « SEVESO seuil haut » (établissements dits « AS » : autorisés avec servitudes d'utilité publique),
- **L'éducation à la prévention des risques majeurs** en milieu scolaire,
- **L'information des Acquéreurs et des Locataires** de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (I.A.L.).

2 - PRINCIPAUX TEXTES DE RÉFÉRENCE

Les principaux textes de loi qui suivent ont fixé les dispositions dans le domaine de la prévention des risques majeurs (naturels et technologiques) :

- loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,
- loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,
- loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,
- loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,
- loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

La plupart de ces textes sont aujourd'hui codifiés dans le code de l'environnement, notamment aux articles L561, L562 et L563.

Le domaine de l'information préventive relève :

- de l'article L 125-2 du code de l'environnement pour ce qui est du droit des citoyens à l'information sur les risques technologiques et naturels majeurs auxquels ils sont exposés, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent,
- du décret 90-918 du 11 octobre 1990, modifié par décret 2004-554 du 9 juin 2004, qui définit les communes concernées, le contenu et les modalités de l'information devant être donnée à la population (textes codifiés principalement aux articles R 125-9 à R 125-14 du code de l'environnement).

Les documents recensant les aléas ou les niveaux de risque et fixant des prescriptions ou des recommandations doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme et traduits en contraintes d'aménagement.

Les plans de prévention des risques (PPR) approuvés doivent être annexés au Plan d'Occupation des Sols (POS) ou au Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme, en tant que servitude d'utilité publique.

Même avant l'approbation de ces plans, les risques majeurs connus ont vocation à être pris en compte en application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme, pour l'instruction des autorisations d'occupation ou d'utilisation du sol.

2.1 Application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme:

Même lorsqu'il n'existe pas, ou pas encore, de documents réglementairement opposables, relatifs aux risques majeurs, tels que le sont les plans de prévention des risques, l'autorité en charge de l'urbanisme sur la commune s'appuie sur les connaissances dont elle dispose sur ces risques pour user des pouvoirs qu'elle tient de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme.

L'application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme permet de refuser les constructions dans les secteurs soumis à risques forts et de les soumettre à des prescriptions spéciales dans les secteurs soumis à risques moyens ou faibles.

Article R111-2 : *Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations.*

2.2 Intégration dans les documents d'urbanisme

Les informations sur les risques naturels et technologiques doivent être traduites dans les documents d'urbanisme - Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Plan Local d'Urbanisme (PLU) -, sous la responsabilité du Maire de la commune.

3 - L'INFORMATION PRÉVENTIVE

Elle constitue une condition essentielle pour que la population connaisse les dangers auxquels elle est exposée, les mesures de sauvegarde prévues par les pouvoirs publics et les dispositions qu'elle peut prendre elle-même pour réduire sa vulnérabilité. Elle vise à préparer le citoyen à un comportement responsable face aux risques et à leur possible survenance.

L'information des citoyens

L'information sur les risques naturels et technologiques **est un droit** inscrit dans le code de l'environnement aux articles L 125-2, L 125-5 et L 563-3, et R 125-9 à R 125-14.

Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

L'information préventive concerne 3 niveaux de responsabilité:

- Le préfet,
- Le maire,
- Le propriétaire d'un bien immobilier (dans certains cas).

L'article R125-11 du code de l'environnement a défini un partage de responsabilité entre le préfet et le maire pour l'élaboration et la diffusion des documents réglementaires concourant à l'information préventive.

L'article R 563-10 conforte les deux étapes-clé du DDRM et du DICRIM :

- Le préfet est chargé d'établir le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), établissant la liste des communes à risques. Il publie annuellement la liste de ces communes, éventuellement actualisée.
- Le maire établit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), d'après les informations transmises par le préfet, en le complétant par la mention des mesures, actions, et événements significatifs à l'échelle de la commune.

Par ailleurs, le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 (Articles R 125-23 à R 125-27) fixe les conditions d'application de l'article L 125-5 du code de l'environnement, introduit par l'article 77 de la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relatives à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

Il définit d'une part, les modalités selon lesquelles les locataires ou acquéreurs de biens immobiliers bénéficient désormais d'une information sur les risques majeurs auxquels ces biens sont exposés (situation au regard des plans de prévention des risques naturels ou technologiques) et d'autre part sur les éventuelles indemnisations dont ces biens ont pu faire l'objet au titre du dispositif portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les articles codifiés R 563-11 à R 563-15 précisent les règles d'apposition de repères des plus hautes eaux connues et l'inscription dans le DICRIM de la liste et de l'implantation de ces repères de crue.

Le décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014 (texte codifié aux articles R731-1 à R731-10 du code de la sécurité civile) précise le contenu du PCS (Plan Communal de Sauvegarde), et fixe un délai de 2 ans pour son élaboration à compter, selon les cas, de la date d'approbation du PPI (Plan Particulier d'Intervention) ou du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles).

Ce décret donne la possibilité d'élaborer un plan intercommunal de sauvegarde, alternativement à un plan communal.

4 - DOCUMENTS À VALEUR INFORMATIVE

4.1 Le DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs)

Il est établi par le préfet et adressé à chacun des maires du département du Finistère. Le DDRM identifie pour certaines communes l'existence de risques majeurs prévisibles localisés, et c'est sur le territoire de ces dernières, pour lesquelles au moins un risque majeur localisé a été identifié, qu'est appelé à s'appliquer le droit à l'information.

Fin 2012, le préfet a adressé à toutes les communes du Finistère le DDRM édition octobre 2012.

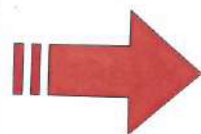
Le DDRM est mis à jour dans un délai qui ne peut excéder 5 ans et la liste de communes qui relèvent de l'article R 125-10 du code de l'environnement est mise à jour annuellement par le préfet. Ce document est consultable dans les mairies, sous-préfectures et à la préfecture ainsi que sur le site Internet Départemental de l'Etat (IDE).

Le DDRM présente :

- la liste des communes concernées,
- les risques prévisibles localisés, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement,
- les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- les modes de mitigation,
- les risques diffus (tempête, transport de marchandises dangereuses,...).

Le DDRM mentionne :

- l'historique des principaux événements,
- les références des principales études,
- les sites Internet consacrés aux risques.



Les maires des communes dont la liste est annexée à l'arrêté préfectoral n° 2012299-0010 du 25 octobre 2012 relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs sont appelés à élaborer le DICRIM de leur commune .

4.2 La transmission d'informations du Préfet au Maire sur les risques majeurs de sa commune

La transmission d'informations du préfet au maire sur les risques majeurs de sa commune, dans l'optique spécifique de l'information préventive, s'effectue en application des articles L 125-2 et R 125-11 II 5^{ème} alinéa du code de l'environnement. Il a pour objet de porter à la connaissance de la commune les informations nécessaires à l'exercice de ses compétences en matière d'information préventive des citoyens.

Le préfet fournit les références des études techniques (et particulièrement les coordonnées des services détenteurs) dont dispose l'État en matière de prévention des risques et de protection de l'environnement.

Au cours de l'élaboration du DICRIM par le maire, le préfet communique au maire tout éventuel élément nouveau. **Cette transmission d'informations du préfet au maire sur les risques majeurs de sa commune est donc permanente et continue.**

4.3 Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Il est établi par le maire de chacune des communes dont la liste figure au DDRM, en complétant les informations transmises par le préfet.

Le DICRIM précise :

- les mesures appropriées que le maire aura été amené à définir au titre de ses pouvoirs de police,
- les actions de prévention, de protection ou de sauvegarde intéressant la commune,
- les événements et accidents significatifs à l'échelle de la commune,
- les dispositions spécifiques dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU).

Le maire fait connaître l'existence du DICRIM par un avis affiché en mairie pendant la durée minimale de deux mois. Ce document est consultable librement en mairie.

4.4 L'AZI (Atlas des Zones Inondables)

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie élabore et publie dans un but informatif les atlas des zones inondables. Il s'agit d'un document de connaissance des phénomènes d'inondations susceptibles de se produire par débordement de cours d'eau.

Les zones inondables sont délimitées par une méthode naturaliste, la méthode « HydroGéoMorphologique » (HGM), qui décrit le fonctionnement naturel des cours d'eau en analysant la structuration de la vallée façonnée par leurs crues successives.

L'atlas est avant tout un **document informatif officiel, n'ayant pas de valeur réglementaire directe** en tant que tel, contrairement à un PPRI.

Lorsqu'il n'existe pas d'autres informations que l'AZI, celui-ci peut être pris en compte dans:

- l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...),
- l'application du droit des sols,
- l'information de la population,
- la préparation de la gestion de crise (mise au point des plans de secours et des PCS),
- l'application de la police de l'eau et des milieux aquatiques (localisation des stations d'épuration, autorisation de remblais en zone inondable,...).

5 - DOCUMENTS À PORTÉE ORGANISATIONNELLE

5.1 Le PPI (Plan Particulier d'Intervention)

Approuvé par le préfet, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est un plan de secours, qui constitue une disposition particulière du plan ORSEC départemental.

Il est préparé par les services de la protection civile avec le concours de plusieurs services spécialisés et de l'exploitant des installations concernées, à partir de l'étude de dangers et du Plan d'Opération Interne (POI), ainsi que du rapport rendu au sujet de ces documents par l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le PPI est activé par le préfet si la situation le justifie pour faire face à un sinistre sortant des limites de propriété de certains établissements.

Le PPI concerne, à titre principal mais non exclusivement, les sites nucléaires, les sites « SEVESO seuil haut » (établissements dits « AS » : autorisés avec servitudes d'utilité publique), les stockages souterrains de gaz.

L'objet de ces plans de secours est de protéger les populations des effets du sinistre et d'organiser les contre-mesures en cas d'accident majeur.

Les PPI ont pour objet :

- de recenser les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre,
- de définir les missions des services de l'État, des services publics, des collectivités territoriales...,
- de préciser les modalités de transmission de l'alerte.

Les PPI comportent :

- la description générale de l'exploitation,
- la liste des communes sur lesquelles s'appliquent les dispositions du plan,
- les mesures d'information et de protection de la population,
- les mesures incombant à l'exploitant pour la diffusion immédiate de l'alerte,
- les mesures d'urgence que l'exploitant est appelé à prendre avant l'intervention de l'autorité de police.

Le préfet fait établir par l'exploitant des brochures d'information du public, comportant les consignes destinées aux populations demeurant dans la zone d'application du plan, et qui sont diffusées dans cette zone.



5.2 Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

L'objectif du PCS est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'événements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement.

L'organisation du PCS va coordonner les moyens, services,...existants pour optimiser la réaction en créant la Cellule de Crise Communale (CdCC), celle-ci pouvant être déclenchée:

- de la propre initiative du maire, qui en informe automatiquement l'autorité préfectorale,
- à la demande de l'autorité préfectorale.

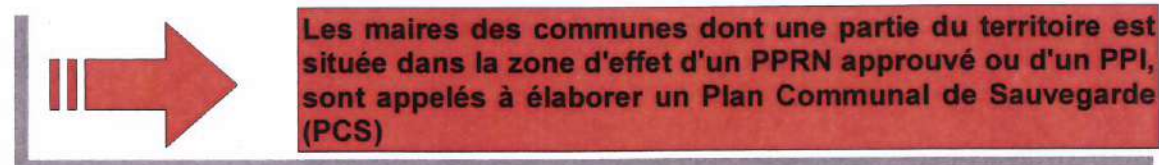
Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévision des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) approuvé, ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Les communes concernées doivent élaborer leur PCS dans les 2 ans à compter de l'approbation par le préfet d'un PPI ou d'un PPRNP sur leur territoire (article R731-10 du code de la sécurité intérieure).

Le PCS est mis à jour par l'actualisation de l'annuaire opérationnel. Il est révisé en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, néanmoins, le délai de révision ne peut excéder 5 ans.

Dans sa commune le maire est appelé, au titre de ses pouvoirs de police générale (article L 2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à *« faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux...pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours...prescrire l'exécution des mesures de sûreté... »*.

De plus, le maire est le directeur des opérations de secours jusqu'à l'activation éventuelle du (ou des) plan(s) de secours par le Préfet, dans le cadre cette fois du dispositif départemental ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), régit par la loi relative à la modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13 août 2004 et le décret n°2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif au plan ORSEC.



6 - DOCUMENTS À VALEUR RÉGLEMENTAIRE

6.1 Le PPRNP (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles)

L'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles correspond à une responsabilité relevant de la compétence de l'Etat. Elle s'effectue en étroite concertation avec les collectivités concernées.

Les PPRNP ont pour objet :

- de délimiter les zones exposées aux risques et les zones non exposées mais où de nouveaux ouvrages, aménagements, constructions... pourraient aggraver les risques ou en créer de nouveaux,
- de réglementer dans ces zones tout type de constructions, d'ouvrages...,
- de définir les mesures de prévention, de protection, de sauvegarde,
- de définir les mesures qui doivent être prises relativement à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, ouvrages, exploitations,... existant à la date de l'approbation du plan.

Le Plan de prévention des risques approuvé vaut servitude d'utilité publique et doit être annexé au Plan d'Occupation des Sols (POS) ou au Plan Local d'Urbanisme (PLU), après accomplissement des mesures de publicité, conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme.



6.2 Le PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

L'État élabore et met en œuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques en étroite concertation avec les collectivités concernées, les établissements publics de coopération intercommunale, les exploitants des installations à l'origine du risque et la Commission de Suivi de Site (CSS).

Les PPRT ont pour objet de limiter les effets d'accidents susceptibles d'intervenir dans les installations et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publique directement ou par pollution du milieu.

Les installations susceptibles de générer les risques les plus importants sont les installations classées SEVESO seuil haut (établissements dits « AS » : autorisés avec servitudes d'utilité publique).

La démarche des PPRT se veut au service de la **sécurité des populations**, tout en intégrant le maintien d'activités industrielles performantes, et le développement durable des territoires.

Afin de protéger les personnes, l'objectif opérationnel des PPRT est double :

- résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé ;
- encadrer l'urbanisation future autour des établissements industriels à « hauts risques ».

Une fois approuvé, le PPRT vaut servitude d'utilité publique et s'impose donc aux documents d'urbanisme (POS ou PLU) après accomplissement des mesures de publicité, conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme. Il est porté à la connaissance des maires des communes concernées. Ceux-ci doivent être les garants d'une mise en œuvre des PPRT intégrée aux projets d'aménagement locaux afin d'assurer une prévention des risques industriels

6.3 Le Porter à Connaissance « Risques Technologiques »

Le « porter à connaissance risques technologiques » doit permettre aux élus locaux :

- de maîtriser l'urbanisation autour des installations classées soumises à autorisation lorsque le PLU ne le permet pas directement ;
- d'intégrer la problématique risque technologique lors de l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

Le « porter à connaissance risques technologiques » doit permettre aux services de l'État :

- de participer à l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités territoriales ;
- en tant qu'instructeur pour les collectivités locales ou pour l'État, d'apporter un avis motivé aux éventuelles demandes de permis de construire ;
- de préparer l'exercice par le préfet, du contrôle de légalité.

6.4 L'IAL (Information des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs)

Cette obligation s'applique dans chaque commune, depuis le 1^{er} mai 2006 dans le Finistère, pour les biens immobiliers se situant dans le périmètre d'un PPR naturel ou technologique, prescrit ou approuvé, ou dans une des zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5.

L'autorité préfectorale établit et tient à jour la liste des communes concernées par

l'exercice de ce droit à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, et la notifie aux maires concernés et à la chambre départementale des notaires (arrêté préfectoral n° 2011-0645 du 13 mai 2011 modifié, consultable sur le site Internet Départemental de l'Etat (IDE).

Cette notification est accompagnée des dossiers communaux d'information (IAL) dans lesquels sont mentionnés les risques, ainsi que les arrêtés de catastrophe naturelle ou technologique.

Les communes mettent ces dossiers communaux d'information à disposition des propriétaires, vendeurs ou bailleurs intéressés, ainsi que des professionnels de l'immobilier (notaires, agents immobiliers...) qui en feraient la demande.

Un propriétaire dont le bien immobilier mis en vente ou en location est concerné par ces dispositions notifie à son acquéreur ou locataire cette information en lui délivrant un « état de risques naturels et technologiques ».

7 - DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 La CSS (Commission de Suivi de Site)

Le décret n°2012-189 du 7 février 2012, modifiant les dispositions du code de l'environnement, a institué les commissions de suivi de site qui ont vocation à se substituer aux CLIC à l'occasion de leurs renouvellements.

Pour développer une culture du risque et favoriser les bons comportements des riverains en cas d'accident, le préfet institue des commissions de suivi de site pour tout bassin industriel comprenant une ou plusieurs installations classées « SEVESO seuil haut » (établissement dits « AS » : autorisés avec servitudes d'utilité publique), si le périmètre d'exposition aux risques relatif aux installations précitées inclut au moins un local d'habitation ou un lieu de travail permanent à l'extérieur du ou des établissements.

Ces commissions permettent la concertation et la participation des différentes parties prenantes - notamment les riverains - à la prévention des risques d'accidents tout au long de la vie de ces installations.

La CSS a pour mission :

- de créer un cadre d'échange et d'information entre les différents collèges sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L 511-1;
- de suivre l'activité de l'établissement;
- promouvoir l'information du public sur la protection des intérêts mentionnés à l'article L511-1;
- de participer au suivi du plan de prévention des risques technologiques.

La commission est composée d'un membre au moins choisi dans chacun des 5 collèges suivants :

- Collège « Administration » ;
- Collège « Collectivités territoriales » ;
- Collège « Exploitants » ;
- Collège « Riverains » ;
- Collège « Salariés » ;

Outre des membres de ces 5 collèges, la commission peut comprendre des « Personnalités qualifiées ».

Les membres de la commission sont nommés par le préfet pour une durée de 5 ans.

7.2 Autres dispositions

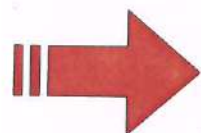
En plus de l'élaboration du DICRIM, le maire doit arrêter les **modalités d'affichage des risques et consignes de sécurité**, conformément à l'article R 125-14 du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 9 février 2005.

Une affiche particulière reprenant les consignes spécifiques définies par la personne responsable de locaux et terrains concernés, peut être juxtaposée à l'affiche communale.

Dans la zone d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI), le maire doit **distribuer les brochures d'information** aux personnes résidant dans cette zone ou susceptibles d'y être affectées par une situation d'urgence.

Autres dispositions consécutives à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 et à la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 :

- Le maire doit **dresser la carte communale des cavités souterraines ou de marnières** dont l'effondrement serait susceptible de porter atteinte aux personnes ou aux biens, et l'intégrer dans le DICRIM.
- En zone inondable, en application des articles R 563-11 à R 563-15 du code de l'environnement, le maire doit **mettre en place des repères de crues** et mentionner dans le DICRIM leur liste et leur implantation.
- Dans les communes où un plan de prévention des risques naturels a été prescrit ou approuvé, en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement, le maire doit **informer par des réunions publiques communales** ou tout autre moyen approprié ses administrés au moins une fois tous les deux ans.



Les maires des communes doivent organiser :

- l'affichage des risques et des consignes de sécurité,
- la distribution de brochures d'information (PPI),
- l'élaboration de la carte communale des cavités souterraines et des marnières,
- l'apposition de repères de crues,
- des réunions d'information publiques communales.

8 - SYNTHÈSE DES DOCUMENTS EXISTANTS

Le tableau ci-après recense les différents documents à valeur informative, organisationnelle ou réglementaire dans le domaine des risques naturels ou technologiques.

	À l'initiative de l'État	À l'initiative du Maire
Documents à valeur informative	DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) Transmission du préfet au maire d'informations sur les risques majeurs de sa commune AZI (Atlas des Zones Inondables)	DICRIM (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
Documents à portée organisationnelle	Plan ORSEC départemental PPI (Plan Particulier d'Intervention)	PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
Documents à valeur réglementaire	PPRNP (Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles) PPRT (Plan de prévention des Risques Technologiques)	
	PAC « risques technologiques » (Porter À Connaissance « risques technologiques ») IAL (Information des Acquéreurs et des Locataires de biens immobiliers)	
Autres dispositions réglementaires	CSS (Commission de Suivi de Site)	Affichage des risques et des consignes de sécurité. Distribution de brochures d'information (PPI). Élaboration de la carte communale des cavités souterraines et des marnières. Apposition de repères de crues. Réunions d'information publiques communales (sur le territoire d'un PPRNP prescrit ou approuvé).

9 - RECOMMANDATIONS

Pour en savoir davantage sur l'information préventive et les risques majeurs, le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), mis à jour en 2012 (arrêté préfectoral du 25 octobre 2012), présente le recensement actualisé des grandes catégories de risques majeurs identifiés dans le Finistère, et précise les communes dans lesquelles ces risques sont susceptibles de produire leurs effets.

L'actualisation annuelle de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs a été validée par l'arrêté préfectoral n°2015027-0001 du 27 janvier 2015.

Le DDRM est consultable dans les mairies, les sous-préfectures et à la préfecture. Il est également présenté sur le site Internet Départemental de l'Etat.

<http://www.finistere.gouv.fr/>

Les dossiers communaux d'Information des Acquéreurs et des Locataires sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL), de même que les Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPRNP) sont également consultables sur le site Internet Départemental de l'Etat.

<http://www.finistere.gouv.fr/>

Par ailleurs, les citoyens sont invités à entreprendre une véritable démarche personnelle pour s'informer sur les risques qui les menacent individuellement et sur les mesures à adopter.

Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie diffuse sur son site Internet dédié aux risques majeurs des fiches communales sur les risques.

<http://www.prim.net/>

On peut se référer également au site « le memento du maire et des élus locaux », traitant de la prévention des risques au niveau local, destiné en premier lieu aux maires, mais aussi aux élus locaux, aux fonctionnaires territoriaux, ainsi qu'à tous les acteurs publics ou privés souhaitant s'informer sur les risques naturels ou technologiques.

La réalisation de ce site web a été dirigée par l'Institut des Risques Majeurs. Il s'agit de la cinquième version du Mémento, qui prend en compte les évolutions réglementaires intervenues depuis 2006.(version mise à jour en 2014).

<http://www.mementodumaire.net/>

B – LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

sur la Commune de :

BEUZEC-CAP-SIZUN

1 - OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DU MAIRE

La commune de **Beuzec-Cap-Sizun** est répertoriée dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (édition 2012) comme étant concernée par **deux risques majeurs identifiés**, le risque «**effondrement de cavités souterraines**», le risque «**Sismique**».

En conséquence, le Maire de la commune de Beuzec-Cap-Sizun est appelé à mettre en œuvre les dispositions suivantes:



- **élaborer ou modifier le DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), la commune de **Beuzec-Cap-Sizun** étant citée comme une commune concernée par deux risques majeurs identifiés dans l'annexe à l'arrêté préfectoral n°2015027-0001 du 2 janvier 2015 portant actualisation annuelle de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- **arrêter les modalités d'affichage des risques et des consignes de sécurité** dans les locaux et terrains situés dans une zone de risques ;
- **dresser la carte communale** des cavités souterraines ou des marnières ; en tant que de besoin et tenant compte de l'inventaire réalisé par le BRGM et d'éventuelles connaissances communales complémentaires ;



2 - LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

2.1 Historique du phénomène dans la commune

Il a été répertorié sur le territoire de la commune de **Beuzec-Cap-Sizun** dans le rapport BRGM* d'octobre 2007 (Inventaire départemental des mouvements de terrain du Finistère – Rapport final), plusieurs mouvements de terrain de type :

- Chute de blocs/Eboulement (Précision de date :01/01/2000, 01/01/2003, 01/01/1980);
- Erosion de berges (Précision de date :01/01/2001, 01/01/2005);

Dans le cas de mouvements de terrains, trois types d'aléas sont pris en compte :

Aléa "chute de blocs"
Aléa "glissement de terrain"
Aléa "tassements localisés"

Le phénomène de référence est le plus fort événement historique connu sur le site, sauf si une analyse spécifique conduit à considérer comme vraisemblable à échelle centennale un événement de plus grande ampleur.

Plusieurs paramètres à prendre en compte dont principalement la quantité de matériaux en mouvement, la hauteur de falaise, le type de sol.

- Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

2.2 L' aléa Retrait – Gonflement des sols argileux

Les phénomènes de retrait-gonflement de certains sols argileux provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel et mis en évidence à l'occasion des sécheresses exceptionnelles (années: 1976,1989,1991,1996,1997 et dernièrement au cours des étés 2003 et 2006).

Les variations de volume du sol peuvent s'exprimer soit par un gonflement (augmentation de volume en présence d'eau), soit par un retrait (réduction de volume lors de sécheresse).

Le département du Finistère est peu concerné par ce phénomène et à ce jour aucune commune n'a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour cet aléa.

En la quasi-absence de sinistres recensés, une carte de susceptibilité des formations

argileuses du Département du Finistère a été établie par le BRGM* à partir de la carte synthétique des formations argileuses et marneuses cartographiées, après hiérarchisation par des critères liés à la nature et au comportement des sols. De cette base, une cartographie à l'échelle 1/50 000 (échelle de validité) de l'aléa retrait-gonflement des argiles a donc été extrapolée, les zones sont caractérisées par trois niveaux d'aléa (fort, moyen, faible) et classées en deux zones suivant le niveau d'aléa:

- zone très exposée (B1);
- zone faiblement à moyennement exposée (B2).

Les formations retenues sont représentées par la couleur jaune, correspondant au niveau d'aléa retrait-gonflement faible.

En l'état actuel, la commune de **Beuzec-Cap-Sizun est classée en zone B2**, aléa faible, et n'est donc que peu affectée par le risque retrait-gonflement des sols argileux. Cependant, avant tout projet de construction situé dans une zone d'aléa faible, des mesures préventives peuvent être préconisées:

- la réalisation d'une étude géotechnique à la parcelle;
- le respect de certaines règles constructives (profondeur des fondations) et environnementales (distances de plantation par rapport au bâti).

*Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

2.3 L' aléa Cavités souterraines

Le département du Finistère a fait l'objet d'un inventaire, non exhaustif, des cavités souterraines abandonnées d'origine anthropique (hors mine) ou naturelle, Les cavités concernées par cet inventaire, réalisé par le BRGM* sont:

- les carrières souterraines abandonnées;
- les ouvrages civils (tunnels, aqueducs, caves à usage industriel);
- les ouvrages militaires (fortifications et sapes des dernières guerres);
- les cavités naturelles;

Les cavités recensées sont reportées sur une carte synthétique présentée à l'échelle 1/125 000. Elle permet, au vu des connaissances actuelles, de visualiser les zones a priori les plus exposées.

L' inventaire recense:

- 22 cavités d'origine naturelle ; 1 cavité d'origine d'origine civile

et géoréférencées, sur la commune de Beuzec-Cap-Sizun.

**Pour une information plus complète sur le risque « mouvement de terrain », se reporter
au Dossier Départemental sur les Risques Majeurs**



3 - LES RISQUES DIFFUS

3.1 Le risque sismique

Dans le Finistère, il n'y a pas de communes particulièrement exposées si ce n'est par une localisation des foyers de sismicité à proximité des failles géologiques du massif armoricain.

Le décret du 22 octobre 2010 détermine la délimitation des zones de sismicité du territoire français. Le zonage réglementaire définit 5 zones de sismicité croissante.

En l'état actuel, la Bretagne et par conséquent la commune de **Beuzec-Cap-Sizun** est **classée en zone 2, niveau d'aléa faible** et n'est donc que peu affectée par le risque sismique.

La secousse sismique du 30 septembre 2002 ressentie dans une bonne partie de la Bretagne a été qualifiée de significative à l'échelle de la France Métropolitaine.

Suivant 4 catégories de bâtiments, constructions, équipements ou installations, les prescriptions seraient différentes. Ainsi, pour les catégories III et IV, l'ensemble des constructions nouvelles devraient respecter de nouvelles règles parasismiques (application de l' Eurocode 8). En revanche, les catégories I et II n'y seraient pas soumises.

Exemples de catégorie III : habitation collective – h>28 m, établissement scolaire.

Exemples de catégorie IV : préfecture, caserne.

La nouvelle réglementation impose la mise à jour du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (D.D.R.M.) et une Information des Acquéreurs et Locataires (I.A.L.) élargie aux 283 communes du Finistère dont **Beuzec-Cap-Sizun**.

3.2 Le risque feu de forêt

Toutes les communes du Finistère sont potentiellement concernées par ce phénomène.

3.3 Le risque tempête

Toutes les communes finistériennes, et en premier lieu les communes littorales, sont potentiellement concernées par le phénomène tempête.

Outre l'aspect relatif à la prévision des phénomènes tempétueux et à l'information de la population concernée, la prévention la plus efficace consiste à respecter les normes de construction en vigueur fixant les efforts à prendre en compte pour résister aux vents.

L'objet de ces normes n'est pas de réaliser des édifices totalement résistants (ce qui est techniquement inenvisageable), mais d'accorder une attention particulière aux détails de construction, améliorant ainsi la résistance générale du bâtiment au phénomène :

- ancrage des toits et des cheminées ;
- ouvertures protégées (portes, fenêtres) ;
- protection du revêtement ;
- etc.

Les normes de construction applicables sont regroupées au sein du document :
" Règles de calcul définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions "
(DTU P 06-002, Documents techniques unifiés).

Ces règles ont été rééditées en 2009 intégrant ainsi les tempêtes de décembre 1999.
Une nouvelle carte des vents a été publiée en octobre 2008.

Une norme européenne, « **les Eurocodes** » remplace progressivement ces règles.
Les eurocodes, normes européennes de conception et de calcul des bâtiments et des ouvrages de génie civil, auront, une fois transposés, le statut de normes françaises homologuées.

Il est ainsi fortement recommandé aux maîtres d'ouvrages et aux maîtres d'œuvre d'utiliser dès à présent les normes françaises transposant les Eurocodes.

**Pour une information plus complète sur les risques diffus,
se reporter au
Dossier Départemental sur les Risques Majeurs**

4 - MESURES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LA COMMUNE

4.1 L'IAL (Information des acquéreurs et locataires)

Ce dispositif réglementaire d'information, spécifique aux ventes et locations de biens immobiliers dans les zones de référence des communes concernées par un PPR prescrit ou approuvé, **est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2006 pour le département du Finistère**, (arrêté préfectoral n°2005-1466 du 19 décembre 2005).

Les deux décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010, relatifs à la prévention du risque sismique et à la délimitation des zones de sismicité du territoire français, classent désormais l'ensemble des communes du Finistère, dans le cadre de la nouvelle grille nationale de zonage sismique, en zone de sismicité «2 » (faible).

Cette évolution a conduit la préfecture du Finistère à prendre un nouvel arrêté relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs (préfectoral n°2011-0645 du 13 mai 2011 qui abroge et remplace l'arrêté préfectoral n°2005-1466 du 19 décembre 2005) et à actualiser le tableau annexé.

Un dossier d'information actualisé, incluant l'arrêté préfectoral n°2011-0645 du 13 mai 2011 et son annexe a été adressé à la commune de **Beuzec-Cap-Sizun** le 30 mai 2011.

4.2 Lien Internet

Le dossier communal d'Information des Acquéreurs et des Locataires sur les risques naturels et technologiques majeurs (IAL) de **Beuzec-Cap-Sizun** est sur le site Internet Départemental de l'Etat.

<http://www.finistere.gouv.fr/>

C - ANNEXES

1 - LISTE DES ARRÊTÉS DE CATASTROPHES NATURELLES (SOURCE : PRIM.NET)

Beuzec-Cap-Sizun - Mise à jour : 29/01/2014

INSEE : 29008 - Population : 1088
Département : FINISTERE - Région : Bretagne

Arrêtés de Catastrophe Naturelle : Beuzec-Cap-Sizun

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	15/10/1987	16/10/1987	22/10/1987	24/10/1987
Inondations, coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

2 - MODÈLE D'AFFICHE COMMUNALE

conformément à l'article R 125-14 du code de l'environnement
et à l'arrêté ministériel du 9 février 2005

Commune de Beuzec-Cap-Sizun

Département du Finistère



sismicité



cavités
souterraines



tempêtes
fréquentes



feux de forêt

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. abritez-vous
take shelter *resguardese*

2. écoutez la radio
listen to the radio *escuche la radio*
Station 00.00 MHz

3. respectez les consignes
follow the instructions *respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : **le Dierim** dossier d'information
communal sur les risques majeurs

> sur internet : **www.prim.net**

3 - MODÈLE D'AFFICHE POUR LES CONSIGNES PARTICULIÈRES À UN IMMEUBLE

conformément à l'article R 125-14 du code de l'environnement
et à l'arrêté ministériel du 9 février 2005

Etablissement scolaire

Collectivité territoriale




en cas de danger ou d'alerte

consignes particulières

A l'écoute du signal d'alerte, les élèves et les professeurs doivent cesser toute activité d'enseignement et appliquer les consignes affichées au dos de chaque porte de classe ou celles diffusées par l'Administration.

En cas d'évacuation, les élèves et les enseignants doivent rejoindre les points de rassemblement signalés et situés Bd de Ségur.

En cas de confinement, les élèves et les enseignants doivent rejoindre le hall général et participer à son étanchéité suivant les directives données par la cellule interne de crise.

L'usage des téléphones et des téléphones portables n'est pas autorisé afin de ne pas encombrer les lignes.

Les informations sont données par la radio : nom radio sur xx MHz ou par les hauts parleurs du lycée.

La fin d'alerte est annoncée par un signal non modulé de la sonnerie pendant 30 secondes.

Le proviseur

pour en savoir plus, consultez

> à l'accueil : le PTMS plan particulier de mise en sûreté de l'établissement

> sur internet : www.prim.net

Etablissement scolaire

collectivité

symboles

symboles

symboles

consignes particulières

éditées par

le chef d'établissement scolaire

responsable

informations complémentaires

document origine

matrice

Transmission d'Informations sur les Risques Majeurs – Février 2015

page 41 sur 45

4 - CARTOGRAPHIE DES ZONES DU RISQUE - «RETRAIT- GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX» - «CAVITÉS SOUTERRAINES»

Document cartographique élaboré par les services de l'État en fonction des connaissances scientifiques et des documents juridiques de référence.

Ce document d'information a été établi pour définir les zones dans lesquelles le maire doit procéder à l'information des populations sur les risques majeurs, en application de la loi du 22 juillet 1987 (article 21). Articles L125-2 et R 125-11 II 5ème alinéa du code de l'environnement.

RETRAIT - GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX - CAVITÉS SOUTERRAINES

RISQUES " SISMIQUE" et " CAVITES SOUTERRAINES" - Commune de BEUZEC-CAP-SIZUN

-  Périimètre des aléas retrait - gonflement des argiles
-  Communes limitrophes
-  Chutes de pierres-blocs et glissement (inventaire BRGM)
-  Cavités souterraines (inventaire BRGM)
-  Limite communale

Echelle : 1 / 25 000

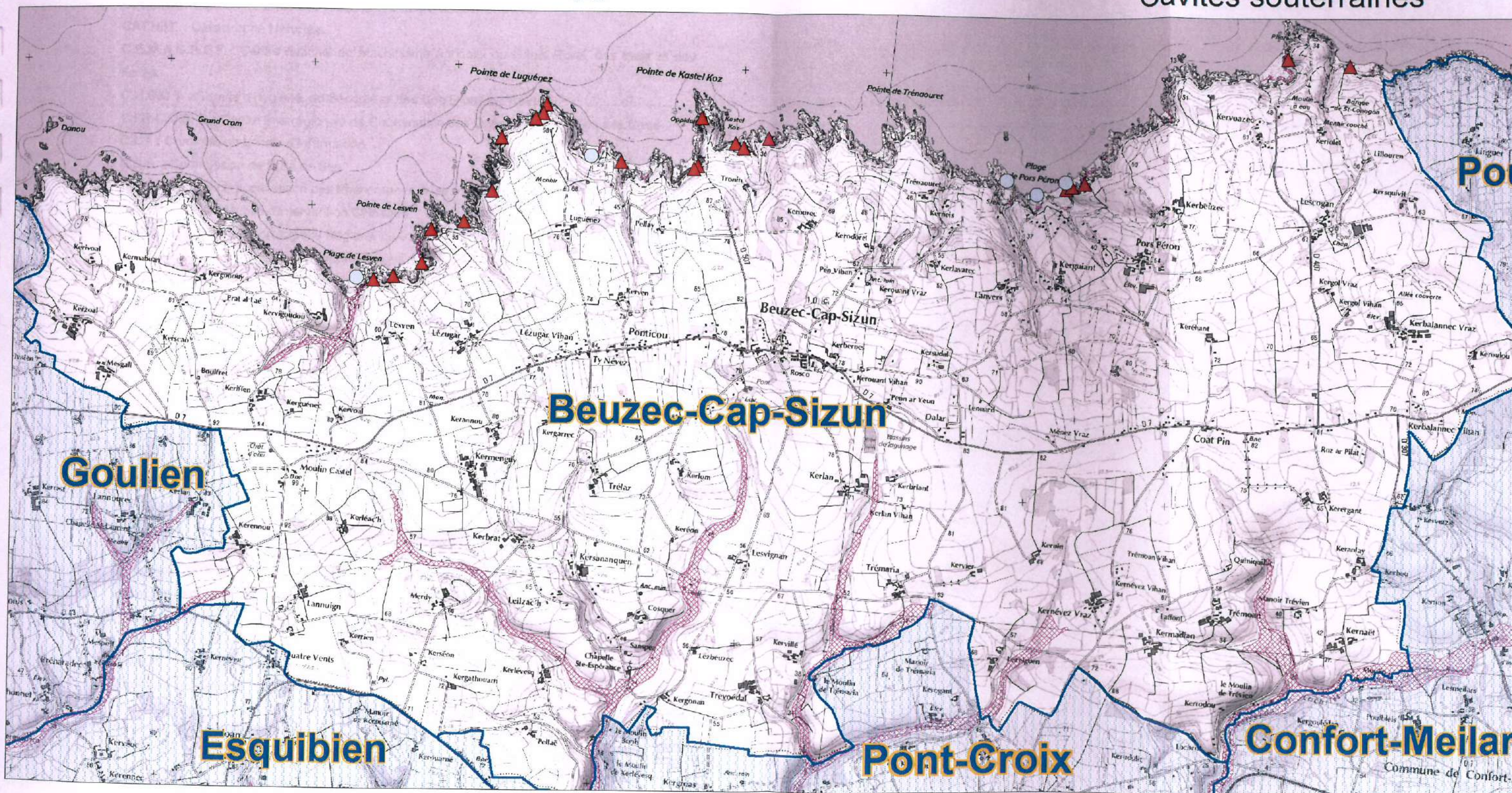


Préfecture du Finistère
Direction Départementale des territoires et de la Mer

Commune de Beuzec-Cap-Sizun

Transmission d' Informations sur les
Risques majeurs du préfet au maire

Risque Sismique Cavités souterraines



5 - SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- A.D.R.** : Accord "Dangerous Routes" (accord européen sur les transports routiers)
- A.D.N.R.** : Accord pour le transport de matières Dangereuses par bateau de Navigation intérieure sur le Rhin
- A.R.V.A.** : Appareil de Recherche des Victimes d'Avalanche.
- A.S.N.** : Autorité de Sûreté Nucléaire.
- A.Z.I.** : Atlas des Zones Inondables.
- B.A.R.P.I.** : Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles.
- B.C.S.F.** : Bureau Central de la Sismicité Française
- C.A.R.I.P.** : Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive.
- CAT.NAT.** : Catastrophe Naturelle.
- C.E.M.A.G.R.E.F.** : Centre national du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
- C.H.S.C.T.** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.
- C.I.R.C.O.S.C.** : Centre Interrégionale de Coordination des Opérations de la Sécurité Civile.
- C.L.I.** : Commission Locale d'Information.
- C.S.S.** : Commission de Suivi de Site
- C.L.P.A.** : Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux
- C.M.I.C.** : Cellule Mobile d'Intervention Chimique.
- C.M.R.S.** : Centre Météorologique Régional Spécialisé.
- C.O.D.I.S.** : Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.
- C.O.Z.** : Centre Opérationnel de Zone.
- C.S.E.R.V.** : Comité Supérieur d' Evaluation des Risques Volcaniques.
- C.S.S.** : Commission de Suivi de Site
- C.T.P.B.** : Centre Technique Permanent des Barrages.
- D.D.T.M.** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer.
- D.D.R.M.** : Dossier Départemental des Risques Majeurs. Document, réalisé par le préfet, regroupant les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département. Il est consultable en mairie.
- D.S.C.** : Direction de la Sécurité Civile. Direction du Ministère de l'Intérieur comprenant quatre sous-directions dont une sous-direction de la gestion des risques: Bureau des risques majeurs.
- D.G. R.S.N.** : Direction Générale de la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire.
- D.I.C.R.I.M.** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Document, réalisé par le maire, à partir des éléments transmis par le préfet enrichis des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui ont pu être prises par la commune. Il est consultable en mairie.
- D.I.C.T.** : Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux.
- D.I.N.** : Division Nucléaire.
- D.G.P.R.** : Direction Générale de la Prévention et des Risques. Direction du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la mer chargée, entre autres missions,

de mettre en œuvre l'information préventive sur les risques majeurs.

D.T.U. : Documents Techniques Unifiés

D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

E.P.A. : Enquête Permanente sur les Avalanches

G.A.L.A. : Gestion Automatisée Locale d'Alerte - Système téléphonique qui transmet aux maires une alerte depuis le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture. La transmission permet d'informer très rapidement et simultanément une liste de plusieurs maires.

I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

I.N.B. : Installation Nucléaire de Base

I.N.B.S. : Installation Nucléaire de Base Secrète

I.P.G.P. : Institut de Physique du Globe de Paris.

M.E.D.D.E. : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

M.S.K. : Medvedev, Sponheuer, Karnik : échelle d'intensité sismique.

O.F.M.E. : Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

O.N.F. : Office National des Forêts.

ORSEC (Plan) : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile.

P.A.Z. : Plan d'Aménagement de Zone

P.A.P.I. : Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

P.C.S. : Plan Communal de Sauvegarde

P.H.E.C. : Plus Hautes Eaux Connues.

P.I.D.A.F. : Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier.

P.L.U. : Plan Local d'Urbanisme : document d'urbanisme institué par la loi "Solidarité et Renouveau Urbain" (loi S.R.U.) du 13 décembre 2000. Il se substitue au P.O.S.

P.O.I. : Plan d'Opération Interne. Plan élaboré et mis en œuvre par l'industriel exploitant une installation classée présentant des risques particuliers, par la nature de ses activités, pour les populations avoisinantes et pour l'environnement. Pour les installations nucléaires de base on parle de **P.U.I.** : Plan d'Urgence Interne.

P.O.S. - Plan d'Occupation des Sols : document d'urbanisme fixant les règles d'occupation des sols sur la commune. Le P.O.S. est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité des maires. Il est remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) depuis la loi "Solidarité et Renouveau Urbain" (loi S.R.U.) du 13 décembre 2000.

P.P.I. : Plan Particulier d'Intervention. Plan d'urgence définissant, en cas d'accident grave, pour un barrage, dans une installation classée, les modalités de l'intervention et des secours en vue de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

P.P.C.I.F. : Plan de Protection Contre les Incendies de Forêt

P.P.M.S. : Plan Particulier de Mise en Sécurité (établissements d'enseignement)

P.P.R. : Plan de Prévision des Risques naturels prévisibles. Document réglementaire, institué par la loi du 2 février 1995, qui délimite des zones exposées aux risques naturels prévisibles. Le maire doit en tenir compte lors de l'élaboration ou de la révision du P.O.S. ou du P.L.U. Le P.P.R. se substitue depuis le 2 février 1995 aux autres procédures telles que P.E.R., R.111-3, P.S.S.

Depuis la loi du 30 juillet 2003, des PPR technologiques doivent être institués autour des établissements SEVESO « Seuil haut » (établissements dits « AS » : autorisés avec servitudes d'utilité publique). Enfin l'article L 174-5 du code minier institue l'établissement de PPR minier.

P.S.I. : Plan de **S**urveillance et d'**I**ntervention prescrit aux abords des canalisations de transport de matières dangereuses.

P.S.M. : Plan national **S**ubmersions **M**arines.

P.S.S. : Plan de **S**ecours **S**pécialisé, plan d'urgence prescrit par le préfet et annexé au plan ORSEC : il existe des PSS transport de matières dangereuses, pollutions marines ou des eaux intérieures, etc...

P.U.I. : Plan d'**U**rgence Interne (voir P.O.I.).

P.Z.S.I.F. : Plan de **Z**ones **S**ensibles aux Incendie de **F**orêt.

R.D. : Route **D**épartementale.

R.N. : Route **N**ationale.

R.T.M. : service de **R**estauration des **T**errains de **M**ontagne

S.A.G.E. : **S**chéma d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux.

S.D.A.G.E. : **S**chéma **D**irecteur d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux.

S.D.I.S. : **S**ervice **D**épartemental d'Incendie et de **S**ecours.

S.C.H.A.P.I. : **S**ervice **C**entral d'**H**ydrométéorologie et d'**A**ppui à la **P**révision des Inondations

S.C.O.T. : **S**chéma de **C**ohérence **T**erritoriale

S.I.D.P.C. : **S**ervice **I**nterministériel de **D**éfense et de **P**rotection **C**iviles.

S.N.V. : Plan de **S**ecours à **N**ombreuses **V**ictimes (ex-plan rouge).

S.P.C. : **S**ervice de **P**révision des **C**rués.

S.P.P.P.I. : **S**ecrétariat **P**ermanent pour la **P**révention des **P**ollutions et risques **I**ndustriels.

S.P.R.N. : **S**chéma de **P**révention des **R**isques **N**aturels.

T.M.D. : **T**ransport de **M**archandises **D**angereuses.

T.M.R. : **T**ransport de **M**archandises **R**adioactives.

U.I.I.S.C. : **U**nité d'**I**nstruction et d'**I**ntervention de la **S**écurité **C**ivile. Unités de renfort national pouvant intervenir en complément des sapeurs-pompiers locaux, ou à l'étranger lors de catastrophes.

PRÉFET DU FINISTÈRE

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service risques et sécurité
Unité prévention des risques

Affaire suivie par : Didier BLAISE
Tél : 02 98 76 51 87
Fax : 02 98 76 51 18
Courriel : didier.blaise@finistere.gouv.fr

Quimper, le 9 mars 2015

Le Préfet du Finistère

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département du Finistère

OBJET : Porter à connaissance de l'aléa « retrait-gonflement
des argiles ».

PJ : Une note de présentation de l'aléa et de recomman-
dations constructives.

Parmi l'ensemble des risques naturels, celui lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles est assurément l'un des moins connus, probablement en raison de son caractère discret (phénomènes très ponctuels, très localisés et souvent peu spectaculaires).

Il peut cependant occasionner des dégâts importants sur les bâtiments, comme en témoignent les événements survenus, par exemple, sur la commune de Daoulas, concernée par cinq sinistres depuis 1995.

Depuis la vague de sécheresse des années 1989-1991, le phénomène de retrait-gonflement a été intégré au régime des catastrophes naturelles mis en place par la loi du 13 juillet 1982. A l'échelle nationale, il constitue aujourd'hui le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles.

Toutefois, il est possible de minimiser les conséquences de tels événements en intégrant les éléments de connaissance sur cet aléa dans les études constructives.

Aussi, afin d'établir un constat scientifique objectif sur cet aléa, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a engagé, dans le cadre d'un programme pluriannuel initié en 2004 par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement durable, la réalisation d'une cartographie par département de l'aléa « retrait-gonflement des argiles ».

.../...

Les éléments cartographiés de cet aléa, extraits de ces études, et concernant votre territoire communal, sont portés à votre connaissance par le présent courrier.

Cette cartographie distingue trois classes d'aléa : l'aléa fort représenté en rouge, l'aléa moyen représenté en orange et l'aléa faible représenté en jaune. L'ensemble de ces zones constitue les secteurs potentiellement exposés au phénomène.

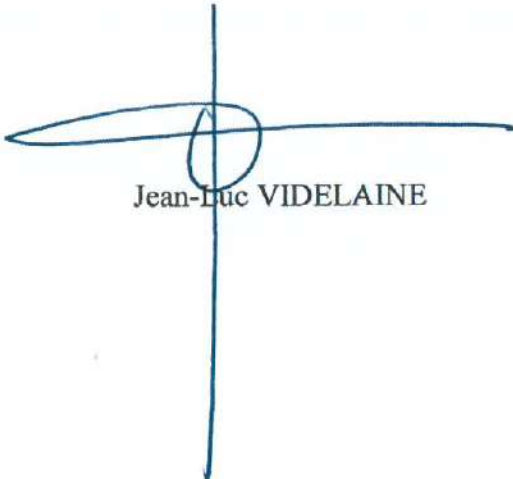
Ainsi, vous trouverez ci-joint une note de présentation de l'aléa « retrait-gonflement des argiles » complétée par des recommandations constructives, reprenant les dispositions préventives. La carte concernant votre commune est téléchargeable sur [le site internet départemental de l'Etat¹](#).

Ces informations devront être intégrées à votre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Par ailleurs, l'instruction des actes d'urbanisme devra tenir compte de l'existence du risque et des contraintes de constructions afférentes. Ces informations seront, pour ce faire, mentionnées dans les avis et actes pris. La note transmise pourra être utilement jointe à vos productions.



La direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (service risques et sécurité - unité prévention des risques) reste à votre entière disposition pour tout renseignement que vous souhaiteriez obtenir, s'agissant notamment des différents registres d'actions des maires face aux risques majeurs (information préventive, maîtrise de l'urbanisation), des fondements réglementaires sur lesquels ils reposent et de leur articulation entre eux.



Jean-Luc VIDELAINE

¹ Lien cliquable vers le site.

RAPPORTS

Service risques et
sécurité

Unité prévention
des risques

Février 2015

Retrait-gonflement des argiles

Note de présentation de l'aléa et de recommandations

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergies et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Préfet du Finistère

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Finistère

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
0.1	18/02/2015	

Affaire suivie par

Françoise Peuziat - DDTM29 - SRS - UPR
Tél. : 02 98 76 52 41 - Fax : 02 98 76 51 18
Courriel : francoise.peuziat@finistere.gouv.fr

Rédacteur

Didier Blaise - DDTM29 - SRS - Responsable de l'unité prévention des risques

Relecteur

Yves Le Guellec - DDTM29 - Responsable du service risques et sécurité

Références internet¹

www.finistere.gouv.fr

www.prim.net

www.georisques.gouv.fr

www.brgm.fr

¹ Liens cliquables vers les sites référencés.

S O M M A I R E

1 - Note de présentation de l'Aléa.....	3
1.1 - Préambule.....	3
1.2 - Origine du phénomène.....	4
1.3 - Manifestations du phénomène sur le bâti.....	5
1.4 - Les facteurs de prédisposition et facteurs de déclenchement.....	6
1.5 - La cartographie de l'aléa.....	6
 2 - Note de recommandations sur les constructions.....	 7
2.1 - Préambule.....	7
2.2 - Nouveau projet.....	7
2.3 - Projet sur l'existant.....	7
2.4 - Mesures forfaitaires.....	8

1 - Note de présentation de l'Aléa

1.1 - Préambule

Les phénomènes de « retrait-gonflement » apparaissent au niveau de certaines **formations argileuses**. Ils provoquent des **tassements différentiels** qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de périodes de sécheresses exceptionnelles, comme celle de l'été 2003.

Rappel

Définition [source : BRGM]

Argile : *Une argile désigne un minéral argileux ou une roche constituée pour l'essentiel de minéraux argileux. Une roche argileuse est une roche sédimentaire ou résiduelle à grain très fin ($\leq 2 \mu\text{m}$) contenant au moins 50 % de minéraux argileux.*

1.2 - Origine du phénomène

Les terres argileuses voient leur consistance se modifier en fonction de leur teneur en eau : dures et cassantes lorsqu'elles sont desséchées, plastiques et malléables à partir d'un certain niveau d'humidité.

Tous les sols ont une variation en fonction de leur teneur en eau, mais cette réponse sera différente en fonction de leur nature : plus un sol a la capacité d'absorber de l'eau, plus celui-ci est susceptible de « faire » du retrait-gonflement.

Or, les sols argileux sont constitués à partir d'un empilement de feuillets entrecoupés par des espaces appelés « espaces interfoliaires ». Certains ont la possibilité, en raison de leur composition chimique, d'augmenter cet « espace interfoliaire ». Ils sont donc particulièrement prédisposés à ce phénomène de retrait-gonflement.

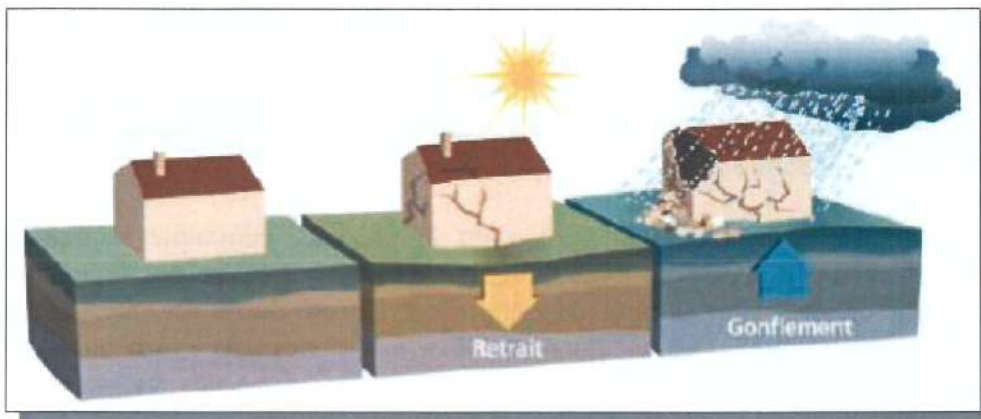
Ces **modifications de consistance** des sols argileux s'accompagnent de **variations de volume** dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

En cas de dessiccation, le sol va diminuer de volume. Cette diminution de volume s'effectue à la fois **verticalement, se traduisant par un tassement**, mais aussi **horizontalement avec l'apparition de fissures de dessiccation** (phénomène observé dans les fonds de mares qui s'assèchent).

Lorsque le sol argileux s'humidifie, il se sature jusqu'à ce que l'argile retrouve son volume initial, voire le dépasse. Divers paramètres, dont la nature minéralogique de l'argile, conditionnent l'ampleur de ce **gonflement**.

Les déformations verticales (de retrait ou de gonflement) peuvent atteindre 10 % de l'épaisseur de sol considérée, voire dépasser cette valeur.

1.3 - Manifestations du phénomène sur le bâti



Source : MEDAD

Lorsque l'on construit un bâtiment, la surface du sol qu'il occupe devient imperméable. L'évaporation et la réhydratation ne peuvent plus se produire qu'en périphérie de la maison. Il apparaît donc un gradient entre le centre du bâtiment (où le sol est en équilibre hydrique) et les façades. Ceci provoque un comportement différentiel des sols qui peut engendrer une fissuration.

Si la conception des fondations du bâtiment n'est pas adaptée en zone de terrains sensibles, en particulier si les terrains d'assise du bâtiment ne sont pas homogènes, cela peut prédisposer au phénomène. En effet, les différentes zones du bâtiment ne vont pas réagir de la même façon en cas de dessiccation des sols.

La charge apportée par le bâtiment sur le sol a également une influence. Lorsque les argiles sensibles se réhydratent, elles développent une pression de gonflement qui pousse sous les fondations. Si le bâtiment est léger ou si les fondations sont très larges, la pression exercée par le bâtiment sur le sol ne peut s'opposer à la force de soulèvement par les argiles. Ceci accroît les conséquences du retrait-gonflement sur l'ouvrage, d'autant plus si ce dernier possède une architecture complexe (étage partiel, ...) avec différences de charges.

Ces phénomènes de « retrait-gonflement » se traduisent par des **fissurations en façade** passant par les points de faiblesse que constituent les ouvertures, des **décollements entre éléments jointifs** (garages, perrons, terrasses), des **distorsions des portes et fenêtres**, des **dislocations des dallages et des cloisons** et, parfois, des ruptures de canalisations enterrées.

Ces manifestations peuvent survenir sur tout type de bâti, mais les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène du fait de leur structure (légère et peu rigide, fondations superficielles).

1.4 - Les facteurs de prédisposition et facteurs de déclenchement

On distinguera les **facteurs de prédisposition** et les **facteurs de déclenchement**.

Les premiers, par leur présence, sont de nature à induire le phénomène de retrait-gonflement des argiles, mais ne suffisent pas à le déclencher. Il s'agit de facteurs internes (liés à la nature des sols), et de facteurs dits « d'environnement » (en relation avec le site : végétation, défauts de construction, ...). Les facteurs de prédisposition permettent de caractériser la **susceptibilité du milieu** au phénomène et conditionnent sa répartition spatiale.

Les facteurs de déclenchement sont ceux dont la présence provoque le phénomène de retrait-gonflement. En revanche, ils n'ont d'effet significatif que s'il existe des facteurs de prédisposition préalables. Leur connaissance permet de déterminer l'**occurrence du phénomène** (l'aléa et plus seulement la susceptibilité). Ces facteurs sont liés aux conditions climatiques, et aux conditions anthropiques (déblais, remblais, ...).

1.5 - La cartographie de l'aléa

Le phénomène de « retrait-gonflement des argiles » dépend à la fois du type de minéraux argileux contenus dans le sol, mais aussi de l'existence éventuelle d'épisodes antérieurs de chargement ou de dessiccation.

Aussi, afin d'établir une cartographie de l'aléa, une analyse des formations argileuses (répartition sur les territoires, nature lithologique, composition minéralogique, comportements géotechniques) a été réalisée. Ces données conduisent à la détermination de la **susceptibilité des sols**.

La cartographie de l'aléa « retrait-gonflement des argiles » résulte ainsi du croisement de cette susceptibilité des sols avec les éléments de connaissance sur les **événements antérieurs observés** (recensement des sinistres et détermination de leurs densités par type de formation argileuse, en corrélation avec le taux d'urbanisation).

Les zones d'aléas ainsi définies ont été hiérarchisées selon un degré d'aléa croissant : les zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort sont celles où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte. Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments. Les zones d'aléa moyen correspondent à des zones intermédiaires entre ces deux situations extrêmes.

Attention toutefois, l'**échelle de validité** des cartes départementales d'aléa établies est celle de la donnée de base utilisée pour leur réalisation, à savoir les cartes géologiques à l'**échelle 1/50 000**.

Aussi, les cartes d'aléa **ne peuvent en aucun cas prétendre refléter en tout point l'exacte nature des terrains**. Des investigations complémentaires permettraient probablement de corriger certaines limites, voire d'identifier de nouvelles poches argileuses non représentées sur les cartes actuellement disponibles.

[Sources : Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'aménagement Durables (MEDAD) - Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)]

2 - Note de recommandations sur les constructions

2.1 - Préambule

- ♦ La mise en oeuvre des recommandations constructives détaillées ci-dessous est de la responsabilité des maîtres d'ouvrage et/ou des constructeurs.
- ♦ Ces dispositions ne sont pas exhaustives et ne se substituent pas aux documents normatifs en vigueur : DTU (Documents Techniques Unifiés) et/ou NF DTU (normatifs).
- ♦ Ces mesures sont préventives et non curatives. Elles ne sauraient être suffisantes en cas de réparations nécessaires suite à un sinistre.

La philosophie des mesures préventives est de placer le bâtiment dans un contexte le plus homogène possible, du point de vue de la nature du sol, de sa teneur en eau, ainsi que du point de vue de l'architecture de l'ouvrage.

2.2 - Nouveau projet

Pour un nouveau projet de maison individuelle en zone sujette à un phénomène de retrait-gonflement des argiles, il est recommandé :

- ▶ d'effectuer une investigation géotechnique² si nécessaire pour vérifier la présence de sols sensibles au phénomène de retrait-gonflement.

Si les résultats démontrent la sensibilité du sol à ce phénomène :

- ▶ d'appliquer des mesures spécifiques préconisées par une étude de sol complémentaire* ;
- ▶ à défaut, d'appliquer des mesures forfaitaires (détaillées ci-dessous) qui visent, d'une part, à limiter les mouvements auxquels est soumis le bâti et, d'autre part, à améliorer sa résistance à ces mouvements.

2.3 - Projet sur l'existant

Pour un projet sur une maison individuelle existante (extension, modification, ...), il est recommandé :

- ▶ d'effectuer une investigation géotechnique si nécessaire pour vérifier la présence de sols sensibles au phénomène de retrait-gonflement.

² Norme AFNOR NF P 94-500 sur la classification des missions géotechniques.

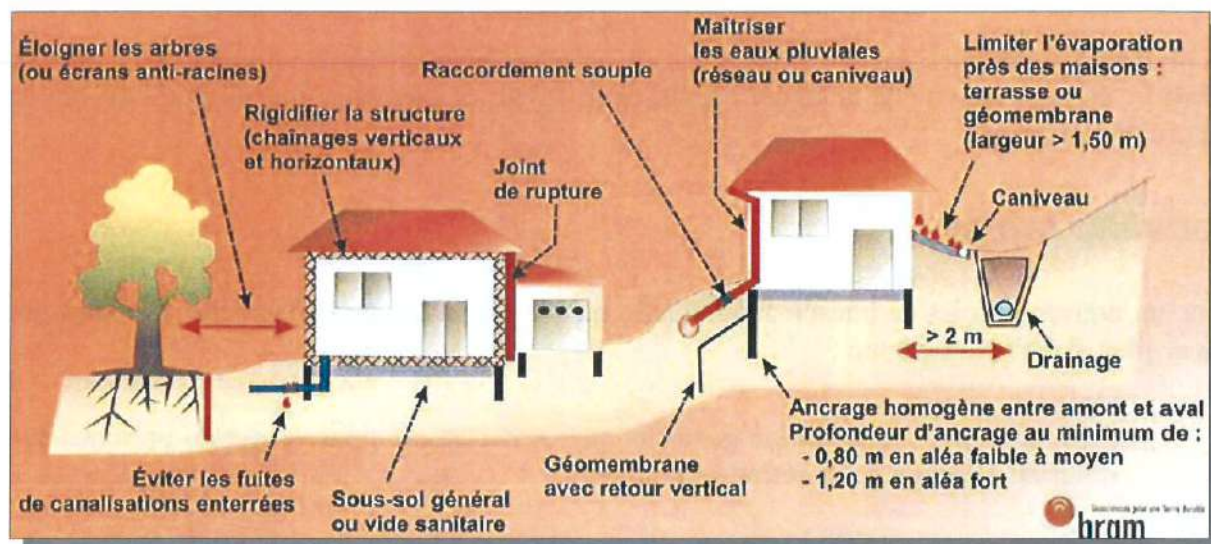
Si les résultats démontrent la sensibilité du sol à ce phénomène :

- ▶ d'appliquer des mesures forfaitaires (détaillées ci-dessous) qui visent, d'une part, à limiter les mouvements auxquels est soumis le bâti et, d'autre part, à améliorer sa résistance à ces mouvements,

ou

- ▶ de démontrer par une étude géotechnique que les fondations du bâtiment sont suffisamment dimensionnées pour éviter les désordres pouvant potentiellement être causés - de par la nature du sol sensible - par les nouveaux aménagements.

2.4 - Mesures forfaitaires

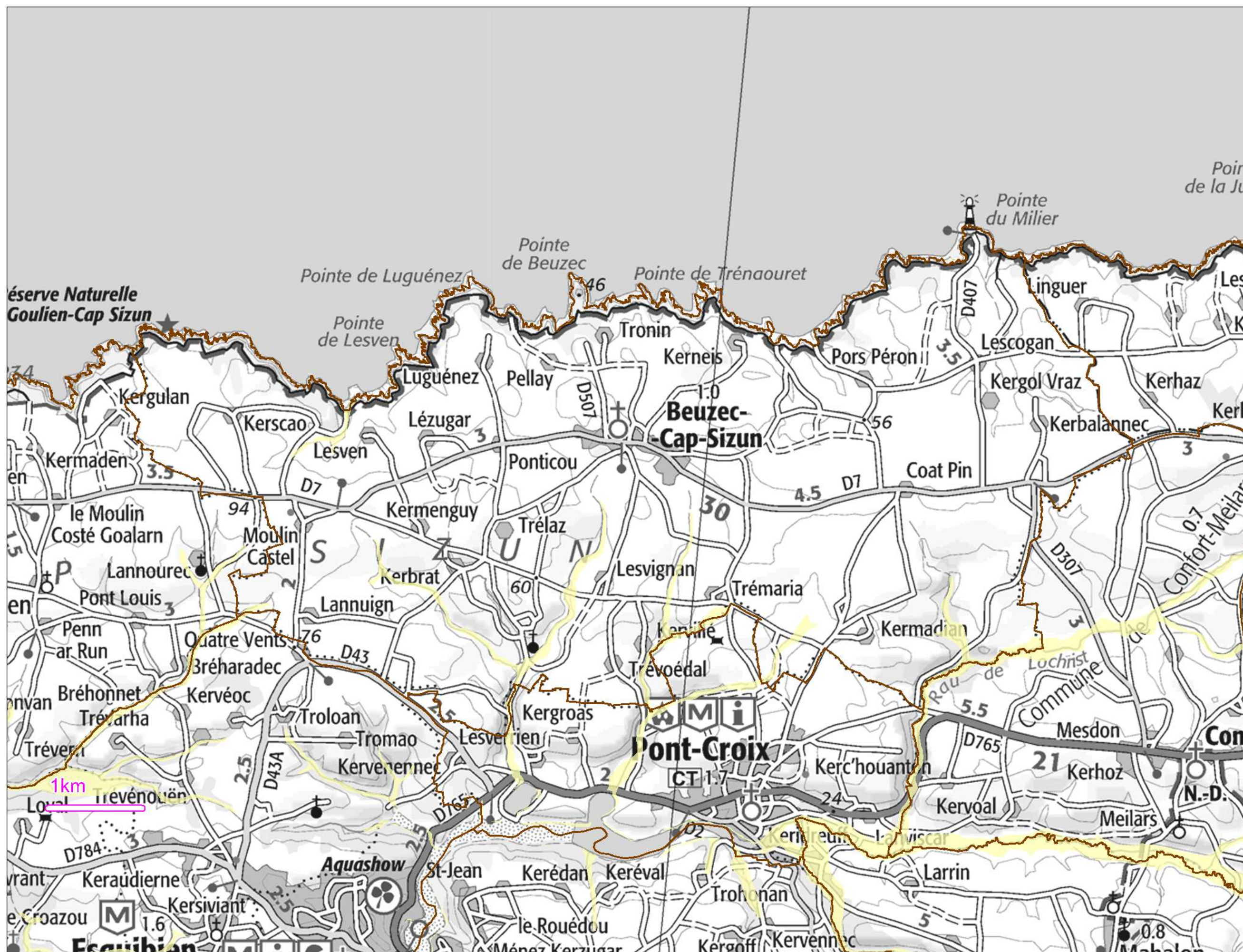


Adapter les fondations, rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés :

- ▶ Prévoir des fondations continues, armées et bétonnées à pleine fouille, d'une profondeur d'ancrage minimale de 0,8 m à 1,2 m selon la sensibilité du sol.
- ▶ Assurer l'homogénéité d'ancrage des fondations sur terrain en pente (l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont).
- ▶ Eviter les sous-sols partiels, préférer les sous-sols complets, les radiers ou les planchers portés sur vide sanitaire aux dallages sur terre plein.
- ▶ Prévoir des chaînages horizontaux (haut et bas) et verticaux pour les murs porteurs.
- ▶ Prévoir des joints de rupture sur toute la hauteur entre les bâtiments accolés fondés différemment ou exerçant des charges variables.

Eviter les variations localisées d'humidité et éloigner les arbres :

- ▶ Eviter les infiltrations d'eaux pluviales (y compris celles provenant des toitures, terrasses, descentes de garage, ...) à proximité des fondations.
- ▶ Assurer l'étanchéité des canalisations enterrées (joints souples).
- ▶ Eviter les pompes à usage domestique.
- ▶ Envisager la mise en place d'un dispositif assurant l'étanchéité autour des fondations (trottoir périphérique anti-évaporation, géo membrane, ...).
- ▶ En cas d'implantation d'une source de chaleur en sous-sol, préférer le positionnement de cette dernière le long des murs intérieurs.
- ▶ Eviter de planter des arbres avides d'eau à proximité de l'habitation ou prévoir la mise en place d'écrans anti-racines - Procéder à un élagage régulier des plantations existantes.
- ▶ Attendre le retour à l'équilibre hydrique du sol avant de construire sur un terrain récemment défriché.



LEGENDE

Limite communale

Zone d'aléa retrait-gonflement des argiles

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

ATTENTION

L'échelle de validité des cartes d'aléa est celle de la donnée de base utilisée pour leur réalisation, à savoir les cartes géologiques à l'échelle 1/50 000. Une visualisation adaptée au territoire communal est proposée mais la donnée ne peut en aucun cas prétendre refléter en tout point l'exacte nature des terrains.